

CONSEIL D'ADMINISTRATION 07 JUIN 2012

Dossiers de séance

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 juin 2012

Salle du conseil
Faculté des Sciences

1 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Ordre du jour

1. Informations
2. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) : avis des ministères concernés
3. Charte Université-handicap
4. Dispositions budgétaires
5. Enseignements et vie étudiante
6. Procès-verbal du CA du 15 février 2012
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA
8. Questions diverses

2 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



1. Informations

- **Lecture pour information des motions lues au CT du 26 mars par les organisations syndicales concernant la question du non renouvellement des postes de contractuels et le jour de carence**
- **Présentation de l'équipe dirigeante du PRES**

3 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Présentation de l'équipe dirigeante du PRES LUNAM

- **Président : Jacques Girardeau**
 - Ancien Vice Président du Conseil Scientifique de l'Université de Nantes, en charge du développement de la recherche, de la formation doctorale, de la valorisation de la recherche et de la diffusion de la culture scientifique et technique
 - M. Girardeau axera les projets du PRES autour de 2 enjeux majeurs :
 - **la poursuite de la structuration et du développement l'ESR en Pays de la Loire** : définition de stratégies communes et mutualisation des compétences et des moyens. L'objectif est la mise en place à court terme de modes de gouvernance adaptés à chacune des missions du PRES en tenant compte de l'implication des établissements, et dans un esprit de subsidiarité.
 - **d'accroître la lisibilité et la visibilité**, notamment à l'international, de l'Enseignement supérieur et la recherche en Pays de la Loire.
 - actions prioritaires :
 - **Soutien financier de l'Etat** : dossier de demande de contractualisation déjà déposé
 - **Révision du projet d'Idex** qui avait été déposé avec le PRES Université européenne de Bretagne

4 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Présentation de l'équipe dirigeante du PRES LUNAM

- **Vice-présidents :**
 - **Patrick Chedmail**
Reconduit dans cette fonction, membre du CA au titre de l'Ecole Centrale de Nantes, directeur de l'école
 - **Rachid El Guerjouma**
Président de l'Université du Maine
 - **Antony Taillefait**
Conseiller spécial de l'Université d'Angers
- **Les présidents seront invités permanents au bureau du PRES s'ils n'en font pas partie statutairement**

5 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



2. SPSI : avis des ministères concernés

Présentation – M. ROBLEDO – M. DEROUET

6 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

- **Procédure d'approbation par le CA :**
 - Présentation du projet de SPSI au CA 12 janvier 2012
 - *transmission au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et à celui des finances (France domaine)*
 - Avis des ministères concernés sur la conformité du projet de SPSI à la politique immobilière de l'Etat
 - Approbation formelle du SPSI par le CA. Le vote porte sur la validation du projet de SPSI avec engagement de prise en compte des réserves exprimées

7 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

- Réalisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

8 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



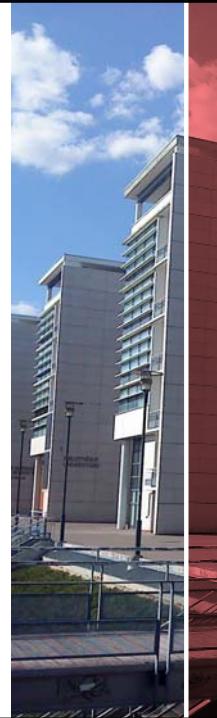
Université d'Angers

Mission d'études sur le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers :

Réalisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Vote du CA de l'Université après avis du MERS et du Ministère des Finances

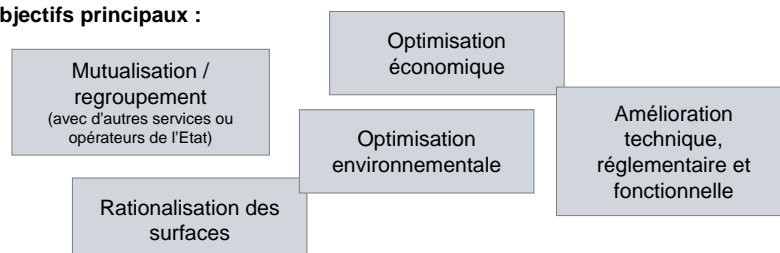
7 juin 2012 par Christian ROBLEDO Vice Président du Conseil d'Administration en charge de l'immobilier et Olivier DEROUET directeur du patrimoine immobilier



La démarche SPSI

- Une demande portée par le Ministère du Budget et encadrée par France Domaine ...
- ... visant l'ensemble des composantes de l'Etat dont les opérateurs,
- ... et ayant pour vocation de :
 - Améliorer la connaissance des biens immobiliers utilisés par les opérateurs,
 - Incrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale, permettant d'accroître leur performance immobilière.

5 objectifs principaux :



Synthèse générale du SPSI

- Un patrimoine qui possède de nombreux atouts :
 - Des bâtiments fonctionnels et récents,
 - Deux campus aux aménagements paysagers qualitatifs,
 - Une logique de mutualisation qui s'est instaurée entre les composantes, etc.
- Toutefois, de nombreux enjeux sont soulevés en termes de :
 - Adéquation des surfaces aux effectifs accueillis et aux évolutions des modalités pédagogiques,
 - Remise à niveau de certains bâtiments et de maintien en l'état de l'ensemble du patrimoine à court, moyen et long termes, notamment pour la gestion des nouvelles constructions prévues.

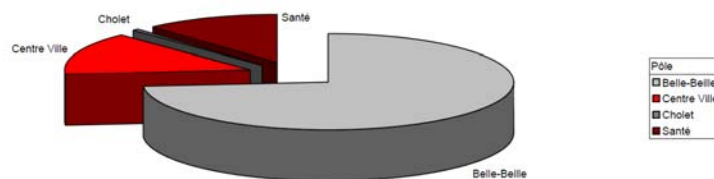


SPSI : 7 juin 2012 par Christian ROBLEDO et Olivier DEROUET

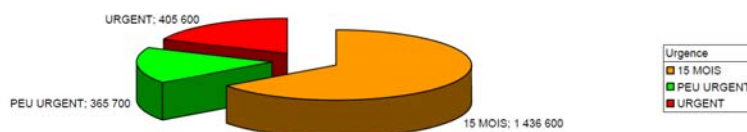
2

Rappel synthèse générale du SDMS

- Estimation financière globale : 2 640 648 € TTC
 - Répartition par pôle



- Répartition par critère d'urgence



3

Orientations stratégiques du SPSI



Proposer un outil immobilier en adéquation avec les activités de formation et de recherche, optimisé pour une concentration des moyens techniques et financiers



Remettre à niveau le parc existant pour mettre à disposition des étudiants, des chercheurs et des intervenants des locaux modernes et performants



Renforcer l'attractivité et la visibilité des campus



Prôner une démarche de développement durable dans toutes les actions liées au patrimoine immobilier

Orientations stratégiques du SPSI



Proposer un outil immobilier en adéquation avec les activités de formation et de recherche, optimisé pour une concentration des moyens techniques et financiers

- Permettre une adéquation parfaite entre le parc immobilier mis à disposition et les activités développées.
- Répondre aux enjeux d'évolution du patrimoine bâti face aux nouveaux modes d'enseignement et aux nouvelles technologies.
- Objectifs :
 - Privilégier les réaménagements et la mutualisation de locaux entre les composantes et au sein de chaque site, et conserver une surface totale constante suite à la livraison des projets du CPER 2007-2013.
 - Engager des réflexions sur un scénario de regroupement des services centraux de l'Université sur un même immeuble (avec évaluation de l'opportunité dans le cadre de la reconversion des Berges de Maine) et un scénario de relocalisation du CUFCo.

Orientations stratégiques du SPSI



Remettre à niveau le parc existant pour mettre à disposition des étudiants, des chercheurs et des intervenants des locaux modernes et performants

- Assurer l'amélioration technique et réglementaire des bâtiments et son maintien en état à long terme.

- Objectifs :

- Répondre aux urgences immobilières en termes de réglementation et de mise en sécurité.
- Préparer des opérations à plus long terme et ainsi permettre une programmation fine des développements ultérieurs et des investissements à prévoir pour continuer la modernisation du parc immobilier.

Orientations stratégiques du SPSI



Renforcer l'attractivité et la visibilité des campus

- Répondre aux standards internationaux en termes de confort et de qualité architecturale.
- Alimenter un sentiment de fierté et d'appartenance au sein des étudiants.



Prôner une démarche de développement durable dans toutes les actions liées au patrimoine immobilier

- Appliquer les principes du développement durable à son immobilier et viser la haute performance environnementale dans le cadre de constructions ou de restructuration.
- Continuer la démarche entreprise sur la sobriété énergétique, la politique d'achat responsable, la formation des étudiants comme des personnels, etc.

Orientations stratégiques du SPSI

L'objectif à 5 ans de l'établissement :

- Disposer d'un parc immobilier fonctionnel d'une surface maximale de 180 000 m² SHON, en adéquation avec les activités de l'établissement et optimisé via une mutualisation des locaux mis à disposition,
- Etre en mesure de programmer les dernières opérations de restructurations nécessaires sur l'ensemble du parc immobilier et d'assurer le maintien en état de ces bâtiments remis à niveau,
- Consolider l'esprit de campus durable au niveau des sites de l'Université, ...
- ... en permettant la rénovation du bâti dans une visée de haute performance environnementale et de qualité architecturale
- ... et en valorisant les modes de transports doux, notamment par une mobilisation sur la création d'une ligne de tramway au niveau du campus de Belle-Beille.

Plan d'actions du SPSI

Le plan d'actions de l'Université d'Angers :

- 40 actions concernant des constructions neuves, des travaux de restructuration ou de réaménagement, ou des missions de maîtrise d'œuvre, qui constituent des étapes préparatoires de projets qui se réaliseront au-delà des 5 ans, ne pouvant être conduites à court terme faute de moyens financiers et logistiques suffisants.
- Différentes typologies d'actions au sein du SPSI :
 - Opérations inscrites au CPER,
 - Actions budgétées et programmées par l'Université,
 - Actions non budgétées et non programmées par l'établissement mais nécessaires à cinq ans pour répondre aux besoins d'optimisation du patrimoine.
- Des opérations réalisées depuis la date de réalisation du diagnostic immobilier, soit le 1^{er} janvier 2011, d'autres en cours de réalisation ou en cours d'étude.

Plan d'actions du SPSI

Objectifs visés	Réponse apportée par le SPSI de l'Université d'Angers
Mutualisation / regroupement avec d'autres services ou opérateurs de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de deux plateformes de recherche mutualisés avec d'autres opérateurs de l'Etat
Rationalisation surfacique	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement succinct des immeubles de bureaux pour atteindre le ratio de 12 m²/poste de travail sur ces bâtiments - Démolition et libération des surfaces sous-utilisées ou vétustes - Restructuration interne des locaux permettant d'améliorer le niveau d'adéquation du bâti avec les activités développées et ainsi d'augmenter le niveau d'occupation sans construction neuve - Conduite de missions de maîtrise d'œuvre (sous conditions de financement) pour évaluer les réorganisations possibles au niveau de la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie pour valoriser plus encore les surfaces occupées et libérer une implantation (PFT)
Optimisation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Libération de 3 implantations représentant un loyer de 116 K€/an - Baisse des consommations énergétiques par les travaux de restructurations et la mise en œuvre active de la démarche de développement durable

Plan d'actions du SPSI

Objectifs visés	Réponse apportée par le SPSI de l'Université d'Angers
Optimisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Application des principes du développement durable à l'immobilier en visant la haute performance environnementale, notamment la très haute performance énergétique (THPE) lors de restructuration de bâtiments existants et la construction de bâtiments basse consommation (BBC) - Mise en place d'équipements pour réduire la facture énergétique, les émissions de CO₂ et assurer le tri des déchets - Intégration de clauses développement durable dans les contrats de nettoyage et d'entretien des espaces verts
Amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de 15 700 m² de bâti vétuste - Mise en œuvre du Schéma directeur de mise en sécurité - Amélioration des dispositifs de sûreté (sécurité incendie et anti-intrusion)

Avis du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Constat :
 - L'université d'Angers dispose d'un patrimoine en bon état
 - Celui ci sera en adéquation avec l'évolution de ses effectifs à la fin du CPER
 - Conformité des objectifs de notre SPSI avec les objectifs de l'Etat
- Attention :
 - les moyens dévolus à la maintenance sont inférieurs aux besoins, or la politique de l'établissement en matière d'accroissement immobilier nécessitera davantage de moyens, sinon cela risque de compromettre le maintien de la qualité du bâti
- Avis :
 - avis favorable sous réserve que soient dégagés sur la dotation globale de fonctionnement ainsi que sur les ressources propres de l'établissement les moyens nécessaires pour assurer la maintenance

SPSI : 7 juin 2012 par Christian ROBLEDO et Olivier DEROUET

Avis de France Domaine

- Constat :
 - qualité du travail accompli et bonne implication de l'établissement dans la démarche. Base riche pour déployer une politique immobilière plus efficace
- Réserves à lever :
 - Certains espaces gagnent à être optimisés avant que les opérations de construction ne soient réalisées. Demande d'élaboration d'un plan de valorisation des surfaces d'enseignement et de recherche
 - Sous occupation des espaces tertiaires notamment (Présidence, et la DEVE). Demande d'élaboration d'un plan de densification.
 - Loyers des surfaces prises à bail sont supérieurs au prix du marché (Tour st Serge). Demande d'optimisation des baux avec renégociation dès que possible. Surveillance des coûts de services des bâtiments > 50 €/ m²/ an
- Conseil :
 - les opérations réalisées dans le CPER doivent respecter les critères de performance immobilière, être budgétairement soutenables, et compatibles avec les missions et engagements financiers de l'opérateur.

SPSI : 7 juin 2012 par Christian ROBLEDO et Olivier DEROUET

3. Charte Université - Handicap

Présentation M. SAINT-ANDRE

9 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Charte Université - Handicap

- **Première version signée en 2007.**
- **Nouvelle charte signée par la CPU et 3 ministres (MESR, Travail Emploi Santé, Cohésion sociale) le 4 mai 2012**
- **Favoriser l'égalité des chances des personnes handicapées.**
- **Démarche globale : Etudiants – Personnels / Formation – Recherche**
- **Inscrire le handicap au cœur des stratégies d'établissement**

10 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Charte Université – Handicap Objectifs

- consolidation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés
- développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- augmentation de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ;
- développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

11 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Charte Université - Handicap

- **Poursuite des actions engagées pour assurer, à l'ensemble des étudiants, l'égalité des chances de réussite : Relais Handi3A**
 - Actions menées en partenariat avec le CLOUS, la MDPH, Cap emploi, association Handisup... et avec le soutien du SUIO-IP, du SUMPPS et de SUAPS – Mise en place d'un réseau avec l'UN, l'UM et le Rectorat
 - Accompagnement des étudiants dans leur projet de formation et d'insertion professionnelle
 - Intervention auprès des lycées

12 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Charte Université - Handicap

- **Chargée de mission Handi3A : Lydie IRALDE**
 - **Groupe de travail CTP**
 - **Chargée de mission Egalité en charge de la mise en œuvre de la politique de l'université en faveur des personnes en situation de handicap : Sabrina SEBTI**
 - **A faire : élaboration d'un schéma directeur pluriannuel définissant la politique et les axes stratégiques en matière de handicap de l'université**
- Ce document sera adopté en CA et présenté au MESR
- Mise en place d'un comité de pilotage (en cours)

13 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



5. Dispositions budgétaires

Adhésion à l'UNF3S
Jean-Paul SAINT-ANDRE

Cession immobilière
Christian ROBLEDO

14 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



5.1. Adhésion à l'UNF3S

- **L'UNF3S est l'UNT (Université Numérique Thématique) santé et sport :**
 - Université médicale virtuelle francophone (UMVF)
 - Université Numérique des Sciences Pharmaceutiques Francophones (UNSPF)
 - Université Numérique des Sciences Odontologiques Francophone (UNSOF)
 - Université Virtuelle des Sciences du Sport - STAPS (UV2S)
- **Cotisation 2012 : 12 000€**
 - Calculée en fonction du nombre d'étudiants

5.1. Adhésion à l'UNF3S

- **Cotisation 2012 : 12 000€**
 - 6000€ : Université - 1500 € : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé – 4500€ : Faculté de Médecine
- **L'UNF3S finance des projets pédagogiques utilisant des ressources numériques :**
 - **Projets Médecine financés en 2011-2012 : 40 000 €**
 - Hugoweb – projet M1001 – Isabelle Richard – 40 000 €
 - **Projets Pharmacie financés en 2011-2012 : 62 500 €**
 - ADM Aide à la dispensation de médicament - Sébastien Faure - 15 000 €
 - Université Numérique en Pharmacognosie phase 2 - Sébastien Faure – 7 500 €
 - Quizz molécules - Olivier Duval & Isabelle Baglin - 40 000 €

5.3. Cession immobilière

- **UA (UFR SPIS) : légataire à titre particulier de 5% d'une succession**
- **Vente d'un bien immobilier figurant dans cette succession**
- **Le CA doit approuver les cessions immobilières (article L.712-3 du code de l'éducation)**

6. Enseignements et vie étudiante

Archives ouvertes des travaux universitaires
Mme CLOT

Convention relative à la délivrance des diplômes en partenariat international entre L'Université Nationale Normale de Taiwan et l'Université d'Angers

M. PELTIER

Convention entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI »

M. PELTIER

6.1. Archives ouvertes des travaux universitaires

- **Présentation par Mme Nathalie Clot, responsable de la BU St Serge**

19 | 07 juin 2012
Conseil d'administration



Archive ouverte des travaux universitaires



Archive fermée

DSpace@MIT

Search DSpace@MIT Home

Advanced Search

Browse

- All of DSpace@MIT
- Communities & Collections
- By Issue Date
- Authors
- Titles
- Subjects

My Account

- My Experts
- Loan
- Request

Links

- About DSpace@MIT

Communities

Select a community to browse its collections.

- Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)**
 - J-PAL Datasets
- Air Transportation Research**
 - Global Airline Industry
 - Presentations
 - Reports and Papers
- International Center for Air Transportation**
 - Presentations
 - Reports and Papers
- Auto-ID Laboratory**
 - The Internet of Things
- Biological Engineering Division**
 - Natalie Kulkoffi: teaching materials
 - Publications
 - Theses - **Biological Engineering Division**
 - Biological Engineering - Bachelor's degree
 - Biological Engineering - Engineer's degree
 - Biological Engineering - Master's degree
 - Biological Engineering - Ph.D. / Sc.D.

Archive ouverte



Archive ouverte des travaux universitaires

- **Enjeux pour la BU**
 - Répondre aux demandes
 - Faciliter l'accès aux documents
 - Rationaliser le stockage
- **Enjeux pour l'étudiant**
 - Apprendre méthodes de travail
 - Trouver des modèles
 - Valoriser son travail
- **Enjeux pour l'université**
 - Uniformiser les exigences
 - Valoriser les diplômes
 - Montrer les réussites
- **Enjeux pour les services Informatiques (DSI)**
 - Proposer un outil unifié

Archive ouverte des travaux universitaires

- **Quoi ?**

Documents longs produits par étudiants, soutenus devant un jury

 - Mémoires de Master
 - Thèses d'exercice
 - Travail diplôme par diplôme
- **Comment ?**

Dépôt systématique par l'étudiant d'une version numérique
Remplace la version papier « bibliothèque »
Autorisation de diffusion auteur + jury
- **Pour quoi faire ?**

Diffusion sur internet ou en intranet des meilleurs documents
- **Où ?**

Un système informatique géré par la DSI prenant en charge le dépôt, la diffusion, l'archivage pérenne : « archive mémoires »

Archive ouverte des travaux universitaires

- **Quand ?**

Volet institutionnel

Vote du principe par les conseils de gestion : 2012
Information CEVU / CA

Volet technique

Mise en place de l'outil d'archive Drupal par la DSI : juillet 2012
Tests montée en charge avec ISTIA : septembre 2012

Volet mise en place

Mise en ligne Kit mémoires (feuille de style) septembre 2012
Dépôt thèses d'exercice médecine janvier 2013
Dépôt électronique des mémoires à partir de juin 2013

6.2. Convention avec l'Université Nationale Normale de Taiwan

Master « Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs » (UFR ITBS) et master « Cultures européennes et tourisme (UNT)

- **Double diplôme au niveau Master 2**
- **6 étudiants au maximum par université**

- **Avis du CEVU du 15 mai 2012 : Avis favorable à l'unanimité avec 33 voix pour**

6.3. Convention avec l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun)

Délocalisation de la Licence Professionnelle
Management des organisations Spécialité
« Management des PME-PMI »

- **Renouvellement de convention (1 an)**
- **Avis du CEVU du 15 mai 2012** : Après exposé des motifs et débat, avis favorable avec 17 voix pour, 4 contre et 12 abstentions

7. Procès-verbal du CA du 15 février 2012

- **M. JONCHERAY : intervention manquante**

8. Décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

- **Pour information : le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)**

9. Question diverse

- **Fêtes de la rentrée 2012 : Solène GOURDON**
 - Présentation de projets FSDIE : actions de promotion de la vie étudiante durant les fêtes de la rentrée par les associations étudiantes
 - Règle définie en CA : l'apport demandé par le FSDIE est supérieur à 50% du budget prévu
 - Proposition de dérogation (soumis au vote du CA) : En dérogation aux règles et critères de recevabilité des projets FSDIE et dans le cadre exclusif de l'appel à projet « Fêtes de la Rentrée 2012 », les projets déposés en commission FSDIE pourront requérir un apport supérieur à 50% de la part du FSDIE.

Prochaines réunions

- **Mardi 10 juillet 2012 à 14H30**
 - Salle du conseil – Présidence
 - Plénier
- **Jeudi 12 juillet 2012 à 14H30**
 - Salle du conseil – Présidence
 - **CS et CA Restreint** (Enseignants chercheurs / Enseignants)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 juin 2012

Point 02
SCHEMA PLURIANNUEL DE
STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI)
ET AVIS DES MINISTERES

2.1. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) et avis des ministères concernés

1



université
angers

2.1. SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) ET AVIS DES MINISTERES CONCERNES

SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) : DOCUMENT OBLIGATOIRE, DEMANDE PAR PLUSIEURS MINISTERES ET SOUMIS A LEUR AVIS	
Objectifs :	<p>Une double vocation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la connaissance des biens immobiliers utilisés par les opérateurs ; - inscrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale, permettant d'accroître leur performance immobilière.
Contenu du schéma :	<p>Les SPSI définissent les relations immobilières que l'Etat entretient avec l'université, en cohérence avec les orientations de la politique immobilière de l'Etat et les autres documents stratégiques des opérateurs, tels que les contrats de plan Etat-région, les contrats de performance des opérateurs ou éventuellement les démarches liées à la dévolution du patrimoine. Ils sont rédigés en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic des SPSI comprend les volets physique, fonctionnel, réglementaire et financier relatifs aux immeubles utilisés par les opérateurs ; - les orientations stratégiques concernent l'évolution du parc utilisé par les opérateurs et ont pour but d'optimiser la ressource immobilière, au double bénéfice des stratégies métiers et de l'amélioration de la performance immobilière.
Procédure d'approbation par le CA	<ul style="list-style-type: none"> - présentation devant les administrateurs du projet de SPSI tel qu'il sera transmis au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et à celui des finances (France domaine) : CA 12 janvier 2012. - l'avis des ministères concernés porte sur la conformité du projet de SPSI à la politique immobilière de l'Etat, c'est-à-dire, également, sur son équilibre financier. Il pourra être assorti de réserves, que l'opérateur s'attachera à lever, afin que l'avis puisse conclure à la conformité du projet de SPSI aux orientations de la politique immobilière de l'Etat. - l'approbation formelle du SPSI par le conseil d'administration, doit s'appuyer sur les deux avis. Le vote porte sur la validation du projet de SPSI avec engagement de prise en compte des réserves exprimées
DECLINAISON DU SPSI A L'UNIVERSITE D'ANGERS	
<ul style="list-style-type: none"> - Projet présenté au CA du 12 janvier 2012 : disponible sur internet - Présentation du SPSI par la société DTZ Consulting qui a élaboré ce schéma : disponible sur internet 	
Orientations stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un outil immobilier en adéquation avec les activités de formation et de recherche, optimisé pour une concentration des moyens techniques et financiers - Remise à niveau du parc existant pour mettre à disposition des étudiants, des chercheurs et des intervenants des locaux modernes et performants - Renforcement de l'attractivité et de la visibilité des campus - Promotion d'une démarche de développement durable dans toutes les actions liées au patrimoine immobilier
Objectifs à 5 ans de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un parc immobilier fonctionnel d'une surface maximale de 180 000 m² SHON, en adéquation avec les activités de l'établissement et optimisé via une mutualisation des locaux mis à disposition, - Etre en mesure de programmer les dernières opérations de restructurations nécessaires sur l'ensemble du parc immobilier et d'assurer le maintien en état de ces bâtiments remis à niveau, - Consolider l'esprit de campus durable au niveau des sites de l'Université, <ul style="list-style-type: none"> • en permettant la rénovation du bâti dans une visée de haute performance environnementale et de qualité architecturale • et en valorisant les modes de transports doux, notamment par une mobilisation sur la création d'une ligne de tramway au niveau du campus de Belle-Beille.

Plan d'action proposé	Objectifs visés	Réponse apportée par le SPSI de l'Université d'Angers
	Mutualisation / regroupement avec d'autres services ou opérateurs de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de deux plateformes de recherche dans le cadre du CPER 2007-2013 (IRIS 2 et Institut du Végétal), bâtiments mutualisés avec d'autres opérateurs de l'Etat
	Rationalisation surfacique	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement succinct des immeubles de bureaux pour atteindre le ratio de 12 m²/poste de travail sur ces bâtiments - Démolition et libération des surfaces sous-utilisées ou vétustes : près de 2 800 m² démolis et 7 600 m² libérés dans le cadre des opérations programmées, 340 m² supplémentaires démolis si obtention des financements - Restructuration interne des locaux permettant d'améliorer le niveau d'adéquation du bâti avec les activités développées et ainsi d'augmenter le niveau d'occupation sans construction neuve - Conduite de missions de maîtrise d'œuvre (sous conditions de financement) pour évaluer les réorganisations possibles au niveau de la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie pour valoriser plus encore les surfaces occupées et libérer une implantation (PFT)
	Optimisation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Libération de 3 implantations dans le cadre des opérations inscrites au CPER représentant un loyer de 116 K€/an - Baisse des consommations énergétiques par, d'une part, les travaux de restructurations incluant notamment le changement de menuiseries extérieures et des travaux d'isolation, et d'autre part, la mise en œuvre active de la démarche de développement durable prônée par l'Université et la mise en place d'équipements spécifiques (Sur ce point, il faut rappeler les contraintes financières en termes de maintenance et ainsi l'absence de levier d'optimisation sur ce point.)
	Optimisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Application des principes du développement durable à l'immobilier en visant la haute performance environnementale, notamment la très haute performance énergétique (THPE) lors de restructuration de bâtiments existants et la construction de bâtiments basse consommation (BBC) - Mise en place d'équipements pour réduire la facture énergétique, les émissions de CO₂ et assurer le tri des déchets - Intégration de clauses développement durable dans les contrats de nettoyage et d'entretien des espaces verts
	Amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de 15 700 m² de bâti vétuste : plus de 25 M€ investis en cinq ans dans la remise en état du patrimoine (dont près de 11 M€ financés par l'Etat dans le cadre du CPER, 10 M€ financés par les acteurs publics locaux, 2 M€ budgétés par l'Université d'Angers et de 1 à 5 M€ en attente de financement) - Mise en œuvre du Schéma directeur de mise en sécurité - Amélioration des dispositifs de sureté (sécurité incendie et anti-intrusion)



COPIE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour
l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Pôle de contractualisation
et de financement des
établissements de formation
et de recherche

SI/Direction de l'allocation
des moyens et des affaires
immobilières

Département des affaires
immobilières
Pôle B2/DAI /ChR/
n° 20120107
Affaire suivie par
Christiane Rivière

Téléphone
01 55 55 61 68
Fax
01 55 55 62 57
M&I.
christiane.riviere
@education.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris, le 14 FEV. 2012



Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Monsieur le Président de l'Université d'Angers

S/c de Monsieur le recteur de l'académie de
Nantes, Chancelier des universités

Objet : schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'université d'Angers.

Vous m'avez adressé, pour avis, votre projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Je constate que l'université d'Angers dispose d'un patrimoine en bon état, qui sera, à la réception des différentes opérations prévues au CPER, en adéquation avec l'évolution de ses effectifs.

Les actions déjà entreprises en matière de mutualisation des surfaces ainsi que les dispositifs mis en place pour contrôler les coûts de fonctionnement démontrent la sensibilisation de l'établissement aux impératifs de la politique immobilière de l'Etat.

Ce constat se trouve conforté par les objectifs déclinés dans le SPSI, qui, bien que très dépendants pour certains de la disponibilité des financements, se révèlent en parfaite conformité avec ceux de l'Etat.

Un point de vigilance mérite toutefois d'être signalé sur les moyens dévolus à la maintenance. Ces derniers sont effectivement inférieurs aux besoins. Or, l'accroissement du parc immobilier et la mise en place d'équipements plus sophistiqués nécessitent des moyens plus importants, qui, s'ils ne sont dégagés sur la dotation globale de fonctionnement ainsi que sur les ressources propres de l'établissement, risquent de compromettre le maintien de la qualité du bâti.

Dans ce contexte, et sous réserve que les moyens financiers soient réunis, le ministère chargé de l'enseignement supérieur **porte un avis favorable** sur le SPSI de l'université d'Angers.

En application des dispositions de la circulaire du 16 septembre 2009, cet avis ainsi que celui du ministre chargé du domaine, devront être portés à la connaissance du conseil d'administration de votre établissement.

Je vous remercie de me transmettre une copie du document validé.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Patrick HETZEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

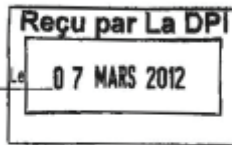
SERVICE FRANCE DOMAINE

Mission chargée de la politique immobilière de l'Etat
120, rue de Bercy – Télédéc 758
75672 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Côme de CAMBOURG
come.decambourg@dgfp.finances.gouv.fr
☎ 01 53 18 11 69 ☎ 01 53 18 05 58

Dossier : 2012/02/5670

Référence : votre courrier LUODISG-DPI-11-205 du 28 novembre
2011



Paris, 13 FEV 2012

Le chef du service France Domaine

à

Monsieur Daniel MARTINA
Président de l'Université d'Angers

40 rue de Rennes BP73532
49 035 Angers cedex 01

Objet : examen du projet de SPSI de l'Université d'Angers

Mes services ont bien reçu le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de votre établissement.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli et l'implication de votre établissement dans la démarche qui sous-tend le projet de SPSI. Ce projet de schéma est une base riche pour déployer une politique immobilière plus efficace.

Néanmoins, l'examen de votre projet de SPSI appelle de ma part quelques réserves qu'il reviendra à vos instances de gouvernance de lever.

Vous indiquez vouloir mener une politique d'augmentation de surfaces – notamment de surfaces d'enseignement et de recherche – par le biais d'opérations de construction. Il ne m'appartient pas de juger de la soutenabilité budgétaire de telles opérations mais d'en apprécier la conformité avec la politique immobilière de l'Etat. Or, à la lecture de votre schéma, il apparaît que certains espaces gagneraient à être optimisés avant que les opérations de construction envisagées ne soient réalisées.

De fait, certaines surfaces d'enseignement et de recherche sont actuellement laissées vacantes. Il conviendrait d'élaborer des plans de valorisation de ces espaces. De même, les surfaces dédiées majoritairement aux activités tertiaires sont, pour certaines, largement sous occupées. Les bâtiments « Présidence-DEVE » et « Présidence » présentent des ratios d'occupation supérieurs au plafond cible de 12 m² SUN par poste de travail en s'élevant respectivement à 13,9 m² SUN et 14,7 m² SUN par poste de travail. Il vous appartient de mettre en place des plans de densification de ces surfaces de tertiaire afin de respecter le seuil fixé par le ministre en charge du Domaine.

Par ailleurs, certains loyers de vos surfaces prises à bail sont supérieurs aux prix du marché constatés à Angers – comme la Tour Saint-Serge dont le loyer s'élève à 206 € chargés / m² / an et dont la performance bâtementaire souligne le peu d'adéquation entre la structure du bâtiment et les activités qui y sont déployées. J'ai bien noté la localisation centrale de la Tour Saint-Serge vous permettant de centraliser vos services centraux au sein d'une même zone, au centre-ville d'Angers. Néanmoins, un tel loyer ne répond pas aux critères de la politique immobilière de l'Etat.

Aussi, une démarche d'optimisation de vos baux via des renégociations devra être engagée dès que possible. Au-delà des conseils que vous pouvez directement solliciter, vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Bernard CHAMP, responsable régional de la politique immobilière de l'Etat (02 40 20 74 61 / bernard.champ@dgfip.finances.gouv.fr).

Enfin, de manière générale, je vous invite à surveiller les coûts des services de vos bâtiments à majorité tertiaire, particulièrement ceux qui s'avèrent être supérieurs à 50 € / m² / an.

Dans cette optique, je vous laisse le soin de prendre toutes les mesures adéquates, dans le cadre de vos projets immobiliers, afin de vous conformer aux exigences immobilières de la politique de l'Etat. Les applications effectives de ces mesures seront examinées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SPSI.

Les opérations immobilières que vous réaliserez devront s'inscrire dans ce schéma qui pourra néanmoins être révisé si des éléments nouveaux modifiant de manière significative les orientations de l'établissement devaient apparaître dans les prochaines années ; dans cette hypothèse, ce schéma modifié devra m'être soumis pour obtenir une nouvelle approbation. En revanche, les adaptations mineures du présent schéma seront réalisées sous votre responsabilité, en accord avec les instances de gouvernance de votre établissement. L'ensemble des opérations réalisées devra respecter les critères de la performance immobilière, être budgétairement soutenable et compatible avec les missions et engagements financiers de l'Opérateur.

Je précise que l'approbation de ce schéma laisse subsister les procédures particulières d'examen et d'approbation desdites opérations que ces procédures soient propres à votre établissement, aux relations que vous entretenez avec vos administrations de tutelle ou qu'elles résultent d'obligations légales ou réglementaires (notamment celles relatives à l'obtention d'un avis domanial).

Vous communiquerez aux membres de votre conseil d'administration la présente décision.

L'Administratrice Civile



Odile NCEL

Copie : RPIE Pays de Loire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 05
IMMOBILIER

5.1.	Schémas directeurs immobilier	1
5.2.	Poursuite du schéma directeur de l'UFR médecine : requalification du site	101



5.1. SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIER

Schémas directeurs immobilier :

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
- Schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)

*Mission d'études sur le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers
Réalisation du schéma directeur de mise en sécurité (SDMS) et du schéma
pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)*

SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) VOLET 1/2 - DIAGNOSTIC



SOMMAIRE

Préambule	3
Précautions méthodologiques	6
1 – Présentation du parc de l'Université d'Angers	7
1.1 – Présentation générale de l'Université d'Angers	7
1.2 – Données générales sur le parc immobilier	8
2 – Diagnostic des bâtiments	12
2.1 – Statut de détention	12
2.2 – Affectation des bâtiments et ratios d'occupation	14
2.3 – Ancienneté du parc	20
2.4 – Coûts d'occupation	22
2.5 – Coûts des services au bâtiment	23
2.6 – Investissements	25
2.7 – Grenelle de l'Environnement	27
2.8 – Etat technique, réglementaire et fonctionnel du bâti	29
Conclusion	31
Annexes	33

Préambule

Contexte de l'étude

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités confie aux établissements d'enseignement supérieur de nouvelles compétences, dont certaines sont obligatoires et d'autres facultatives. La dévolution du patrimoine immobilier est une compétence facultative à laquelle les universités peuvent choisir d'accéder après avoir consenti aux responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

Lorsque l'Etat transfère aux EPSCP la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers qu'il leur affecte ou met à leur disposition, ce transfert s'effectue à titre gratuit. Il s'accompagne, si cela s'avère nécessaire, d'une convention entre les parties visant à la mise en sécurité de ce patrimoine, après expertise contradictoire.

Dans le cadre de la préparation du budget 2011-2013, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur a par ailleurs indiqué que des arbitrages seront rendus sur la prise en charge par l'Etat des coûts liés à la dévolution : calcul de la charge de renouvellement et de la dotation récurrente versée aux établissements et financement de la mise en sécurité préalable au transfert.

A cette fin, le Ministère a, par la **circulaire du 15 mars 2009**, demandé aux établissements d'enseignement supérieur d'effectuer un diagnostic ainsi qu'un **schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)**. Ces schémas comporteront une estimation financière des travaux à réaliser, classés par ordre de priorité, afin de permettre au Ministère d'apprécier l'ensemble des besoins et d'arbitrer la programmation des crédits correspondants, au vu de ces éléments d'information.

Cette demande est par ailleurs confortée par la démarche interministérielle de généralisation des **schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)**. Pour ce qui concerne les opérateurs de l'Etat, elle est organisée par la **circulaire du 16 septembre 2009** et répond à quatre objectifs que le Gouvernement s'est fixés concernant la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des établissements publics :

- Faire évoluer le parc immobilier vers des implantations plus adaptées, moins nombreuses et moins onéreuses ;
- Optimiser l'occupation des immeubles et valoriser au mieux ceux qui sont libérés ;
- Moderniser leur entretien, et notamment la réponse environnementale du parc ;
- Mobiliser le foncier pour participer à la production de logements.

Ainsi, après les travaux de fiabilisation de la connaissance du patrimoine de l'Etat, les 643 opérateurs doivent élaborer un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, dont la vocation est double :

- « Améliorer la connaissance des biens immobiliers utilisés par les opérateurs ;
- Inscrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale, permettant d'accroître leur performance immobilière. » *(extrait de la lettre du 16 septembre 2009 d'Eric Woerth à M. les présidents des opérateurs de l'Etat)*

L'élaboration de ce schéma immobilier est encadrée par une procédure définie par France Domaine et fixant des objectifs de rendus pour les immeubles de bureaux¹, et des préconisations quant aux autres typologies de bâtiments.

¹ Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009.

Ces deux démarches initiées par les Ministères chargés de l'enseignement et des finances publiques convergent ainsi vers l'inscription d'une stratégie immobilière au sein des projets d'établissement et nécessitent un travail de diagnostic précis.

Objectifs de l'étude et méthodologie déployée

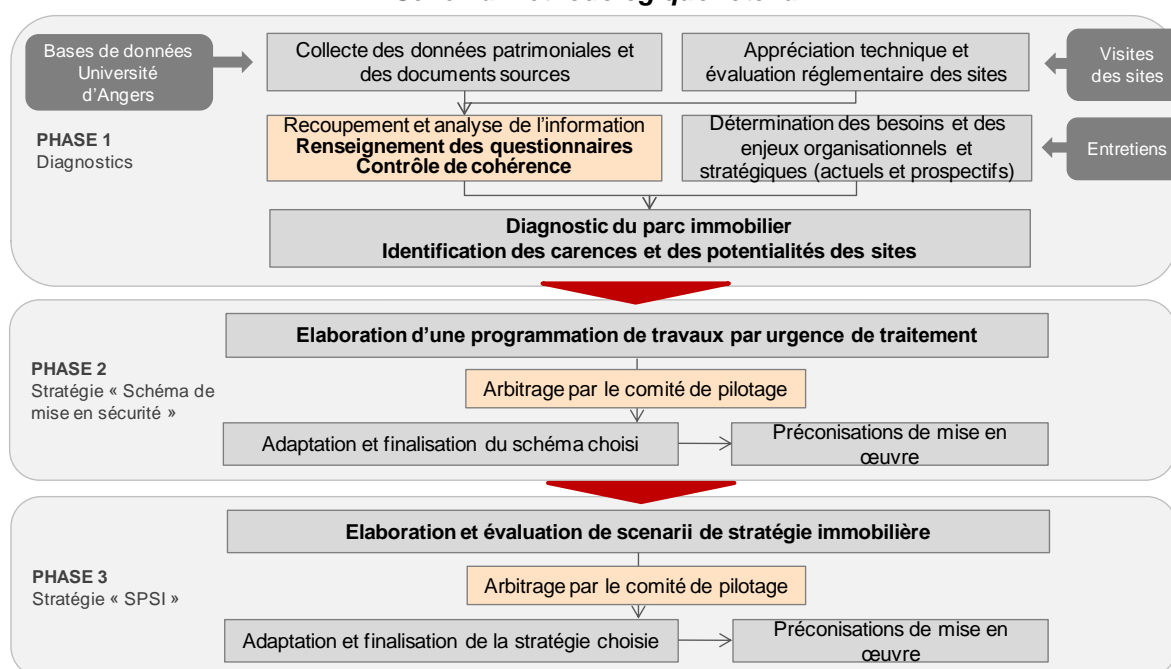
L'Université d'Angers a souhaité faire appel à des conseils externes pour l'accompagner dans la **réalisation du SPSI et du SDMS de l'établissement**.

Ainsi, la mission confiée au groupement DTZ Consulting / Bureau Veritas a pour vocation de :

- Réaliser l'analyse critique du patrimoine actuellement occupé au regard des affectations des différents biens, et notamment d'un point de vue de la conformité réglementaire,
- Identifier les sources d'économies potentielles (densification, amélioration de la performance énergétique,...) et les travaux nécessaires pour assurer une pleine sécurité aux étudiants, aux chercheurs et au personnel de l'établissement,
- Proposer des solutions pour une rationalisation de la gestion du parc immobilier de l'Université d'Angers, en adéquation avec les besoins recueillis auprès chaque composante de l'Université et les directives de la politique immobilière de l'Etat,
- Définir des scénarii de rationalisation et d'optimisation, en mettant en exergue les freins potentiels à leur mise en œuvre et le chiffrage des opérations de travaux à programmer,
- Accompagner l'Université d'Angers dans la définition d'une « véritable politique immobilière » traduisant les orientations organisationnelles de l'institution à court, moyen et long termes, et les besoins d'évolution sur le plan réglementaire,
- Permettre la modernisation technique et fonctionnelle du parc, dans le respect des principes du développement durable.

Cette mission se compose de 3 phases consécutives.

Schéma méthodologique retenu



Le présent document constitue **l'un des livrables de la première phase de l'étude, relatif à l'élaboration d'un diagnostic consolidé du parc immobilier de l'Université dans le cadre du SPSI. Il est accompagné d'un diagnostic par bâtiment** reprenant les données recueillies par la Direction du Patrimoine Immobilier de l'Université et les conseils, ainsi que l'évaluation concernant la mise en sécurité du patrimoine, effectué par Bureau Veritas lors de ses visites.

Moyens mobilisés

Le présent diagnostic a pu être réalisé via :

- La **constitution d'un comité de pilotage** de l'étude au sein de l'établissement rassemblant le Vice-président du Conseil d'administration, le Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective, ainsi que des représentants de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Direction de l'Administration, pour assurer le suivi de la démarche, lever les freins potentiels à la réalisation du diagnostic et valider les travaux menés,
- La **visite approfondie de chaque bâtiment détenu ou occupé par l'Université d'Angers** pour effectuer notamment l'analyse technique et réglementaire,
- L'**organisation de 17 entretiens individuels** avec les directions des différentes composantes de l'Université et services communs, pour recueillir les besoins futurs et identifier les atouts et les contraintes pouvant peser sur les occupants.

Le présent document restitue des travaux effectués sur un **délai d'intervention de 4 mois**, comprenant l'organisation et l'animation de la collecte de données, les entretiens et visites, la consolidation des informations recueillies et leur analyse.

Précautions méthodologiques

Limitations générales

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants qui constituent des limitations à la mission qui a été confiée à DTZ Consulting / Bureau Veritas :

- Aucune information transmise n'a fait l'objet d'un audit (surfaces, effectifs, données économiques, ...). Conformément au cahier des charges, une revue des documents techniques et réglementaires (PV des commissions de sécurité, rapports de vérification périodiques, dossier technique amiante, diagnostic accessibilité, ...) a été effectuée dès lors que les documents étaient disponibles. Une revue de la cohérence des données fournies par les composantes a également été menée.
- La fiabilité des résultats obtenus et de nos conclusions dépend ainsi étroitement de la qualité des informations fournies par les différentes composantes, services centraux et services communs.
- Malgré le travail de collecte des données du parc immobilier effectué par l'Université et les conseils, notamment sur la base du logiciel Vizelia, certaines informations, mentionnées dans le « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat », n'ont pas pu être collectées par l'établissement sur l'ensemble des biens, au regard du délai de réalisation du SPSI et du statut de détention de certains immeubles. Des estimations ont ainsi été effectuées au niveau de certaines données de surfaces (par exemple : la SUB de 16 biens a été calculée par ratios par rapport à la SHON fournie ou estimée par l'Université). Les analyses détaillées dans le présent rapport sont accompagnées, le cas échéant, du nombre de biens auquel elles font référence ou des éventuelles approximations effectuées.
- L'évaluation technique, réglementaire et fonctionnelle du bâti a été effectuée sur la base d'un état des lieux visuel des sites et ne saurait mettre en exergue de vices cachés. Les données relatives à la conformité réglementaire et aux diagnostics techniques sont issues en partie de rapports et de documents transmis au cabinet, et en partie d'échanges avec les référents techniques de chaque site.

Cadrage de l'étude

Suite à la réunion de lancement du 20 mai 2011, les décisions suivantes ont été adoptées :

- Le périmètre du diagnostic s'attache à **étudier l'ensemble des immeubles occupés ou détenus par l'Université d'Angers sur les sites d'Angers, de Cholet et de Saumur.**
- Le diagnostic consiste en **une photographie du parc au 1^{er} janvier 2011.** Ainsi, le diagnostic concerne uniquement les bâtiments occupés ou détenus par l'Université d'Angers à cette date. L'analyse des données économiques s'effectue sur l'année 2010.
- **Le recueil des données a été effectué indifféremment pour les immeubles majoritairement de bureaux et pour les immeubles « autres que de bureaux »** (laboratoires, bâtiments d'enseignement, locaux de stockage, ...).

Cette démarche a ainsi permis l'intégration de l'ensemble **des immeubles occupés par l'Université d'Angers quel que soit leur usage ou leur statut de détention.** Afin d'assurer une cohérence vis-à-vis de la méthodologie établie par France Domaine, un focus spécifique sur les immeubles de bureaux est effectué pour chaque indicateur analysé.

1 – Présentation du parc de l'Université d'Angers

1.1 – Présentation générale de l'Université d'Angers

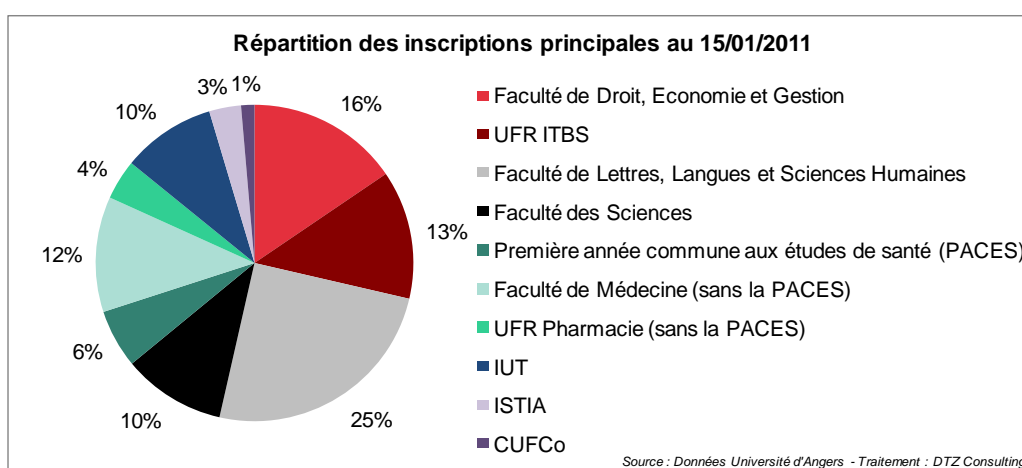
L'Université d'Angers est un **Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) de l'Etat**, dont les missions s'attachent à **l'enseignement supérieur et la recherche**, avec 39 unités de recherche réparties en pôles : Végétal & Environnement, Santé, Matériaux, Math-STIC, Lettres langues sciences humaines et sociales.

En 2011, l'Université fête les quarante ans de sa refondation. En effet, fondée au Moyen-âge, l'Université d'Angers a été reconstituée en 1971, suite à la naissance du Centre scientifique universitaire en 1958, puis de l'IUT en 1966, du Collège juridique universitaire en 1968 et enfin du Collège littéraire universitaire en 1970. A partir des années 80, où l'établissement comptait 7 000 étudiants, l'Université croît rapidement et de nouvelles formations sont dispensées, notamment dans le domaine du tourisme, de l'ingénierie et du végétal.

A ce jour, l'Université compte **plus de 18 000 étudiants** et forme avec l'Université de Nantes, l'Université du Maine, et l'Ecole centrale de Nantes, un **pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**.

L'Université d'Angers regroupe différentes **composantes**.

- La Faculté de Droit, Economie et Gestion (Faculté Droit),
- La Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (Faculté Lettres),
- L'UFR² Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (UFR ITBS),
- La Faculté de Médecine,
- L'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (UFR Pharmacie),
- La Faculté des Sciences,
- L'Institut Universitaire de Technologie (IUT),
- L'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur (ISTIA).



² UFR : Unité de Formation et de Recherche.

Des **services communs** sont également présents :

- SCD (service commun de la documentation),
- CUFCo (centre universitaire de formation continue),
- SUIO-IP (service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle),
- SUAPS (service des activités physiques et sportives),
- SUMPPS (service de médecine préventive et promotion de la santé),
- STIC (service des technologies de l'information et de la communication).

1.2 – Données générales sur le parc immobilier

Surface totale déployée

Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, l'ensemble des bâtiments détenus ou occupés via une dotation de l'Etat, une convention d'occupation ou un bail de location classique sont étudiés. Ils représentent un ensemble de **65 bâtiments** d'environ **161 000 m² SHON**, dont **130 000 m² SUB**.

Pour rappel, concernant les surfaces développées au niveau des sites de l'établissement, quelques surfaces n'ont pas pu être déterminées avec précision en l'absence de plans cotés ou de métrés pour certains bâtiments. **Des estimations ont ainsi été effectuées sur la base des informations disponibles**, pour la plupart via l'application d'un ratio sur les indicateurs surfaciques fournis (par exemple : SHON par rapport à la SUB). Une marge d'erreur doit ainsi être considérée, même si les bâtiments concernés sont pour plus de la moitié des SUB estimées des structures sommaires, préfabriqués ou des serres.

	Nombre de bâtiments	SHON		Nombre de bâtiments	SUB
SHON disponible	60	158 219 m ²	SUB disponible	49	124 636 m ²
SHON estimée	5	3 272 m ²	SUB estimée	16	5 749 m ²
Total	65	161 491 m²	Total	65	130 385 m²

Les analyses présentées ci-après incluent les estimations réalisées au niveau des SHON et des SUB. Une liste des bâtiments et de leur surface respective est présentée en annexe.

Localisation du parc immobilier

Le parc immobilier de l'établissement est concentré au sein de **trois « campus » situés à Angers, une antenne à Cholet et un site à Saumur.**

Localisation	Nombre de bâtiments	SHON	SUB
Campus "BELLE-BEILLE"	27	84 532 m ²	71 963 m ²
Campus "SANTE"	19	38 503 m ²	26 750 m ²
Campus "SAINT-SERGE"	10	26 637 m ²	21 799 m ²
Centre "SOULEZ-LARIVIERE - CUFCo"	1	2 346 m ²	2 064 m ²
Antenne de CHOLET	3	7 753 m ²	6 416 m ²
Site de SAUMUR	3	1 328 m ²	1 062 m ²
Autres implantations	2	392 m ²	330 m ²
Total général	65	161 491 m²	130 385 m²

Le **campus Belle-Beille**, à environ 2 km à l'ouest du centre-ville d'Angers, a été créé en 1961 sur d'anciens terrains agricoles. Il héberge des structures d'enseignement et de recherche de l'Université d'Angers, mais également l'INRA, l'Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA), Agrocampus Ouest et l'Ecole supérieure des Pays de la Loire (ESPL).

Ce campus rassemble laboratoires, locaux d'enseignement, bibliothèque, installations sportives, centre de médecine préventive et de santé étudiante, sur près de **85 000 m² SUB**. La proximité de ces infrastructures permet d'encourager une vraie logique de campus à l'échelle du site, notamment grâce à de vastes aménagements paysagers.

Aucun projet de transport en commun en site propre n'est prévu pour relier le campus au centre-ville à court et moyen termes. Le campus Belle-Beille s'avère ainsi le moins accessible des campus angevins de l'Université en termes de transport en commun, selon les critères France Domaine. Toutefois, le réseau de bus est très performant et le site dispose d'une excellente desserte routière.



Localisation des principaux sites de l'Université d'Angers

Campus BELLE-BEILLE

1. Anjou Recherche Semences (ARES)
2. Bibliothèque universitaire Belle-Beille
3. Centre sportif universitaire
4. Faculté des Sciences
5. Faculté Lettres et Maison des Sciences Humaines (MSH)
6. ISTIA
7. IUT
8. La Passerelle
9. Maison des Etudiants

Campus SANTE

1. Bâtiment 56 – Montéclair
2. Faculté Médecine
3. Institut de Biologie Théorique (IBT)
4. Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé (IRIS)
5. Plate Forme Technologique (PFT)
6. UFR Pharmacie

Centre SOULEZ-LARIVIERE - CUFCo

CUFCo - CeLFE

Site SAUMUR

UFR ITBS (3 bâtiments)

Campus SAINT-SERGE

1. Bibliothèque universitaire Saint-Serge et UFR ITBS
2. Faculté de Droit, Economie et Gestion
3. Présidence et espace culturel
4. Présidence – DEVE
5. Tour Saint-Serge

Antenne CHOLET

Domaine universitaire du Choletais (DUC)
IUT (2 bâtiments)

Fonds de carte : Google, Université d'Angers –
Traitement : DTZ Consulting

La Faculté de Médecine et l'UFR Pharmacie sont quant à eux situés sur le **campus Santé**, vaste espace englobant le CHU et relié au centre-ville par la nouvelle ligne de tramway mise en route à la mi-année 2011. Des centres de recherche y sont également implantés : l'IRIS, l'IBT et la PFT.

Le **campus St-Serge** est desservi par la même ligne de tramway que le campus Santé et rassemble la Présidence de l'Université, la majorité des services centraux, la Faculté de Droit et l'UFR ITBS. Ce campus est le plus restreint en termes de surfaces développées sur la commune d'Angers (environ 27 000 m² SUB), mais semble le plus animé de par sa proximité avec le centre-ville.

Le **campus délocalisé de Cholet**, situé dans une zone d'activité tertiaire à proximité du centre-ville, accueille une antenne universitaire et des locaux de l'IUT, tandis que le **site de Saumur** accueille des formations de l'UFR ITBS exclusivement. Le site de Saumur est situé à proximité du centre ville et de la gare SNCF.

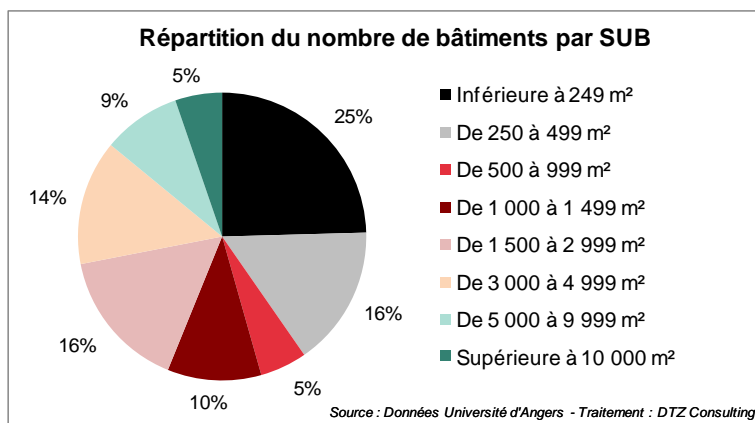
D'autres implantations comprenant un unique bâtiment sont également présentes : au niveau d'Angers, avec une localisation excentrée du CUFCo et la location d'un studio au CROUS à destination des chercheurs étrangers, ainsi que sur l'île d'Yeu avec la présence du LEBIM (Laboratoire d'Etude des Bio-Indicateurs Marins).

Typologie de biens

De par ses missions d'enseignement et de recherche, l'établissement dispose de **locaux spécifiques** : amphithéâtres, laboratoires, ateliers, salles de cours, centre sportif, etc. Ainsi, **seuls 3 bâtiments sont composés majoritairement de bureaux** représentant **3% de la surface utile brute totale** (3 911 m² SUB).

De plus, certains bâtiments inclus dans le diagnostic SPSI ne possèdent pas de surface utile brute (garage, local extérieur pour les déchets), tandis que des parkings de stationnement couverts sont également inclus dans l'analyse et ne comportent pas de surface hors œuvre nette.

Concernant la **surface utile nette**, composée majoritairement de surfaces de bureaux et de salles de réunion, cette dernière représente **seulement 21% de la surface utile brute totale** des 58 bâtiments pour lesquelles cette surface a pu être collectée³ (bâtiments représentant 95% de la SUB totale du parc).



De plus, la **taille des bâtiments est hétérogène** au sein du parc immobilier de l'Université. La **surface moyenne des immeubles dépasse les 2 100 m² SUB**, tandis qu'un **quart des biens présente une surface utile brute inférieure à 250 m²**.

Les bâtiments les plus imposants, d'une surface supérieure à 10 000 m² SUB, sont présents au niveau de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Droit. Ils concernent principalement des surfaces d'enseignement.

³ Pour information, les bâtiments pour lesquelles les surfaces utiles nettes n'ont pas pu être collectées concernent les sites de Saumur, de Cholet (à l'exception du bâtiment de l'IUT situé rue Henri Huré), de l'île-d'Yeu et l'ARES.

Les deux bibliothèques universitaires, la Faculté de Lettres, l'IRIS et l'ISTIA possèdent également des bâtiments de surface importante, supérieure à 5 000 m² SUB.

Les bâtiments les plus petits sont le plus souvent des dépendances d'immeubles plus importants ou des préfabriqués.

Enfin, les bâtiments dédiés à la recherche ne possèdent pas de caractéristiques spécifiques en termes de surface et de taille de bâti, les biens étant en adéquation avec les activités poursuivies et la typologie de recherche effectuée.

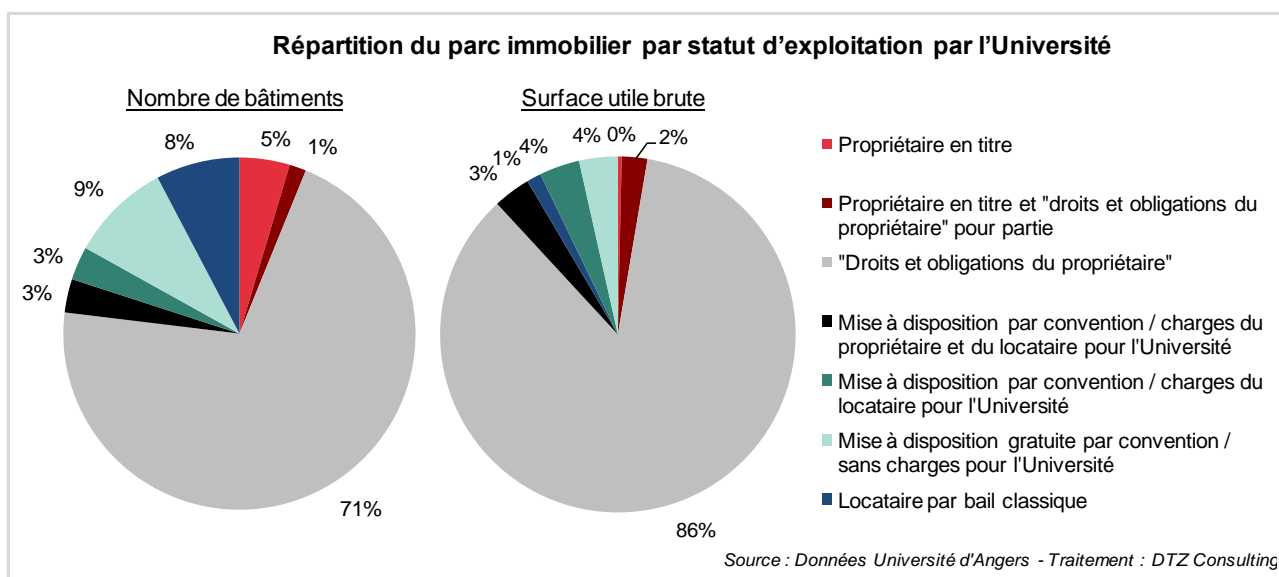
Ce constat induit la conduite d'une **analyse spécifique** pour le SPSI de l'Université d'Angers : conforme aux attentes de France Domaine sur les immeubles de bureaux, mais également développée à l'échelle de l'ensemble des bâtiments d'enseignement et de recherche pour une réflexion stratégique globalisée dans un deuxième temps.

2 – Diagnostic des bâtiments

2.1 – Statut de détention

Sur les 65 immeubles de l'ensemble du parc immobilier de l'Université d'Angers, la **grande majorité des bâtiments sont des biens domaniaux remis en dotation à l'Université** (46 bâtiments sur 65, représentant 86% de la SUB totale). Seules **4 implantations sont propriété de l'établissement**, dont l'une associée à des surfaces domaniales (Présidence) et deux affectés à des parkings. La dernière implantation en propriété comprend des surfaces de bureaux dans un immeuble en copropriété (Présidence – DEVE). L'intégralité des biens propres est située sur le campus St-Serge.

Les 15 bâtiments restants sont des mises à disposition gratuite principalement par les collectivités territoriales (6 bâtiments), des mises à disposition par convention (4 bâtiments) et des locations par bail classique (5 bâtiments).

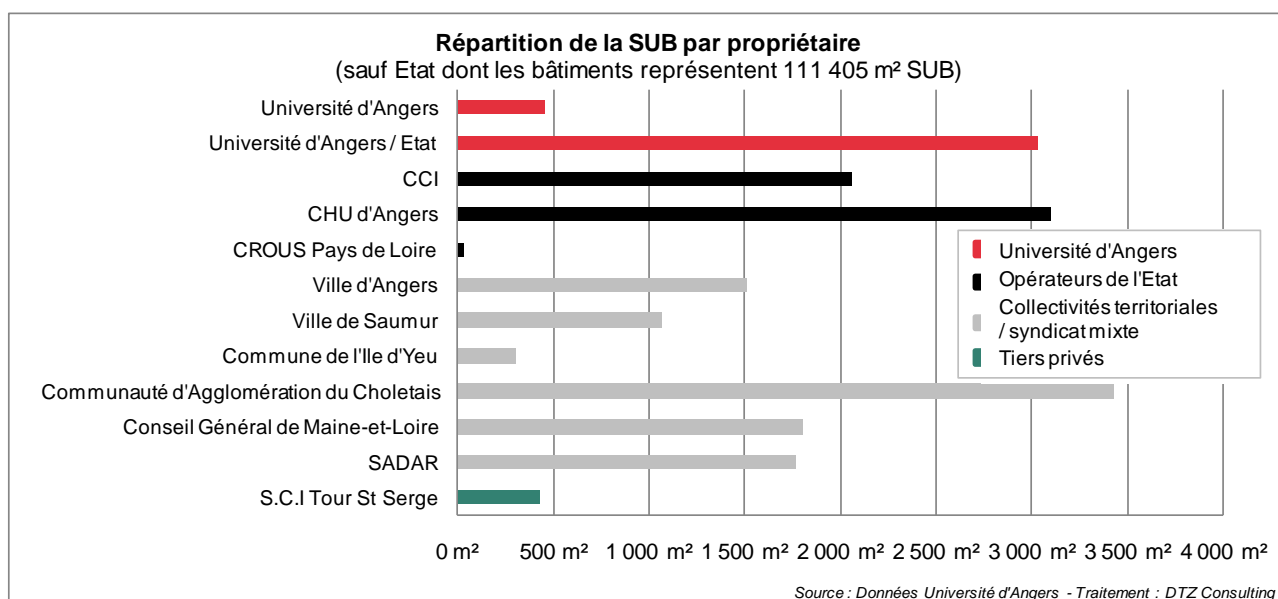


L'Université d'Angers assure ainsi l'exploitation de :

- **52 bâtiments en assumant les charges du propriétaire et du locataire**, soit une surface d'environ 119 000 m² SUB,
- **7 bâtiments en assumant uniquement les charges du locataire**, soit une surface d'environ 6 300 m² SUB. La taille de ces bâtiments est faible à l'échelle du parc immobilier : 900 m² SUB, avec trois bâtiments d'une surface comprise entre 1 500 et 2 100 m² SUB dédiés à la recherche et à la formation continue, et quatre bâtiments de moins de 500 m² SUB. Ils sont dispersés au sein des différentes localisations de l'Université sur Angers.

Les **6 implantations mises à disposition gratuitement** sont localisées exclusivement sur Cholet, Saumur et l'Île d'Yeu. La gestion et les dépenses d'exploitation sont prises en charge par les collectivités territoriales locales, soit respectivement la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Ville de Saumur et la commune de l'Île d'Yeu. Toutefois, au titre de l'entretien des locaux du Domaine Universitaire du Choletais (DUC), une contribution financière annuelle est versée par l'Université d'Angers à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Parmi les propriétaires des bâtiments occupés, on constate la présence d'un seul tiers privé sur la Tour St-Serge pour une surface de 425 m² SUB.



➔ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

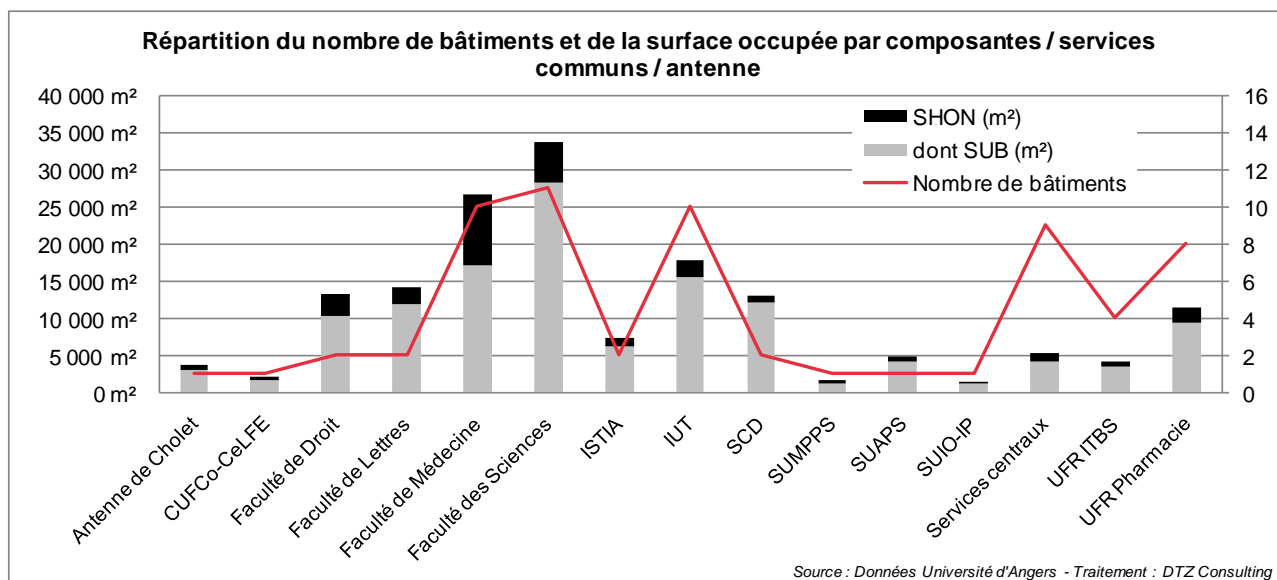
Les bâtiments de bureaux au sens du SPSI sont majoritairement propriété de l'établissement en termes de surface. Le bâtiment de la Présidence fait l'objet d'une division en volume entre l'Université et l'Etat. Le bâtiment Présidence – DEVE fait partie d'une copropriété.

Dénomination du bâtiment	SHON	SUB	SUN	Statut d'exploitation
Présidence	3 882 m ²	3 030 m ²	1 686 m ²	Propriétaire en titre et "droits et obligations du propriétaire"
Tour Saint-Serge	628 m ²	425 m ²	288 m ²	Locataire par bail classique (échéance du bail en 2018)
Présidence - DEVE	509 m ²	455 m ²	263 m ²	Propriétaire en titre

2.2 – Affectation des bâtiments et ratios d'occupation

Les **65 bâtiments** du parc immobilier de l'établissement sont affectés aux différentes composantes de manière hétérogène, tant au niveau du nombre de bâtiments que de la surface développée :

- **La Faculté des Sciences et la Faculté de Médecine représentent à elles seules 37% de la SHON totale et 21 bâtiments.** Néanmoins, la Faculté de Médecine présente une surface utile brute faible par rapport à la SHON occupée, illustrant une conception peu optimisée des biens. En effet, seuls 17 200 m² SUB sont développés sur cette composante pour près de 26 700 m² SHON occupés, tandis que l'IUT présente 15 600 m² SUB pour 17 800 m² SHON.
- **La Faculté de Droit, la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie** ont en gestion une surface utile brute quasi-similaire **entre 10 000 m² et 12 000 m² SHON**. Néanmoins, cette surface est développée sur deux bâtiments pour les Facultés de Droit et de Lettres, tandis que l'URF Pharmacie dispose de 8 bâtiments.
- **Les surfaces dédiées aux services communs sont variables, en lien avec leur activité** : le SCD dispose de plus de 10 000 m² SUB répartis sur deux bibliothèques universitaires, le SUAPS gère un centre sportif d'environ 4 300 m² SUB, le SUMPPS et le SUIO-IP disposent de bâtiments de surfaces plus restreintes, inférieures à 1 000 m² SUB. Le Service des Technologies de l'Information et de la Communication occupe une centaine de m² au sein d'un bâtiment de la Faculté des Sciences⁴.
- **Les services centraux disposent d'environ 4 200 m² SUB.** Néanmoins, **certains services sont hébergés dans des locaux affectés aux composantes** (Faculté des Sciences, Faculté de Lettres). Un éclatement des services centraux est donc constaté au niveau des campus.



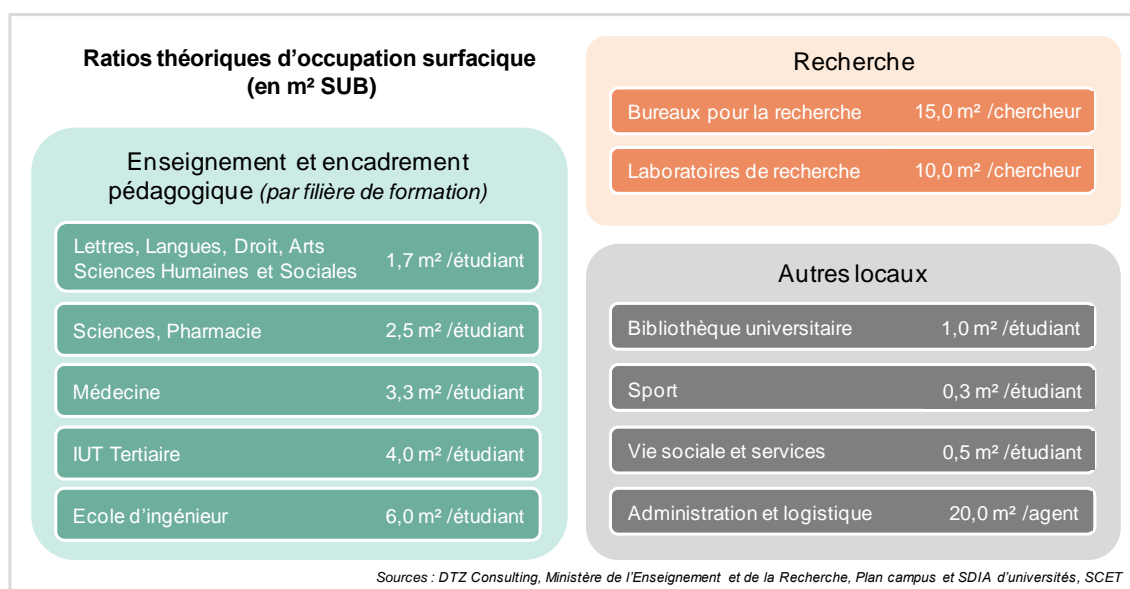
⁴ **Précaution méthodologique** : l'analyse SPSI étant effectuée à l'échelle du bâtiment, nous ne distinguerons pas dans le diagnostic les surfaces occupées par les services centraux au niveau de bâtiments affectés aux composantes. Les surfaces resteront affectées au gestionnaire du site, à la composante. **La SUB des services centraux comprendra exclusivement les surfaces des bâtiments qui lui sont affectées en totalité.**

Concernant le niveau d'occupation du parc immobilier, une première analyse peut être effectuée sur la base de la surface utile brute et des effectifs étudiants présents au niveau des sites d'Angers, de Cholet et de Saumur, distincts du nombre d'inscriptions principales par composante.

Toutefois, cet exercice a ses limites. En effet, **un travail de recensement et de mise à jour pourrait être effectué à l'échelle de chaque bâtiment** en précisant d'une part, l'affectation actuelle de chaque pièce (enseignement, recherche (laboratoires et bureaux), encadrement pédagogique, administration, accueil, vie sociale, etc.), et d'autre part, **les besoins réels en termes de bureaux pour les enseignants et les chercheurs.**

Un recensement a été effectué en 2010 par la Direction du Patrimoine Immobilier et la DEVE. Néanmoins, de nombreux mouvements, notamment au niveau des unités de recherche (IRIS, IBT, Montclair), ont été réalisés dans le courant de l'année 2010 et rendent caduc certaines données. Une analyse de la capacité d'accueil des fonctions recherche ne peut donc pas, d'une part, être menée de manière uniforme à l'échelle de toutes les composantes. D'autre part, les surfaces d'enseignement sont à considérer avec précaution certains locaux ayant fait l'objet de réaffectation.

De plus, il est nécessaire de souligner que la **surface nécessaire par étudiant est différente entre chaque filière de formation et qu'aucun référentiel n'est fourni par France Domaine.** Une estimation de plusieurs **ratios surfaciques théoriques** a été effectuée sur la base d'analyse comparative et d'analyses documentaires, et est présentée ci-dessous.



En **tenant compte des limitations exposées et à l'aune des ratios théoriques estimés**, les points saillants concernant l'occupation du parc immobilier de l'Université d'Angers sont les suivants :

Concernant les composantes :

- **L'UFR ITBS présente la situation la plus contrainte en termes de ratio d'occupation**, avec moins de 1 m² de surface d'enseignement par étudiant sur Angers. A noter que le bâtiment de cette composante sur le Campus St-Serge avait initialement **été prévu pour accueillir 750 étudiants et en accueille à ce jour plus du double**. Cette situation devrait s'améliorer en partie via la **construction d'une extension du bâtiment**.
- **Au niveau de la Faculté de Droit**, la situation est plus satisfaisante et permet d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions avec 1,8 m² de surface d'enseignement par étudiant.

Certaines salles de cours et amphithéâtres sont en outre prêtées à d'autres composantes. Toutefois, seuls 480 m² sont dédiés à la recherche et accueille 62 chercheurs en 2010, soit un ratio de 7,7 m² / chercheur. L'occupation est ainsi très contrainte pour la recherche, de même que pour les services administratifs.

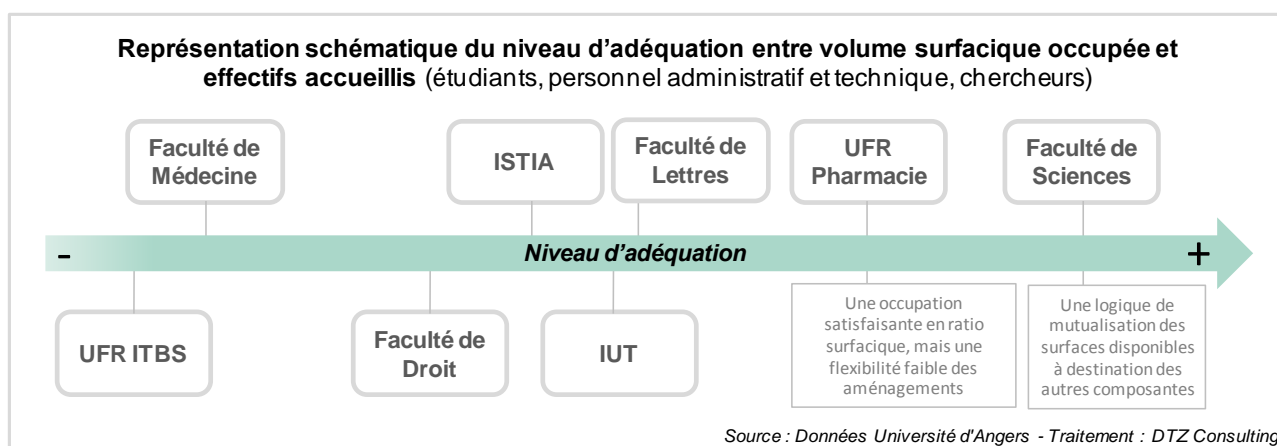
- **La Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines** présente également un **ratio satisfaisant pour les surfaces d'enseignement** (1,9 m²/étudiant). Néanmoins, les **locaux tels qu'aménagés ne sont plus en adéquation avec les modes d'enseignement** : les amphithéâtres sont sous-occupés, tandis qu'une dizaine de salles de cours supplémentaires serait nécessaire, selon le responsable administratif.
- **La Faculté de Médecine présente quant à elle une situation peu satisfaisante**, mais difficilement quantifiable avec la conduite de certaines formations au niveau du CHU, la présence partielle des effectifs de la PACES (première année commune aux études de santé) et la réaffectation progressive des locaux de recherche libérés par un transfert des équipes sur l'IRIS en 2010. En excluant les **6 800 m² du bâtiment IRIS**, dédié à la recherche, et **environ 3 100 m² du bâtiment Montclair, presque entièrement vacant**, on peut calculer un ratio de 3,3 m² SUB / étudiant, soit le ratio théorique optimal en considérant uniquement les surfaces d'enseignement et d'encadrement pédagogique. La surface développée sur le bâti actuel ne permettrait donc pas l'accueil des fonctions administratives et logistiques. Cette situation devrait s'améliorer en partie via la **construction de deux amphithéâtres, mais cette opération ne permet pas de parer aux besoins de surface pour la vie étudiante.**
- Sur le campus Santé, **l'UFR Pharmacie affiche une occupation satisfaisante** permettant de disposer de locaux pour l'enseignement et la recherche. Il ne faut néanmoins pas conclure à une sous-occupation des locaux du fait d'un ratio convenable : **les bâtiments occupés sur le boulevard Daviers sont anciens, manquent de flexibilité au niveau des aménagements et sont peu optimisables en termes d'occupation.** En outre, les locaux tels qu'ils sont conçus ne sont pas en parfaite adéquation avec les besoins. On note néanmoins la présence d'un **bâtiment vacant, l'IBT**, suite au départ d'une unité de recherche sur l'IRIS.
- La **Faculté des Sciences** possède également une situation satisfaisante, **la plus confortable à l'échelle de l'Université d'Angers**, avec 5,2 m² de surface d'enseignement par étudiant. **Le bâtiment L a de ce fait été affecté en partie à la Direction des Services Informatiques et le STIC.** En outre, de nombreux locaux sont prêtés ponctuellement à l'IUT, à la Faculté de Lettres, au Rectorat pour des concours, à la Faculté de Médecine et à l'UFR ITBS. Les locaux accueillent également des colloques et autres manifestations les week-ends.
- Enfin, concernant les formations d'ingénieur et technique dispensées par **l'ISTIA et l'IUT**, les **surfaces mises à disposition sont adéquates en termes d'enseignement, mais arrivent à saturation au regard de l'augmentation continue du nombre d'étudiants.**

	SUB de la composante	Surface enseignement	Effectifs étudiants présents sur site	Surface enseignement / étudiant	Ratio théorique
Faculté de Droit	10 239 m ²	4 784 m ²	2 672 étudiants	1,8 m ² /étudiant	1,7 m ² /étudiant
Faculté de Lettres	11 894 m ²	6 253 m ²	3 377 étudiants	1,9 m ² /étudiant	1,7 m ² /étudiant
Faculté de Médecine*	17 171 m ²	2 424 m ²	2 174 étudiants	1,1 m ² /étudiant	3,3 m ² /étudiant
Faculté des Sciences	28 246 m ²	8 889 m ²	1 720 étudiants	5,2 m ² /étudiant	2,5 m ² /étudiant
ISTIA	6 122 m ²	4 184 m ²	603 étudiants	6,9 m ² /étudiant	6,0 m ² /étudiant
IUT - Angers	12 199 m ²	6 723 m ²	1 526 étudiants	4,4 m ² /étudiant	4,0 m ² /étudiant
UFR ITBS - Angers	2 543 m ²	1 361 m ²	1 734 étudiants	0,8 m ² /étudiant	1,7 m ² /étudiant
UFR Pharmacie*	9 323 m ²	3 816 m ²	756 étudiants	5,0 m ² /étudiant	2,5 m ² /étudiant
Total général	97 737 m²	38 434 m²	14 562 étudiants		

* Hors effectifs étudiants de la PACES dont les formations se déroulent sur la Faculté de Médecine, l'UFR Pharmacie, la Faculté des Sciences et la Faculté de Droit.

Au niveau de l'ISTIA, si l'on considère les 603 étudiants présents au 1er janvier 2011 et une trentaine d'agents administratifs et techniques, la surface théorique nécessaire atteint environ 5 100 m² SUB. Au regard de la SUB occupée à ce jour, il resterait ainsi près de 1 000 m² dédiés à la recherche, soit pour l'accueil d'une quarantaine de chercheurs. Toutefois, le nombre de chercheurs hébergés au sein des locaux est bien supérieur à ce nombre et s'élevait à environ 80 personnes en 2008. Par ailleurs, le bâtiment principal consiste en la réhabilitation d'un ancien immeuble de logement et s'avère difficilement optimisable.

Au niveau de l'IUT, les formations dispensées nécessitent la mise à disposition de locaux spécifiques dédiés aux travaux pratiques et d'ateliers, qui occupent une surface importante. La plupart des bâtiments sont vétustes et peu fonctionnels.



Outre ces réflexions au niveau des m² occupés, d'autres enjeux se posent aux composantes au niveau de l'**évolution des modes d'enseignement** et ainsi de l'adéquation des aménagements existants et des typologies de surface face aux évolutions des programmes et des pratiques. Ainsi, sur la plupart des formations, les **amphithéâtres sont de moins en moins fréquentés** au profit de salles de travaux dirigés ou de salles de cours à effectif restreint.

Par ailleurs, la **présence de surfaces très réduites pour l'encadrement pédagogique** et les bureaux de chercheurs **ne facilite pas la communication entre étudiants et enseignants**, et entraîne le plus souvent le départ de ces derniers dans les minutes qui suivent le cours pour rejoindre les bureaux à disposition au sein des plateformes de recherche, des autres écoles ou encore du CHU.

Enfin, il faut souligner que le **principe d'affectation du bâti aux composantes ne semble pas constituer un frein** pour assurer une **mutualisation des moyens** à l'échelle de l'ensemble du parc immobilier, sachant qu'à l'heure actuelle, la Faculté de Sciences accueille des composantes voisines, tel exposé précédemment, et que la Faculté de Droit fait de même pour parer à l'urgence de la situation au niveau de l'UFR ITBS et permettre à l'UFR Pharmacie d'accéder à un amphithéâtre de grande capacité. Des colloques sont organisés au niveau de ces deux sites.

Concernant les services communs :

- Les services communs SUMPPS, **SUIO-IP** et **CUFCo** disposent de **surfaces confortables**. **Le bâtiment du SUMPPS est en outre sous-occupé**, à moitié vacant suite au départ du SUIO-IP dans un bâtiment livré en 2010. Néanmoins, l'aménagement actuel induit une concentration des bureaux des médecins et infirmiers sur une surface très réduite. Le bâtiment du CUFCo, loué à la CCI et excentré des campus angevins, accueille 252 étudiants sur près de 1 800 m² SUB.

- Le **centre sportif universitaire** affiche une **surface d'environ 4 300 m² SUB, satisfaisante** au regard du nombre d'étudiants, sachant que d'autres installations sont mises au profit de ces derniers à l'échelle de la commune. Les plages horaires les moins fréquentées sont mises à disposition d'autres institutions (pompiers, gendarmerie, centres de formation professionnelles). Le bâtiment est donc mutualisé via des locations formalisées sous forme de convention. A noter que le local de plongée est localisé dans le bâtiment du SUMPPS.
- Enfin, les **deux bibliothèques universitaires** déploient environ 12 200 m² SUB, surface **inférieure à la surface théorique** pouvant être calculée mais **bien supérieure à la moyenne des BU des universités françaises**. Les actions de mutualisation effectuées pour aboutir à la conservation de deux BU mutualisées et seule une bibliothèque spécifique au niveau de l'ISTIA ont été bénéfiques. Elles ont permis de constituer deux polarités fortes au niveau de l'Université et de proposer des **plages horaires très étendues**.

➤ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Les bâtiments de bureaux sont exclusivement occupés par les services centraux de l'Université.

Concernant les bâtiments de bureaux, plusieurs critères sont analysés dans le cadre du SPSI :

	SUB / SHON	SUN / SUB	SUN / PDT
Cible France Domaine	> 85%	> 67%	< 12 m²/pdt
Présidence	78%	56%	14,7 m ² /pdt
Présidence - DEVE	89%	58%	13,9 m ² /pdt
Tour Saint-Serge	68%	68%	10,7 m ² /pdt

- L'optimisation de la conception

Le niveau de performance est évalué par le ratio SUB/SHON qui doit être supérieur à 85% selon la cible France Domaine.

Des immeubles de bureaux occupés par l'Université d'Angers, seule la Présidence – DEVE remplit ce critère. Toutefois, l'établissement n'occupe qu'un étage du bâtiment et ainsi les données recueillies ne peuvent être représentatives de la qualité de l'actif occupé.

De même, les surfaces concernées sur la Tour St-Serge sont également développées sur un seul étage d'un immeuble multi-locataire. Le ratio SUB / SHON de 68% est en outre lié à la présence de surfaces communes au centre de l'étage.

Enfin, **le critère est valable concernant l'immeuble de la Présidence et indique que sa conception n'a pas été optimisée** dans l'optique d'offrir une surface développée la plus importante possible.

- L'optimisation de la capacité utile d'accueil

Le ratio SUN / SUB permet d'apprécier le **rendement utile d'un bâtiment** et ainsi sa performance en termes de capacité utile d'accueil. Il effectue un rapport entre la surface occupée et la surface réellement exploitable pour l'implantation de postes de travail. Ce niveau de performance est fortement impacté par la configuration de l'espace (divisibilité, circulations, ...).

Pour les bâtiments de bureaux de l'Université d'Angers, **la Tour St-Serge présente un niveau de performance satisfaisant avec un ratio SUN / SUB de 68%**, supérieur à la cible de 67% fixée par France Domaine.

La Présidence et le bâtiment de **la DEVE** atteignent quant à eux un ratio respectif de 56% et **58%**.

Pour la DEVE, ce ratio peut s'expliquer en partie par une présence importante de circulations primaires. Toutefois, on constate la présence d'un espace non aménagé en entrée de plateau.

Concernant le bâtiment de la **Présidence**, ce dernier possède également de nombreuses circulations primaires, mais accueille surtout l'espace culturel au niveau du rez-de-dalle et du 1^{er} étage. Ce dernier est notamment composé d'une salle de spectacle. Ces deux niveaux ne sont donc pas conçus pour accueillir des espaces de bureaux classiques. Si l'on considère le bâtiment **en excluant le rez-de-dalle et le 1^{er} étage, le ratio SUN / SUB atteint un niveau acceptable de 65%**, même si encore inférieur au critère France Domaine.

- L'optimisation de l'occupation surfacique

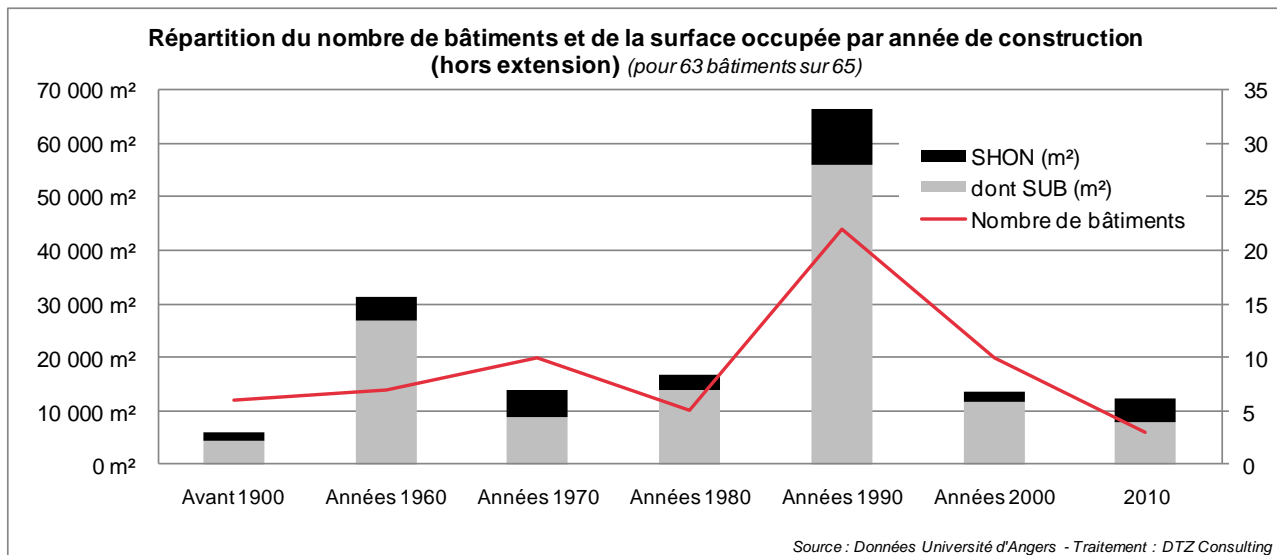
L'occupation surfacique est évaluée en calculant le ratio de la surface utile nette par le nombre de postes de travail. L'objectif défini par France Domaine fixe ce ratio à 12 m²/poste de travail maximum.

La Tour St-Serge remplit ce critère avec un ratio de 10,7 m²/pdt, tandis que la Présidence et le bâtiment de la DEVE présentent un ratio respectif de 14,7 m²/pdt et 13,9 m²/pdt. Néanmoins, concernant la Présidence, si l'on **exclue le rez-de-dalle et le 1^{er} étage** abritant l'espace culturel, **ce ratio atteint 13,0 m²/pdt.**

Ce constat amène à réfléchir à l'optimisation surfacique de ces deux implantations.

2.3 – Ancienneté du parc

L'ancienneté du parc immobilier de l'Université est caractéristique de la croissance des activités de l'Université et de la politique menée par le gouvernement en termes de localisation des campus universitaires.



Ainsi, les deux grandes périodes de construction correspondent d'une part à la naissance du Centre scientifique universitaire en 1958, puis à la création de l'IUT en 1966, du Collège juridique universitaire en 1968 et enfin du Collège littéraire universitaire en 1970. Les premiers développements sont effectués sur le campus Belle-Beille.

7 bâtiments sont ainsi construits dans les années 1960 et représentent près de 27 000 m² SUB, soit 20% du parc immobilier. A ce jour, ils accueillent principalement la Faculté des Sciences et l'IUT, où plus de 48% des surfaces utiles brutes construites datent de cette époque.

D'autre part, au milieu des années 1990, la Faculté de Droit, Economie et Gestion s'installe en centre ville et permet le développement d'un nouveau campus dans le quartier St-Serge, illustration de la politique de retour des Universités au centre des agglomérations. La Présidence et les Services Centraux de l'Université s'y implantent également. En parallèle, les activités des autres composantes de l'Université croissent et de nouveaux bâtiments font jour sur le campus Belle-Beille, notamment la Bibliothèque Universitaire. L'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA) est créé en 1993.

22 bâtiments sont donc construits dans les années 1990 et représentent près de 56 000 m² SUB, soit 43% du parc immobilier.

Enfin, la Faculté de Médecine construite aux abords du CHU a connu plusieurs périodes de construction, initiée dans les années 1960-1970 et bénéficiant en 2010 de la construction d'un amphithéâtre de 700 places.

Les bâtiments les plus anciens sont occupés par l'UFR Pharmacie et l'UFR ITBS au niveau du campus de Saumur, et notamment le Château Reine de Sicile à Saumur, classé aux monuments historiques. Les plus récents, livrés en 2010, sont La Passerelle, hébergeant le SUIO-IP et la Direction de la Culture, et l'IRIS.



➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Les bâtiments de bureaux localisés sur le campus St-Serge sont récents. La Présidence date de 1999, la DEVE de 2006 et enfin la Tour St-Serge de 2008.

2.4 – Coûts d'occupation

Le coût global d'occupation est d'environ 464 000 €, dont 410 000 € liés aux implantations en location par bail classique et 54 000 € de charges et taxes pour les bâtiments mis à disposition par convention ou charges de copropriété.

La moyenne des loyers et charges liés aux locations par bail classique atteint 90 €/m², soit un ratio très faible mais est fortement lié à la location de l'ARES par le Conseil Général de Maine-et-Loire, immeuble vétuste et dédié à la recherche.

A noter que toutes ces implantations devront faire l'objet d'une réflexion approfondie sur la motivation de leur conservation ou libération au regard de leur niveau d'occupation actuel (IBT, PFT, Montéclair, Maison des Etudiants), de leur lien avec des projets en cours (ARES qui devrait être libéré dès la livraison de l'Institut du Végétal), ou de leur localisation par rapport aux autres sites de l'établissement pour le CUFCo et les services centraux.

Dénomination du bâtiment	SUB	Loyers et charges (2010)	Ratio au m ² SUB
Locataire par bail classique	4 582 m²	410 190 €	90 €/m²
Anjou Recherche Semences (ARES)	1 807 m ²	80 200 €	44 €/m ²
CUFCo - CeLFE	2 064 m ²	203 303 €	98 €/m ²
Plate Forme Technologique (PFT)	255 m ²	35 911 €	141 €/m ²
Studio CROUS	30 m ²	3 290 €	110 €/m ²
Tour Saint-Serge	425 m ²	87 487 €	206 €/m ²
Mise à disposition par convention / charges du locataire	1 515 m²	1 989 €	1 €/m²
Institut de Biologie Théorique (IBT)	1 515 m ²	1 989 €	1 €/m ²
Mise à disposition par convention / charges du propriétaire et du locataire	4 418 m²	37 982 €	9 €/m²
Bâtiment 56 - Montéclair	3 098 m ²	33 742 €	11 €/m ²
Maison des Etudiants	1 320 m ²	4 240 €	3 €/m ²
Propriétaire en titre	455 m²	13 756 €	30 €/m²
Présidence - DEVE	455 m ²	13 756 €	30 €/m ²
Total général	10 971 m²	463 917 €	

➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Concernant la location par bail classique sur la **Tour St-Serge, le loyer pratiqué est conforme aux valeurs locatives du marché** immobilier tertiaire sur des actifs de qualité localisés au cœur de la ville d'Angers. Une localisation en périphérie n'aurait pas de sens, et éloignerait la Direction des Affaires Financières de la Présidence de l'Université.

Il n'existe ainsi pas de leviers à mobiliser concernant les coûts de location des immeubles par l'Université d'Angers.

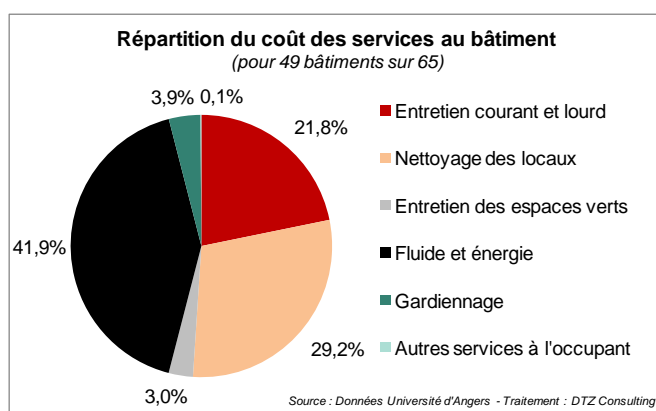
2.5 – Coûts des services au bâtiment

Précautions méthodologiques :

- Concernant l'étude des coûts des services aux bâtiments, seule une analyse sur les bâtiments pour lesquels l'Université d'Angers supporte les charges du locataire et du propriétaire est effectuée (sauf pour les bâtiments de bureaux), afin d'assurer la comparabilité des données. Le bâtiment IRIS et La Passerelle sont également exclus : livrés en 2010, les données ne sont pas représentatives. L'analyse est donc effectuée sur 49 bâtiments, représentant 86% de la SUB totale (pour rappel, l'IRIS représente 6 700 m² SUB). Pour information uniquement, les données recensées pour l'ensemble du parc indiquent un montant des coûts des services total de 3,8 M€.
- Par ailleurs, les contrats et relevés de compteurs pouvant englober plusieurs bâtiments, les dépenses ont été affectées à chaque bien via une clé de répartition surfacique. Les analyses effectuées ci-dessous sont donc à interpréter avec précaution.

Le coût des services pour les bâtiments de l'Université d'Angers, dont l'établissement supporte les charges du locataire et les charges du propriétaire, s'élève à **3,5 M€**, soit un coût moyen de **32 €/m² SUB**.

Près de 42% de ces dépenses sont liées au fluide et énergie, 29% au nettoyage des locaux et 22% à l'entretien courant et lourd. La **quasi-totalité des dépenses sont externalisées**, notamment via des contrats globaux à l'échelle de l'ensemble des sites angevins de l'Université.



Des **disparités apparaissent à l'échelle des composantes** avec un coût moyen allant d'environ 27 €/m² sur la Faculté de Lettres (couplée pour les relevés de compteurs d'électricité et d'eau à la BU Belle-Beille) à 58 €/m² sur la Faculté de Médecine.

La **typologie des surfaces explique en partie ces disparités**. Les surfaces de bureaux et de salles de cours entraînent, par exemple, des coûts d'entretien plus importants que les infrastructures dédiées au sport et à la vie étudiante, tel que le Centre Sportif Universitaire présentant un ratio de 10 €/m² SUB.

Par ailleurs, la **répartition générale des coûts des services au bâtiment est également sensiblement différente par composante**. Les dépenses de nettoyage sur l'ISTIA atteignent 39% des coûts des services au bâtiment, tandis que le coût de fluide et énergie dépassent 50% sur la Faculté de Sciences, de Pharmacie et l'IUT. Les frais de gardiennage sont également élevés au niveau de l'UFR ITBS : plus de 4 €/m² SUB.

Concernant l'entretien courant et lourd, le coût moyen, à l'échelle des bâtiments dont l'Université supporte les charges du propriétaire et du locataire, **atteint seulement 7 €/m², ratio faible pour assurer le maintien en état des bâtiments** et la pérennisation des installations techniques.

En effet, les **besoins normatifs de maintenance évaluée pour les universités** dans le cadre de la mission menée par l'inspection générale des finances, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, et du conseil général des ponts et chaussées ont été **évalués à 15 €/m² en 2003** dans le cadre d'un patrimoine régulièrement entretenu et **hors travaux de remise à niveau**.

Ce ratio est basé sur l'indice du coût de la construction et ne saura être compris comme une évaluation précise mais plutôt comme un ordre de grandeur variant selon l'ancienneté du parc et les travaux menés pour le maintenir en état. En 2011, on peut estimer que ce ratio atteindrait environ 18 €/m².

Ainsi, les **moyens financiers dédiés à la maintenance du bâti au niveau de l'Université d'Angers apparaissent comme inférieurs aux besoins**, même si l'on peut souligner **les efforts effectués par l'établissement ces dernières années pour l'organisation de la maintenance, sa programmation et son suivi**. En effet, aucun contrat de maintenance global n'était signé en 2005, alors qu'à ce jour, les contrats sont établis au niveau central.

➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Le coût global des services au bâtiment pour ces implantations est de 0,4 M€, soit un coût moyen de 108 €/m² SUB, ce qui paraît très élevé et inexact.

En effet, **le coût moyen des services au bâtiment pour un bâtiment tertiaire soumis au Code du Travail dont la surface est inférieure à 5 000 m² est de l'ordre de 45 à 50 €/m²**, en incluant également les frais d'assurance (en moyenne 10% du coût) et les coûts liés à la consommation en eau.

Mais surtout, seul le ratio des dépenses d'entretien courant et lourd s'avère disproportionné. Il est donc probable que des **erreurs d'affectation des travaux** aient été effectuées sous la section « administration générale » et que les dépenses d'entretien courant et lourd couvrent d'autres sites que les seuls bâtiments occupés par les services centraux au niveau de la Présidence, de la Tour St-Serge et de la DEVE.

Pour les autres typologies de dépense, les ratios obtenus sont satisfaisants. En outre, le **coût des fluide et énergie** est convenable à hauteur **13 €/m² SUB**, sachant que conformément aux dispositions de la circulaire du 26 mai 2008, une optimisation est possible dès lors que le coût d'énergie par m² de SUB est supérieur à 15 €/m².

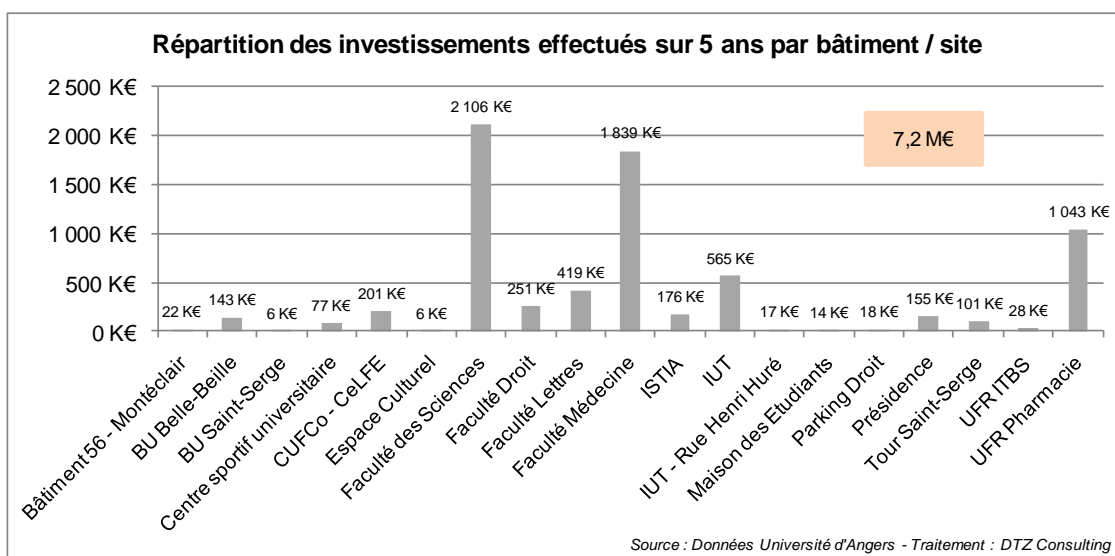
2.6 – Investissements

Le montant global des investissements sur les cinq dernières années est de **7,2 M€** et concerne **30 bâtiments**. **42%, soit 3,0 M€ de ces investissements, ont été réalisés en 2010.**

Ces investissements sont liés à :

- La restructuration, la mise en sécurité et en accessibilité de bâtiments au niveau de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Médecine, avec notamment la mise en place d'un ascenseur sur cette dernière,
- Le remplacement de deux centrales incendie au niveau de l'UFR Pharmacie et la Bibliothèque Universitaire St-Serge,
- Des travaux de chaufferie, de remise aux normes électriques et de pose de tours d'étalement,
- L'aménagement des surfaces de la Tour St-Serge et du CUFCo-CeLFE.

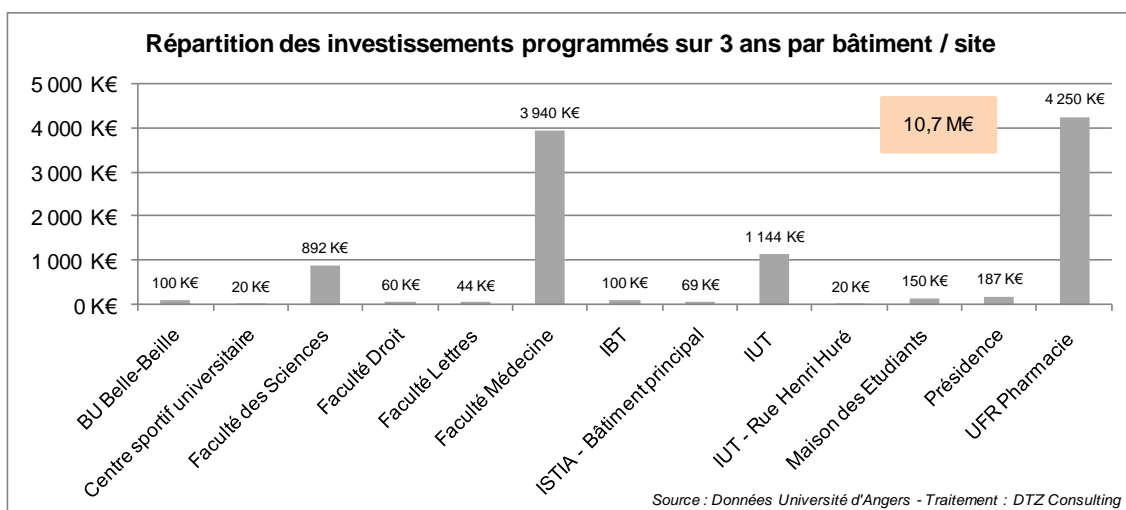
A l'exception des derniers travaux cités liés à l'aménagement de deux nouvelles implantations, fruit de la croissance des effectifs des services centraux de l'Université suite à l'accession à la responsabilité en matière budgétaire et de ressources humaines, l'intégralité des travaux ci-dessous concernait une remise à niveau des infrastructures et installations de l'Université.



D'un montant de **10,7 M€**, les **investissements programmés sur les trois prochaines années** sont sensiblement plus importants que les années précédentes. En particulier, **au niveau de la Faculté de Médecine et de l'UFR Pharmacie**, ce sont respectivement **3,9 M€** et **4,2 M€** qui ont été budgétés **pour répondre aux besoins de restructuration des bâtiments**.

Les autres investissements concernent principalement :

- La restructuration d'un bâtiment et la création d'une animalerie sur la Faculté des Sciences,
- La déconstruction d'un bâtiment de l'IUT,
- Le réaménagement de l'accueil de la Présidence. Suite au départ du CUFCo au rez-de-rue de l'immeuble, des surfaces sont vacantes et seront réaménagées en accueil pour la Présidence de l'Université, qui ne dispose à l'heure actuelle que d'une espace restreint au deuxième étage de l'immeuble.



➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Sur les immeubles de bureaux, 283 K€ ont été investis ces cinq dernières années au niveau de la Présidence et 101 K€ pour l'aménagement de la Tour-St-Serge en 2010. Les investissements programmés se montent à 187 K€ pour la création de l'accueil de la Présidence.

2.7 – Grenelle de l'Environnement

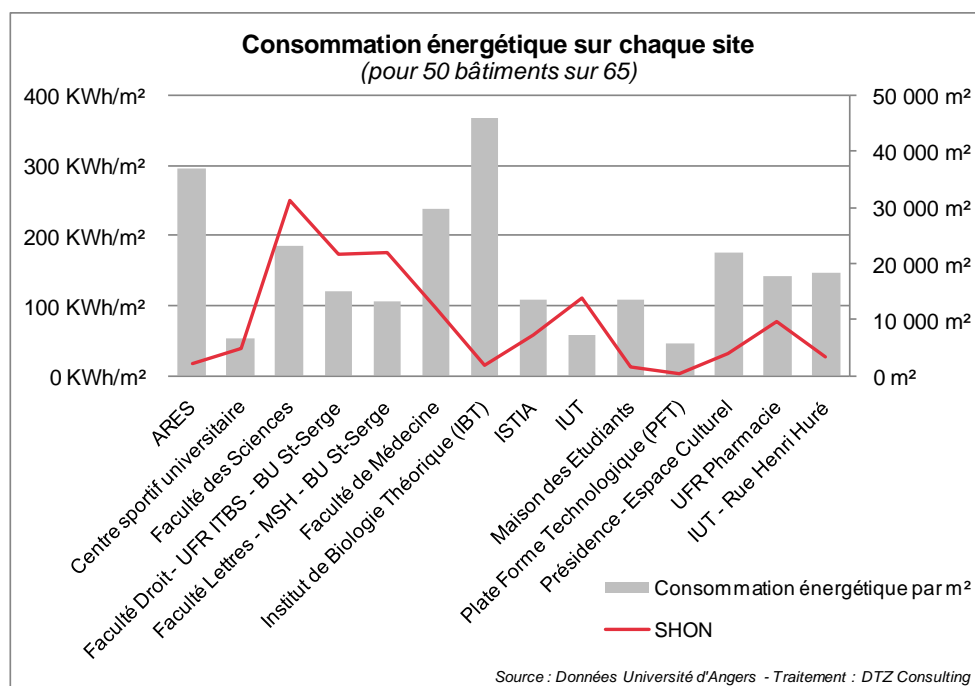
2.7.1 – Consommation énergétique

La consommation énergétique globale est de 19 543 MWh pour un ratio moyen raisonnable de **144 KWh / m² SHON**, pour 50 des 65 bâtiments de l'Université d'Angers pour lesquels ces données ont pu être collectées. A noter que les bâtiments La Passerelle, l'IRIS, CUFCo-CeLFE et la Tour St-Serge ne sont pas inclus dans l'analyse, ayant été livrés ou aménagés en 2010.

Pour rappel, les bâtiments publics doivent atteindre dans le cadre des dispositions du Grenelle de l'Environnement une consommation énergétique inférieure à 110 KWh/m² SHON.

Les **consommations sont hétérogènes entre les différents sites, en lien avec les activités qui y sont développées et notamment la présence de laboratoires de recherche**. Ainsi, l'ARES et l'IBT présente une consommation comprise entre 300 et 400 KWh/m² SHON, tandis que les consommations des groupements⁵ [Faculté de Lettres – MSH – BU Belle-Beille] et [Faculté de Droit – UFR ITBS – BU St-Serge] n'atteignent pas les 120 KWh/m² SHON. Le Centre Sportif Universitaire présente quant à lui une consommation de 54 KWh/m² SHON.

Certains ratios témoignent d'un manque d'isolation des locaux, telle la Faculté de Médecine où la consommation énergétique atteint 239 KWh/m² SHON.



➡ Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux (rappel : 3% de la SUB totale)

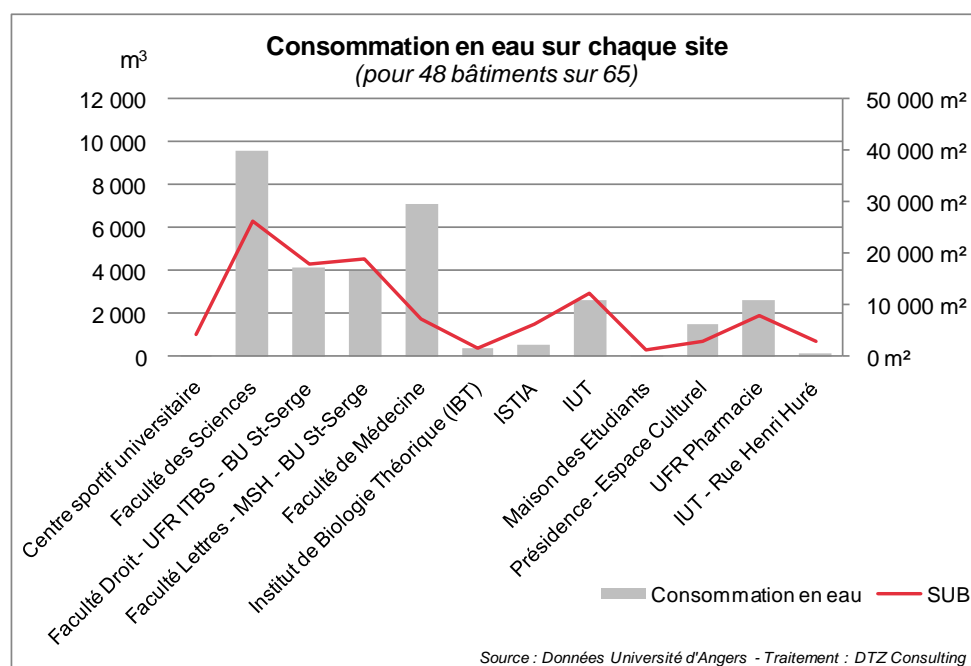
Concernant l'immeuble de la **Présidence**, comportant l'espace culturel, la consommation énergétique atteint un **niveau élevé de 176 KWh/m² SHON**. Néanmoins, ce ratio ne peut être analysé de manière précise face aux objectifs en matière d'immobilier tertiaire sachant qu'une **salle de spectacle** est incluse dans les locaux et grève ainsi la performance de l'immeuble.

⁵ Les regroupements de sites ou de composantes effectuées ci-dessous sont liés à l'absence de compteurs divisionnaires.

2.7.2 – Consommation d'eau

La **consommation en eau globale est de 32 662 m³ pour 48 des 65 bâtiments** de l'Université d'Angers pour lesquels ces données ont pu être collectées, représentant 84% de la surface totale du parc immobilier. A noter que les bâtiments La Passerelle, l'IRIS, CUFCo-CeLFE et Tour St-Serge ne sont pas inclus dans l'analyse, ayant été livrés ou aménagés en 2010.

Compte tenu de leur activité, la Faculté des Sciences et la Faculté de Médecine représentent 51% de cette consommation avec plus de 7 000 m³ chacune. Les groupements [Faculté de Droit – UFR ITBS – BU St-Serge] et [Faculté de Lettres – MSH – BU Belle-Beille] possèdent des consommations similaires autour de 4 000 m³ pour des surfaces et des activités quasi-équivalentes. L'IUT et l'UFR Pharmacie atteignent des consommations en eau de l'ordre de 2 500 m³.



➡ Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux (rappel : 3% de la SUB totale)

Concernant **l'immeuble de la Présidence**, comportant l'espace culturel, la consommation en eau atteint **1 481 m³**. Rationnalisée au nombre d'effectifs physique, la consommation en eau s'établit à **12,6 m³ / effectif** en ne considérant pas les effectifs de l'espace culturel, mais uniquement ceux de la Présidence. Ce **ratio s'inscrit donc sous l'indicateur moyen national** énoncé par IPD⁶ pour les bâtiments tertiaires et d'activité légère, s'élevant à 14,6 m³ / occupant en 2010.

Les consommations de la Tour St-Serge et de la DEVE ne sont pas connues.

2.7.3 – Réalisation des diagnostics et audits énergétiques

Au niveau du parc immobilier de l'Université d'Angers, **aucun bâtiment n'a bénéficié d'un diagnostic ou audit énergétique**. L'établissement s'attache néanmoins à réduire l'impact environnemental de son immobilier et a par exemple mis en place de détecteurs de luminosité et une gestion technique centralisée des équipements consommateurs.

⁶ Structure indépendante dont les ratios sont souvent utilisés comme références par France Domaine.

2.8 – Etat technique, réglementaire et fonctionnel du bâti

Le parc immobilier de l'établissement affiche une **situation relativement satisfaisante dans son ensemble** sur les plans fonctionnel, technique et réglementaire⁷, mais **empreint de forts contrastes** à l'échelle des différentes localisations de l'Université, mais également au sein de chaque composante.

C'est sur le campus de Belle-Beille que l'hétérogénéité de l'état technique du bâti est la plus prégnante. En effet, d'une part, **plusieurs bâtiments récents et fonctionnels** s'inscrivent au sein de ce campus, bénéficiant de **surfaces boisées et d'aménagements paysagers de qualité**. On peut notamment citer la Maison des Sciences Humaines (MSH) et la Passerelle. D'autre part, **plus d'un tiers des bâtiments présents sur le campus datent d'avant 1990 et ont fait l'objet de peu de rénovation ou de réhabilitation à l'exception d'actions lourdes en termes de mise en sécurité des actifs** ces dernières années, tel indiqué au niveau du bilan des investissements effectués.

La plupart des bâtiments permettent ainsi d'**assurer la sécurité des biens et des personnes** et de satisfaire aux règles de confort général, **mais sont le plus souvent vétustes, notamment au niveau de leur aménagement intérieur et possède un niveau d'adaptabilité faible**.

Au niveau de l'IUT, les **locaux sont vétustes**. De lourds investissements ont été effectués dans le système de chauffage, mais ces travaux restent à finaliser par le remplacement des radiateurs. **Aucune réhabilitation des bâtiments n'a été effectuée, pour certains depuis les années 1960**. On constate par exemple des infiltrations au niveau du toit du bâtiment D.

Au niveau de la **Faculté de Sciences**, la **situation est très contrastée**. Certains bâtiments sont récents et fonctionnels (IJKL), d'autres ont été réhabilités (B-B'), tandis que certains n'ont bénéficié d'aucuns travaux de remise en état depuis plus de 40 ans. Par ailleurs, le confort thermique est souvent peu satisfaisant au niveau de ce site, notamment au sein des préfabriqués, dont l'installation a été pérennisée face à la croissance des effectifs étudiants.

La **Faculté de Lettres n'a jamais fait l'objet de travaux de réhabilitation**, même lors des extensions de 1992 et 2007, à l'exception de travaux curatifs pour palier des situations d'urgence. Cet immeuble constitue **l'un des seuls bâtiments avec des problèmes structurels importants**, avec l'ARES et certains bâtiments de la Faculté de Sciences.

Au niveau du **campus St-Serge**, les **bâtiments sont de conception récente et techniquement performants**. Les seuls points faibles résident dans :

- La « **déconcentration** » **des services centraux** présents sur trois bâtiments, pénalisant les synergies entre services et donc le niveau de fonctionnalité,
- L'**absence de surfaces suffisantes dédiées à l'accueil** pour répondre aux activités présentes dans le bâtiment de la **Présidence**, et des problèmes acoustiques liés à la présence de l'espace culturel sur les niveaux bas,
- Un **confort thermique insatisfaisant** lié à la présence de nombreuses façades vitrées sur quasiment tous les bâtiments, ainsi que d'atrium et d'escaliers imposants. L'extension de la BU St-Serge livrée en 2010 présente d'ores et déjà un confort peu satisfaisant sur ce point.

⁷ L'analyse effectuée dans le présent document sera précisée en ce qui concerne la conformité réglementaire et la mise en sécurité par les résultats du schéma pluriannuel de mise en sécurité, qui fera état des carences du patrimoine, priorisera les actions à mettre en œuvre et chiffrera le budget nécessaire pour réaliser cette remise à niveau.

Concernant le campus Santé, la **Faculté de Médecine souffre d'un manque d'entretien** similaire à la Faculté des Sciences et à l'IUT. Outre la vétusté des aménagements intérieurs, **les bâtiments nécessitent une réhabilitation** pour convenir aux besoins des formations et assurer un niveau de confort satisfaisant pour les étudiants et le personnel, notamment thermique. Par ailleurs, la **circulation au niveau du site est contrainte**, les parkings peu nombreux et l'aménagement paysager, à ce jour, peu qualitatif.

L'**UFR Pharmacie a bénéficié de travaux lourds de mise en sécurité** et d'accessibilité sur le bâtiment C-D-E. **Néanmoins, un bâtiment reste encore problématique** tant sur le plan fonctionnel que sur le plan réglementaire : **le bâtiment A**, qui devrait faire l'objet d'une réhabilitation prochaine, tel indiqué dans le bilan d'investissement. Au niveau du site de l'UFR, les équipements sont fonctionnels et adaptés à l'usage, à l'exception des locaux déchets et des locaux de jardinage. En effet, la présence d'un jardin botanique valorise fortement le site.

Pour rappel, sur le campus Santé, un nouveau bâtiment d'ampleur a été livré à destination de l'Université d'Angers et du CHU : l'IRIS, environ 6 700 m² dédiés à la recherche. D'autres bâtiments sont également de bonne qualité : la PFT et l'IBT.

Sur les implantations de **Cholet et Saumur, le niveau fonctionnel, technique et réglementaire des sites est satisfaisant**. Au niveau du **Centre Soulez-Larivière, le bâtiment est de qualité même si vieillissant** et souffrant de problèmes thermiques, mais ce dernier reste excentré de l'ensemble des localisations de l'Université.

De manière générale sur l'ensemble du parc immobilier de l'Université, **peu de problèmes structurants sont relevés concernant l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite**, même si 110 000 € de travaux sont programmés au niveau de la Faculté des Sciences, avec par exemple l'installation d'un ascenseur. Il faut noter qu'aucun aménagement spécifique sauf rares exceptions n'est prévu pour les handicaps visuels et auditifs.

Sur les critères hygiène et santé, quelques dispositifs de stockage de produits dangereux seront à revoir. Le désamiantage des locaux concernés et nécessaires a d'ores et déjà effectué.

Au niveau de la **sécurisation des sites, peu de problèmes ont été rencontrés** au niveau des sites de l'Université d'Angers, à l'exception de l'ISTIA avec des dégradations de façade, le site étant excentré du campus Belle-Beille, et sur le bâtiment de l'IUT à Cholet. Néanmoins, **les sites ne semblent pas suffisamment équipés au niveau des installations techniques et de recherche**. En effet, seuls 21 bâtiments disposent d'un système de détection anti-intrusion. A titre d'exemple, l'UFR Pharmacie n'en dispose pas, de même que certains bâtiments de la Faculté des Sciences ou l'ISTIA. Moins de dix bâtiments présentent un dispositif de contrôle d'accès sur tout ou partie du bâtiment.

➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Tel indiqué précédemment, les bâtiments de bureaux sont fonctionnels et performants sur le plan technique. Les seuls points faibles résident dans l'éclatement des services centraux, l'absence d'un accueil adapté au niveau de la Présidence et un confort thermique insatisfaisant.

Conclusion

Le parc immobilier de l'Université d'Angers, représentant plus de 130 000 m² SUB, se caractérise par la présence de trois campus d'ampleur sur Angers : le campus de Belle-Beille (environ 84 500 m² SUB), le campus Santé (environ 38 500 m² SUB) et le campus St-Serge (26 600 m² SUB). Il comprend également deux antennes à Cholet et Saumur, et trois autres implantations : deux sur Angers et la dernière sur l'île d'Yeu.

Les bâtiments occupés par l'établissement sont en majorité des biens de l'Etat (plus de 85% de la SUB du parc immobilier), auxquelles s'ajoutent quelques biens en propriété, des locations et des mises à dispositions, notamment gratuites par les collectivités.

Le parc immobilier a été le support efficace de la croissance des activités de l'Université ces dernières décennies, et sa surface hors œuvre nette a notamment augmenté de plus de 60% en moins de quinze ans. L'émergence de nouveaux besoins a orienté les flux d'investissement vers la construction neuve et peu vers le bâti existant.

Ainsi, même la situation générale du patrimoine est jugée satisfaisante sur les plans techniques, fonctionnels et réglementaires, des disparités existent entre les différentes localisations au regard de l'ancienneté du bâti. Tandis que par exemple, les bâtiments du campus St-Serge, la Maison des Sciences Humaines et certains bâtiments de la Faculté de Sciences, datant des années 90-2000 et bénéficient d'infrastructures récentes et fonctionnelles, la Faculté de Médecine et l'IUT doivent palier le vieillissement des équipements. Le bâtiment de la Faculté de Lettres doit notamment faire face à la nécessaire remise à niveau de son bâtiment principal, afin de conserver un niveau de qualité convenable et palier des problèmes structurels.

Même si certains actifs sont très dégradés, il faut toutefois souligner que de nombreux efforts ont été effectués concernant la mise en sécurité du patrimoine : plus de 7 M€ ont été investis ces cinq dernières années dans le parc immobilier, principalement sur ce point. De nombreux travaux de restructuration sont également prévus : plus de 8 M€ à destination de la Faculté de Médecine et de l'UFR Pharmacie.

Néanmoins, outre les travaux lourds, l'enjeu du maintien en état de cet immobilier et de remise à niveau des bâtiments au long cours reste soulevé. Seuls 7 €/m² sont affectés à la maintenance à l'échelle du parc immobilier, alors qu'à minima le double serait nécessaire sur un patrimoine en bon état. Par ailleurs, de nombreux projets sont programmés dans le cadre du CPER (2007-2013) et non achevés. Ces derniers induiront une charge supplémentaire pour l'Université. L'IRIS, notamment, induira des coûts de fonctionnement très élevés selon les projections effectuées par le CHU.

Par ailleurs, le parc immobilier de l'Université d'Angers doit s'adapter à l'évolution des modalités pédagogiques : augmentation des besoins en salles de travail, de travaux dirigés ou de travaux pratiques, baisse de la fréquentation des amphithéâtres. Le lien entre enseignant et étudiant gagnerait à être resserré, les locaux de vie étudiante confortés. Tous ces enjeux sont problématiques pour le parc de l'Université d'Angers, qui est fonctionnel dans son ensemble, mais possède un niveau d'adaptabilité faible et souffre de carences en bureaux pour les enseignants et les chercheurs.

L'UFR ITBS et la Faculté de Médecine présente de contraintes fortes en termes de capacité d'accueil, et sont accueillis ponctuellement et dès que possible par d'autres composantes pour palier cette situation, notamment la Faculté de Sciences, seule composante à posséder un ratio d'occupation confortable. Néanmoins, cette situation n'est pas pérenne et d'autres composantes (IUT, ISTIA) sont également à saturation au niveau des surfaces développées.

Cette saturation a également été constatée au niveau de l'immeuble de la Présidence et a engendré un éclatement des services centraux sur plusieurs bâtiments, dont les trois seuls « immeubles de bureaux » du SPSI de l'Université d'Angers. Pour rappel, ces derniers affichent des ratios globalement satisfaisants et sont techniquement performants.

Ainsi, le patrimoine de l'Université d'Angers possède de nombreux atouts : des bâtiments fonctionnels et récents, deux campus aux aménagements paysagers qualitatifs, une logique de mutualisation qui s'est instaurée entre les composantes, etc. Toutefois, de nombreux enjeux sont soulevés en termes d'adéquation des surfaces aux effectifs accueillis et aux évolutions des modalités pédagogiques, de remise à niveau de certains bâtiments et de maintien en l'état de l'ensemble du patrimoine à court, moyen et long termes, notamment pour la gestion des nouvelles constructions prévues.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Liste des bâtiments et surfaces collectées



ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

ARES : Anjou Recherche Semences

CHU : Centre hospitalo-universitaire

CUFCo : Centre universitaire de formation continue

CELFe : Centre de langue française pour étrangers

DAF : Direction des affaires financières

DEVE : Direction des enseignements et de la vie étudiante

DUC : Domaine universitaire du Choletais

EPCSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

ETPT : Effectifs en équivalent temps plein travaillé

Faculté de Droit : Faculté de Droit, Economie et Gestion

Faculté de Lettres : Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

IBT : Institut de Biologie Théorique

Immeuble de bureaux : Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009

IRIS : Institut de recherche en ingénierie de la santé

ISTIA : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur

IUT : Institut universitaire de technologie

LEBIM : Laboratoire d'Etude des Bio-Indicateurs Marins

MSH : Maison des sciences humaines

PDT : Poste de travail

PFT : Plate-forme technologique

PV : Procès-verbal

SCD : Service commun de la documentation

SDMS : Schéma directeur de mise en sécurité

SHON : Surface hors œuvre nette

SUAPS : Service des activités physiques et sportives

SUB : Surface utile brute

SUIO-IP : Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SUMPPS : Service de médecine préventive et promotion de la santé

SUN : Surface utile nette

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

STIC : Service des technologies de l'information et de la communication

UFR ITBS : UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services

UFR Pharmacie : UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé

ANNEXE 2 : LISTE DES BATIMENTS ET SURFACES COLLECTEES

Dénomination usuelle du bâtiment	Adresse		Surface			Commentaires
			SHON	SUB	SUN	
Présidence	40 rue de Rennes	ANGERS	3 882	3 030	1 686	Source des données : Vizelia
Parking couvert Présidence	40 rue de Rennes	ANGERS	-	-	-	Parc de stationnement
Espace Culturel	4 allée François Mitterrand	ANGERS	-	-	-	Surfaces incluses dans celles du bâtiment "Présidence"
Parc public couvert de Saint-Serge (6 places)	Quai Félix Faure	ANGERS	-	-	-	Parc de stationnement
Tour Saint-Serge	11 place François Mitterrand	ANGERS	628	425	288	Source des données : Vizelia
Présidence - DEVE	28 rue du Maine	ANGERS	509	455	263	Source des données : Vizelia
Bibliothèque universitaire Saint-Serge	11 allée François Mitterrand	ANGERS	5 380	5 107	673	Source des données : Vizelia
Faculté Droit	13 allée François Mitterrand	ANGERS	12 697	10 239	1 422	Source des données : Vizelia
Parking Droit	13 allée François Mitterrand	ANGERS	578	0	0	Source des données : Vizelia
UFR ITBS	7 allée François Mitterrand	ANGERS	2 963	2 543	547	Source des données : Vizelia
CUFCo - CeLFE	5 rue Gaston Allard	ANGERS	2 346	2 064	980	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - A à I	Rue Haute de Reculée	ANGERS	7 696	3 892	968	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - J (Ollivier)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	878	680	157	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - K (amphis)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	1 877	1 365	68	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - Amphi 700 "Averroès"	Rue Haute de Reculée	ANGERS	1 168	990	5	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - L	Rue Haute de Reculée	ANGERS	69	14	0	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - M (Préfa)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté Médecine - N (Préfa)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté Médecine - O (Déchets)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	50	48	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Bâtiment 56 - Montéclair	Rue des Capucins	ANGERS	3 697	3 098	720	Source des données : Vizelia
Plate Forme Technologique (PFT)	22 rue Amsler	ANGERS	289	255	13	Source des données : Vizelia
Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé (IRIS)	4 rue Larey	ANGERS	10 923	6 761	1 233	Source des données : tableau DPI et titre officiel (division en volumes)
UFR Pharmacie - ISSBA ou G	16 boulevard Daviers	ANGERS	2 619	2 279	526	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - A (CEPM)	16 boulevard Daviers	ANGERS	1 438	1 193	331	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - B	16 boulevard Daviers	ANGERS	904	758	85	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - C / D / E	16 boulevard Daviers	ANGERS	1 311	1 010	90	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - F (Denis Papin)	16 boulevard Daviers	ANGERS	3 110	2 267	486	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - Accueil + Loge	16 boulevard Daviers	ANGERS	162	111	0	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - Locaux Jardin Botanique	16 boulevard Daviers	ANGERS	200	190	0	Source des données : approximations sur plan masse
Institut de Biologie Théorique (IBT)	10 rue André Bocquel	ANGERS	1 772	1 515	438	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - A / A' / B / B' / C / C' / F / F' / G / H	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	14 116	11 919	2 761	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - D / Da / Db	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	3 045	2 565	727	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - I / J / K / L	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	13 134	11 036	2 481	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - M	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	100	95	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté des Sciences - N	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	320	304	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté des Sciences - O	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	170	0	0	Source des données : tableau DPI
Faculté des Sciences - Serre	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	259	206	4	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - P1	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	15	14	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté des Sciences - P2	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	31	0	0	Source des données : Vizelia

Dénomination usuelle du bâtiment	Adresse		Surface			
			SHON	SUB	SUN	Commentaires
IUT - A / B / G	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	3 426	3 114	1 174	Source des données : Vizelia
IUT - C	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	3 477	3 106	21	Source des données : Vizelia
IUT - D	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	1 305	1 170	247	Source des données : Vizelia
IUT - E	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	4 807	4 118	408	Source des données : Vizelia
IUT - P1	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
IUT - P2	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
IUT - P5	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	350	308	27	Source des données : Vizelia
IUT - Serre	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	63	60	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Centre sportif universitaire	6 boulevard Beaussier	ANGERS	4 921	4 279	180	Source des données : Vizelia
Faculté Lettres	11 boulevard Lavoisier	ANGERS	11 823	9 830	1 641	Source des données : Vizelia
Maison des Sciences Humaines	5bis boulevard Lavoisier	ANGERS	2 346	2 064	980	Source des données : Vizelia
Bibliothèque universitaire Belle-Beille	5 rue Lenôtre	ANGERS	7 772	7 089	1 295	Source des données : Vizelia
La Passerelle - SUIO-IP	2 rue Lakanal	ANGERS	1 500	1 113	641	Source des données : Vizelia
La Passerelle - Direction de la Culture - Côté Cours	2 rue Lakanal	ANGERS	-	-	-	Surfaces incluses dans celles du bâtiment "La Passerelle - SUIO-IP"
Anjou Recherche Semences (ARES)	16 boulevard Lavoisier	ANGERS	2 168	1 807	NC	Source des données : courriel CG49
Maison des Etudiants	2 boulevard Beaussier	ANGERS	1 638	1 320	474	Source des données : Vizelia
ISTIA - Bâtiment principal	62 avenue Notre dame du Lac	ANGERS	7 405	6 122	1 190	Source des données : Vizelia
ISTIA - Amphithéâtre	62 avenue Notre dame du Lac	ANGERS	-	-	-	Surfaces incluses dans celles du bâtiment "ISTIA - Bâtiment principal"
Domaine universitaire du Choletais	Boulevard Pierre Lecoq	CHOLET	3 750	3 000	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
IUT - Rue Henri Huré	3 rue Henri Huré	CHOLET	3 491	2 989	224	Source des données : Vizelia
IUT - Rue du Carteron	32 rue du Carteron	CHOLET	512	427	NC	Source des données : SUB issue du titre officiel (bail) et approximation SHON
Ancienne école Félix Pauger	15 rue Reine de Sicile	SAUMUR	156	125	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Le Petit Pré	10 rue du Petit Pré	SAUMUR	560	448	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Château Reine de Sicile	14bis rue Montcel	SAUMUR	612	490	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
LEBIM	24 rue des Naufrageurs	ILE D'YEYU	360	300	NC	Source des données : approximations suite à la visite
Studio CROUS	4 rue Faidherbe	ANGERS	32	30	0	Source des données : approximations issues d'une plaquette d'information du

Coordonnées :

<p>DTZ CONSULTING 8 rue de l'Hôtel de Ville 92 522 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex</p> <p>Intervenante : Sandrine HUBERT</p>	<p>BUREAU VERITAS Agence : Pays de la Loire Service Patrimoine 2, rue Olivier de Serres - BP97134 49071 BEAUCOUZE Cedex</p> <p>Intervenant : Benoît NEVEU</p>
---	--

*Mission d'études sur le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers
Réalisation du schéma directeur de mise en sécurité (SDMS) et du schéma
pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)*

SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) VOLET 2/2 - STRATEGIE



SOMMAIRE

Préambule	3
Contexte de l'étude	3
Objectifs de l'étude et méthodologie déployée	4
Moyens mobilisés	5
Précautions méthodologiques	5
Introduction	6
1 – Présentation de la politique immobilière de l'Université d'Angers	8
1.1 – Présentation générale des enjeux d'optimisation	8
1.2 – Les orientations stratégiques envisagées	9
2 – Description des opérations de stratégie immobilière envisagées sur un horizon de 5 ans	13
2.1 – Présentation du plan d'actions à 5 ans	13
2.2 – Campus Saint-Serge et Soulez-Larivière	15
2.2.1 – Les immeubles de bureaux	15
2.2.2 – La Faculté de Droit	17
2.2.3 – L'UFR ITBS	19
2.2.4 – Le CUFCo-CeLFE	20
2.3 – Campus Santé	20
2.3.1 – La Faculté de Médecine	20
2.3.2 – L'UFR Pharmacie	26
2.4 – Campus de Belle-Beille	28
2.4.1 – La Faculté de Lettres	28
2.4.2 – La Faculté des Sciences	30
2.4.3 – L'IUT d'Angers	31
2.4.4 – L'ISTIA	34
2.4.5 – Les bâtiments des services communs	35
2.4.6 – L'Institut du Végétal	37
2.5 – Autres implantations	38
2.5.1 – Campus de Cholet	38
2.5.2 – Sites de Saumur, de l'Île-d'Yeu et implantation annexe d'Angers	40
2.6 – Actions transversales	40
3 – Synthèse	44
Annexes	49

Préambule

Contexte de l'étude

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités confie aux établissements d'enseignement supérieur de nouvelles compétences, dont certaines sont obligatoires et d'autres facultatives. La dévolution du patrimoine immobilier est une compétence facultative à laquelle les universités peuvent choisir d'accéder après avoir consenti aux responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

Lorsque l'Etat transfère aux EPSCP la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers qu'il leur affecte ou met à leur disposition, ce transfert s'effectue à titre gratuit. Il s'accompagne, si cela s'avère nécessaire, d'une convention entre les parties visant à la mise en sécurité de ce patrimoine, après expertise contradictoire.

Dans le cadre de la préparation du budget 2011-2013, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur a par ailleurs indiqué que des arbitrages seront rendus sur la prise en charge par l'Etat des coûts liés à la dévolution : calcul de la charge de renouvellement et de la dotation récurrente versée aux établissements et financement de la mise en sécurité préalable au transfert.

A cette fin, le Ministère a, par la **circulaire du 15 mars 2009**, demandé aux établissements d'enseignement supérieur d'effectuer un diagnostic ainsi qu'un **schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)**. Ces schémas comporteront une estimation financière des travaux à réaliser, classés par ordre de priorité, afin de permettre au Ministère d'apprécier l'ensemble des besoins et d'arbitrer la programmation des crédits correspondants, au vu de ces éléments d'information.

Cette demande est par ailleurs confortée par la démarche interministérielle de généralisation des **schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)**. Pour ce qui concerne les opérateurs de l'Etat, elle est organisée par la **circulaire du 16 septembre 2009** et répond à quatre objectifs que le Gouvernement s'est fixés concernant la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des établissements publics :

- Faire évoluer le parc immobilier vers des implantations plus adaptées, moins nombreuses et moins onéreuses ;
- Optimiser l'occupation des immeubles et valoriser au mieux ceux qui sont libérés ;
- Moderniser leur entretien, et notamment la réponse environnementale du parc ;
- Mobiliser le foncier pour participer à la production de logements.

Ainsi, après les travaux de fiabilisation de la connaissance du patrimoine de l'Etat, les 643 opérateurs doivent élaborer un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, dont la vocation est double :

- « Améliorer la connaissance des biens immobiliers utilisés par les opérateurs ;
- Inscrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale, permettant d'accroître leur performance immobilière. » *(extrait de la lettre du 16 septembre 2009 d'Eric Woerth à M. les présidents des opérateurs de l'Etat)*

L'élaboration de ce schéma immobilier est encadrée par une procédure définie par France Domaine et fixant des objectifs de rendus pour les immeubles de bureaux¹, et des préconisations quant aux autres typologies de bâtiments.

¹ Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009.

Ces deux démarches initiées par les Ministères chargés de l'enseignement et des finances publiques convergent ainsi vers l'inscription d'une stratégie immobilière au sein des projets d'établissement et nécessitent un travail de diagnostic précis.

Objectifs de l'étude et méthodologie déployée

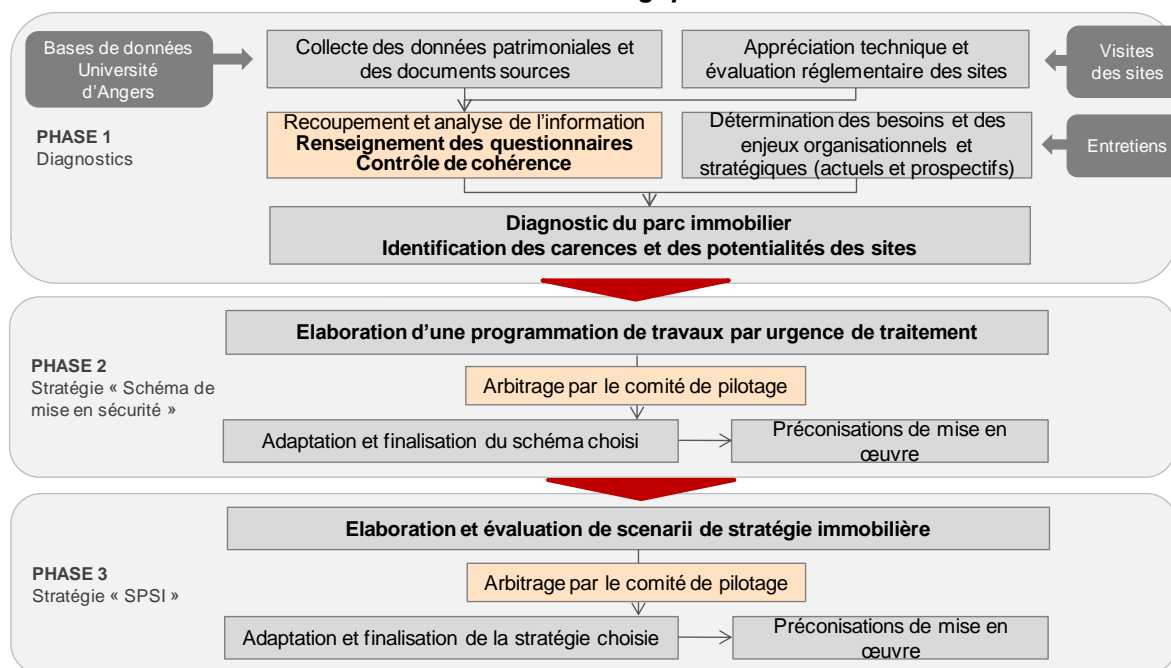
L'Université d'Angers a souhaité faire appel à des conseils externes pour l'accompagner dans la **réalisation du SPSI et du SDMS de l'établissement**.

Ainsi, la mission confiée au groupement DTZ Consulting / Bureau Veritas avait pour vocation de :

- Réaliser l'analyse critique du patrimoine actuellement occupé au regard des affectations des différents biens, et notamment d'un point de vue de la conformité réglementaire,
- Identifier les sources d'économies potentielles (densification, amélioration de la performance énergétique,...) et les travaux nécessaires pour assurer une pleine sécurité aux étudiants, aux chercheurs et au personnel de l'établissement,
- Proposer des solutions pour une rationalisation de la gestion du parc immobilier de l'Université d'Angers, en adéquation avec les besoins recueillis auprès chaque composante de l'Université et les directives de la politique immobilière de l'Etat,
- Définir des scénarii de rationalisation et d'optimisation, en mettant en exergue les freins potentiels à leur mise en œuvre et le chiffrage des opérations de travaux à programmer,
- Accompagner l'Université d'Angers dans la définition d'une « véritable politique immobilière » traduisant les orientations organisationnelles de l'institution à court, moyen et long termes, et les besoins d'évolution sur le plan réglementaire,
- Permettre la modernisation technique et fonctionnelle du parc, dans le respect des principes du développement durable.

Cette mission a comporté 3 phases consécutives.

Schéma méthodologique retenu



Le présent document constitue **le livrable de phase 3, soit le volet stratégique du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)**, qui clôture la mission confiée.

Moyens mobilisés

Le présent document a pu être réalisé via :

- La **constitution d'un comité de pilotage** de l'étude au sein de l'établissement rassemblant le Vice-président du Conseil d'administration, le Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective, ainsi que des représentants de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Direction de l'Administration, pour assurer le suivi de la démarche, enrichir le plan d'actions et valider les travaux menés,
- L'**intégration des éléments recueillis lors des 17 entretiens individuels** réalisés en phase 1, avec les directions des différentes composantes de l'Université et services communs, pour recueillir les besoins futurs et identifier les atouts et les contraintes pouvant peser sur les occupants,
- L'**intégration des éléments du Schéma Directeur de Mise en Sécurité** (plan d'actions, chiffrage et priorisation) établi en phase 2,
- La **réalisation de 2 entretiens complémentaires** en phase 3, avec le chargé de mission développement durable et le chargé d'archives de l'Université.

Le présent document consolide ainsi l'ensemble des réflexions sur les modalités d'évolution du patrimoine, engagées tout au long de la démarche d'élaboration du SPSI et du SDMS.

Précautions méthodologiques

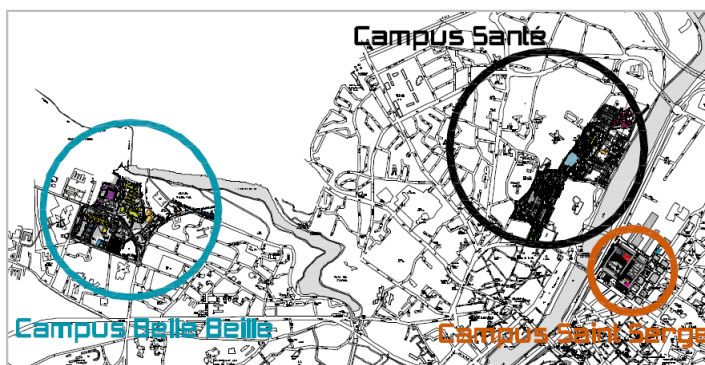
Ce document est soumis aux mêmes limitations que le premier volet du SPSI, le diagnostic, et notamment les suivantes :

- Aucune information transmise n'a fait l'objet d'un audit (surfaces, effectifs, données économiques, ...). Une revue de la cohérence des données fournies par les composantes a toutefois été menée.
- La fiabilité des résultats obtenus et de nos conclusions dépend ainsi étroitement de la qualité des informations fournies par les différentes composantes, services centraux et services communs.
- Malgré le travail de collecte des données du parc immobilier effectué par l'Université et les conseils, notamment sur la base du logiciel Vizelia, certaines informations, mentionnées dans le « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat », n'ont pas pu être collectées par l'établissement sur l'ensemble des biens, au regard du délai de réalisation du SPSI et du statut de détention de certains immeubles. Des estimations ont ainsi été effectuées au niveau de certaines données de surfaces.

Introduction

L'Université d'Angers est un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui se développe sur une surface totale d'environ 130 000 m² SUB, représentant pour les bâtiments propriétés de l'Etat et de l'Université, une valeur vénale de 154 M€². Il compte près de 22 000 effectifs répartis entre les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et le personnel administratif.

Le parc immobilier de l'Université d'Angers se caractérise par la présence de trois campus d'ampleur sur Angers : le campus de Belle-Beille (environ 84 500 m² SUB), le campus Santé (environ 38 500 m² SUB) et le campus Saint-Serge (26 600 m² SUB). Il comprend également deux antennes à Cholet et Saumur, et trois autres implantations : deux sur Angers et la dernière sur l'île d'Yeu.



L'Université a largement gagné en autonomie financière, notamment depuis la loi LRU du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, mais dispose principalement des moyens que lui attribue l'Etat. Les dotations étatiques représentent en effet 80 % du budget de l'Université d'Angers, qui s'élève en 2010 à 132 M€. Ces recettes sont complétées par les subventions des collectivités territoriales, les droits d'inscription et les ressources propres (prestations de formation continue, taxe d'apprentissage, contrats de recherche).

Pour rappel, les bâtiments occupés par l'établissement sont en majorité des biens de l'Etat (plus de 85% de la SUB du parc immobilier), auxquels s'ajoutent quelques biens en propriété, des locations et des mises à dispositions, notamment gratuites par les collectivités.

Dans l'optique de permettre une compréhension simplifiée des enjeux de gestion immobilière de l'établissement, une présentation succincte des activités de l'Université d'Angers est exposée ci-dessous.

La formation initiale et continue

L'Université d'Angers propose plus de 300 diplômes. En plus des formations universitaires académiques, elle dispense de nombreuses formations professionnalisées, dans tous les grands secteurs fondamentaux, de la licence au doctorat. En concertation avec les milieux socioprofessionnels, l'Université d'Angers adapte constamment son offre aux attentes nouvelles des étudiants et au marché du travail, afin d'optimiser les chances de réussite et d'insertion dans la vie active.

L'enseignement s'organise autour de composantes :

- La Faculté de Droit, Economie et Gestion (Faculté de Droit),
- La Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (Faculté de Lettres),
- L'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (UFR ITBS),
- La Faculté de Médecine,
- L'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (UFR Pharmacie),

² Valorisation effectuée par les services de France Domaine en date du 30 avril 2011 (valeur en l'état d'usage) sur la base des informations en leur possession à cette date et en incluant l'intégralité du bâtiment IRIS.

-
- La Faculté des Sciences,
 - L'Institut Universitaire de Technologie (IUT),
 - L'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur (ISTIA).

Plus de 20 000 étudiants étaient inscrits en 2010 (année de référence pour l'élaboration du diagnostic immobilier). Environ 1 800 enseignants et BIATOSS³ étaient délégués par l'Etat ou sous contrat.

En complément de la formation initiale, l'Université développe une activité de formation continue pour accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi dans le cadre du Centre universitaire de formation continue (CUFCo).

La recherche

Les missions de la recherche sont plurielles et visent notamment à développer des connaissances scientifiques qui contribueront à l'amélioration de la formation des étudiants, et à diffuser la culture scientifique et technique.

L'Université d'Angers s'appuie sur cinq pôles de recherche :

- Végétal & Environnement,
- Santé,
- Matériaux,
- Math-STIC,
- Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.

Les partenariats développés avec d'autres organismes sont nombreux. Par exemple, 16 des 39 unités de recherche sont associées à des organismes publics (4 CNRS, 4 INRA, 6 INSERM, 1 CNRS/INSERM, 1 Ministère de l'Agriculture).

En outre, l'Université comprend notamment 6 plateformes de recherche et 2 instituts fédératifs de recherche en santé et végétal. 467 doctorants étaient accueillis en date du 14 janvier 2011.

³ BIATOSS est l'acronyme de « Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé ».

1 – Présentation de la politique immobilière de l'Université d'Angers

1.1 – Présentation générale des enjeux d'optimisation

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SPSI et du SDMS a mis en évidence une hétérogénéité de l'état du patrimoine. Ainsi, même si la situation générale du parc immobilier est jugée satisfaisante sur les plans techniques, fonctionnels et réglementaires, des disparités existent entre les différentes localisations au regard de l'ancienneté du bâti.

Tandis que par exemple, les bâtiments du campus Saint-Serge, la Maison des Sciences Humaines et certains bâtiments de la Faculté des Sciences, datant des années 90-2000, bénéficient d'infrastructures récentes et fonctionnelles, la Faculté de Médecine et l'IUT doivent palier le vieillissement des équipements et un manque d'isolation. Le bâtiment de la Faculté de Lettres et la Bibliothèque Universitaire (BU) de Belle-Beille nécessitent des travaux lourds de restructuration au niveau des toitures et des façades pour faire face à la vétusté de ces structures et assurer la sécurité des personnes.

Même si de nombreux efforts ont été effectués ces dernières années concernant la mise en sécurité du patrimoine, **l'enjeu de la remise à niveau** de cet immobilier reste soulevé pour atteindre un niveau de performance satisfaisant correspondant aux standards des campus internationaux.

Par ailleurs, il faut noter que les **ressources et moyens propres de l'Université sont limités** et que seuls 7 €/m² sont affectés à ce jour à la maintenance à l'échelle du parc immobilier, alors qu'à minima le double serait nécessaire sur un patrimoine en bon état. Les dotations pour maintenance sont ainsi faibles pour subvenir aux besoins.

La **modernisation et le maintien en état du parc** seront donc les principaux enjeux de la politique immobilière de l'établissement à court, moyen et long termes.

Des **enjeux d'évolutivité des locaux et d'extension** font également jour. Le parc immobilier de l'Université d'Angers doit s'adapter à l'évolution des modalités pédagogiques et permettre une parfaite adéquation entre les activités développées et les locaux mis à disposition. On peut rappeler que l'UFR ITBS et la Faculté de Médecine présentent des contraintes fortes en termes de capacité d'accueil, et que d'autres composantes, telles l'IUT et l'ISTIA, sont à saturation au niveau des surfaces développées, malgré les efforts de mutualisation réalisés à l'échelle de l'ensemble de l'Université notamment sur les sites de la Faculté de Sciences et de la Faculté de Droit.

Cette saturation a également été constatée au niveau de l'immeuble de la Présidence et a engendré un éclatement des services centraux sur plusieurs bâtiments, dont les trois seuls « immeubles de bureaux » du SPSI de l'Université d'Angers.

Au-delà du caractère fonctionnel et de l'état technique des bâtiments, des **enjeux d'image et de visibilité** sont également à prendre en compte. Le renforcement de l'attractivité des campus pour permettre à l'Université d'Angers de s'affirmer sur le devant de la scène nationale et internationale se joue également à ce niveau. La mise à disposition de locaux modernes et attrayants, répondant aux **objectifs de performance environnementale fixés par le Grenelle de l'Environnement**, sont autant d'atouts pour les composantes et permettent de répondre à l'objectif que s'est fixé l'établissement de fournir un cadre de vie et de travail agréable et fonctionnel aux étudiants et au personnel.

Le parc immobilier a ainsi été le support efficace de la croissance des activités de l'Université ces dernières décennies. Sa surface hors œuvre nette a augmenté de plus de 60% en moins de quinze ans. Mais aujourd'hui, l'établissement doit faire face à des enjeux de remise à niveau des bâtiments vieillissants, qui auront un impact également sur la visibilité et l'amélioration de la qualité des locaux au sein des campus. Des besoins d'évolutivité des locaux et d'extension se font sentir. Dans cette perspective, des projets immobiliers sont aujourd'hui en cours de développement, notamment dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER) Pays de la Loire 2007-2013.

1.2 – Les orientations stratégiques envisagées

Face aux besoins de l'établissement et au regard des objectifs de la politique immobilière de l'Etat, l'établissement a visé, par la rédaction du SPSI, l'élaboration d'une véritable politique immobilière cherchant à palier les faiblesses du parc immobilier. Cette dernière intègre les projets inscrits au CPER 2007-2013, mais également des actions correctives complémentaires pour améliorer la performance immobilière de l'Université d'Angers.

Pour rappel, les projets inscrits au CPER sont financés en partie par l'Etat, en partie par la Région mais également par le Département, la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole et le fonds européen FEDER. Certaines opérations ne comprennent aucun financement Etat, même si les bâtiments construits lui sont remis à livraison, puis affectés à l'Université d'Angers. La maîtrise d'ouvrage des projets peut être portée ou non par l'Université. Ainsi, l'établissement ne peut pas agir au niveau du calendrier de réalisation de certaines opérations.

L'enjeu du SPSI est d'aller au-delà des projets actés dans le cadre du CPER pour répondre autant que possible à l'ensemble des enjeux d'optimisation de l'Université et permettre la formalisation de lignes directrices en termes de gestion patrimoniale.

Les orientations définies par l'établissement en termes de stratégie immobilière sont les suivantes :

➤ **Proposer un outil immobilier en adéquation avec les activités de formation et de recherche, optimisé pour une concentration des moyens techniques et financiers.**

Cette orientation vise à satisfaire à la mission de service public de l'Université et ainsi à permettre une adéquation parfaite entre le parc immobilier mis à disposition et les activités développées. Elle répond aux enjeux d'évolution du patrimoine bâti face aux nouveaux modes d'enseignement et aux nouvelles technologies.

Les actions qui sous-tendent cette orientation ont trait à l'augmentation ou à la réduction des surfaces, en lien direct avec les activités développées et les besoins réels par typologie d'affectation des locaux, à la croissance de la fonctionnalité de ces derniers et au renforcement des actions de mutualisation et des synergies, entre composantes et avec les autres opérateurs de l'Etat.

L'Université se fixe par ailleurs pour objectif de privilégier les réaménagements et la mutualisation de locaux entre les composantes et au sein de chaque site. Le volume des formations dispensées n'étant pas voué à évoluer de manière importante dans le cadre du projet de contrat quinquennal 2012-2016, l'Université s'engage à conserver une surface totale constante suite à la livraison des projets du CPER 2007-2013. Aucune construction neuve ne sera envisagée sans la libération, la cession ou la démolition de locaux d'une surface équivalente ou supérieure.

Enfin, deux opérations stratégiques sont à souligner au niveau de la stratégie immobilière de l'établissement car elles constituent des enjeux à long terme notamment en termes de valorisation des synergies entre entités. Des réflexions devront être portées pour permettre d'élaborer d'ici à cinq ans :

- Un scénario de regroupement des services centraux de l'Université sur un même immeuble. Cette opération ne peut être menée à court terme faute de moyens financiers, mais également au regard des contraintes d'échéance de baux et de la complexité de ce projet.

A noter que des opportunités se dessinent à long terme dans le cadre de la reconversion des Berges de Maine sur Angers et de la libération d'emprises foncières suite au départ potentiel du MIN (marché d'intérêt national), à proximité immédiate du campus Saint-Serge.

- Un scénario de relocalisation du CUFCo sur un campus de l'Université, dont l'implantation excentrée est un frein aux synergies avec les composantes. Les modalités d'organisation de la formation continue seront en outre débattues.

➔ **Remettre à niveau le parc existant pour mettre à disposition des étudiants, des chercheurs et des intervenants des locaux modernes et performants.**

L'un des enjeux d'optimisation du patrimoine réside dans l'amélioration technique et réglementaire des bâtiments et dans son maintien en état à long terme. L'établissement souhaite donc inscrire cet axe comme ligne structurante de sa stratégie immobilière.

Des opérations d'envergure sont d'ores et déjà actées dans le cadre du CPER pour la restructuration de bâtiments au niveau de la Faculté de Médecine, de l'IUT d'Angers et de l'UFR Pharmacie.

Néanmoins, des besoins subsistent et sont à mettre en perspective avec les marges de manœuvre faibles de l'Université. En effet, il faut souligner la faiblesse de ses ressources propres, les moyens financiers importants mobilisés dans le cadre du CPER, et enfin les moyens logistiques nécessaires pour le suivi des opérations au sein de l'établissement, moyens qui s'avèrent supérieurs à ceux dont dispose l'Université en termes d'effectifs au niveau de la Direction du Patrimoine Immobilier.

Le plan d'actions qui sous-tend cette orientation ne pourra donc pas s'inscrire dans un délai de cinq années. Ainsi, la ligne de conduite de l'Université dans le cadre de l'élaboration du SPSI est de :

- Répondre aux urgences immobilières en termes de réglementation et de mise en sécurité. Un certain nombre des actions visées sont par ailleurs issues du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université d'Angers ;
- Mais également préparer des opérations à plus long terme et ainsi permettre une programmation fine des développements ultérieurs et des investissements à prévoir pour continuer la modernisation du parc immobilier.

➔ **Renforcer l'attractivité et la visibilité des campus.**

Le patrimoine universitaire constitue un cadre de travail, un lieu de vie et un vecteur de communication et d'identité pour l'établissement. Les bâtiments se doivent de répondre aux standards internationaux en termes de confort et de qualité architecturale pour placer l'Université d'Angers au rang des autres campus européens, et alimenter un sentiment de fierté et d'appartenance au sein des étudiants.

L'intégralité des projets de construction neuve ou de restructuration lourde prévus sur l'Université d'Angers intègrent et intégreront cet aspect de communication. Par exemple, concernant l'IUT d'Angers, le projet inscrit au CPER a été conçu pour réaffirmer l'identité de la composante. En outre, des locaux de vie étudiante sont intégrés à ce projet et seront à développer au niveau d'autres sites à long terme, telle la Faculté de Médecine.

➡ **Prôner une démarche de développement durable dans toutes les actions liées au patrimoine immobilier**

L'Université d'Angers s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Inscrite au contrat quadriennal 2008-2011, la politique de développement durable de l'établissement s'est en outre concrétisée par le recrutement d'un chargé de mission développement durable, par la création d'un comité de pilotage et la mise en place d'un réseau de référents sur les campus.

L'Université d'Angers a été membre de Campus Responsable dès sa création en 2008, a signé une charte de transports interentreprises au niveau du campus Belle-Beille, et va signer prochainement le Plan Climat Territorial d'Angers Loire Métropole.

En pratique, l'Université agit autour d'axes d'engagement, validés par le Conseil d'administration en janvier 2008, s'articulant autour de la sobriété énergétique (limitation des émissions carbone, plan de déplacement), de la réduction des déchets produits, d'une politique d'achat responsable (à savoir la prise en compte croissante des clauses environnementales et sociales par la commission des marchés), du volet social du développement durable et de la formation des étudiants comme des personnels : actions de sensibilisation, tronc commun de formation au développement durable, etc.

Ces actions suivent les dispositions du Plan Vert. Elles sont évaluées par des indicateurs fixés par le Conseil d'Administration et intégrés dans le tableau de bord de l'Université et dans un logiciel de reporting centralisé au niveau de la Commission des Présidents d'Université.

L'établissement vise ainsi naturellement à appliquer les principes du développement durable à son immobilier et à viser la haute performance environnementale, notamment la très haute performance énergétique (THPE) lors de restructuration de bâtiments existants et la construction de bâtiments basse consommation (BBC).

L'Université s'est par ailleurs fixé un objectif de baisse de 12% de la consommation chauffage à cinq ans et réfléchit avec l'intégralité des opérateurs publics et privés présents sur le campus de Belle-Beille, ainsi que les collectivités locales, à la création d'une chaufferie biomasse.

En termes d'optimisation économique, l'ensemble des actions prévues dans le cadre des orientations ci-dessous vise une baisse des coûts de fonctionnement, et notamment de la consommation énergétique, via l'amélioration technique et fonctionnelle des bâtiments et les actions menées dans le cadre de la démarche de développement durable. Des actions complémentaires sont également prévues dans le plan d'actions du SPSI.

Néanmoins, les coûts de fonctionnement vont naturellement croître à court terme du fait des nouvelles constructions inscrites au CPER induisant une augmentation de la surface occupée⁴ et comportant des équipements technologiquement plus avancées que ceux présents au niveau du patrimoine de l'Université d'Angers pour les laboratoires de recherche.

⁴ Pour rappel, les coûts de fonctionnement mentionnés dans le diagnostic de l'année 2010 ne comprennent pas les bâtiments IRIS et La Passerelle, ces derniers ayant été livrés cette même année.

Enfin, l'établissement ne possède pas de logements de fonction. Un studio CROUS est loué dans le cadre de l'accueil des chercheurs étrangers et quatre logements de gardien sont inscrits au sein des bâtiments de l'Université. Ces derniers permettent d'assurer la sécurisation du site et la non-dégradation du patrimoine. L'établissement ne possède pas de terrains nus de bâtiment pour permettre la construction de logements dans le cadre des objectifs du SPSI.

Pour conclure, l'objectif à 5 ans de l'établissement est de :

- Disposer d'un parc immobilier fonctionnel d'une surface maximale de 180 000 m² SHON, en adéquation avec les activités de l'établissement et optimisé via une mutualisation des locaux mis à disposition,
- Etre en mesure de programmer les dernières opérations de restructurations nécessaires sur l'ensemble du parc immobilier et d'assurer le maintien en état de ces bâtiments remis à niveau,
- Consolider l'esprit de campus durable au niveau des sites de l'Université, en permettant la rénovation du bâti dans une visée de haute performance environnementale et de qualité architecturale et en valorisant les modes de transports doux, notamment par une mobilisation sur la création d'une ligne de tramway au niveau du campus de Belle-Beille.

2 – Description des opérations de stratégie immobilière envisagées sur un horizon de 5 ans

2.1 – Présentation du plan d'actions à 5 ans

Pour répondre aux orientations stratégiques développées ci-avant, un plan d'actions opérationnel a été élaboré et intègre les projets inscrits au CPER 2007-2013. Il vise à répondre aux enjeux d'optimisation du parc immobilier de l'Université et à une lecture pragmatique des besoins des composantes.

Ces opérations sont regroupées par site pour une lecture claire et efficace. Un récapitulatif des actions menées par objectif dans le cadre du SPSI (regroupement/mutualisation, rationalisation des surfaces, optimisation économique, optimisation environnementale et amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle) est présentée en synthèse (partie 3). Par ailleurs, la description des actions, telle qu'effectuée ci-après, visent à fournir les éléments nécessaires pour évaluer la réponse apportée par l'opération envisagée dans le cadre du SPSI et face aux besoins de l'établissement.

Concernant la règle d'autofinancement des actions entreprises dans le cadre du SPSI, elle ne peut naturellement pas être respectée au niveau de l'Université d'Angers, étant donné d'une part, la situation contrainte en termes de surfaces au 1^{er} janvier 2011 et l'absence de potentialités en termes de cession ou de libération de locaux en location. D'autre part, les opérations d'envergure au niveau du SPSI (constructions nouvelles et extension) font partie intégrante du CPER 2007-2013 ou sont à l'initiative et entièrement financées par une collectivité publique (Communauté d'Agglomération du Choletais). Par ailleurs, l'état technique actuel du bâti invite à poursuivre la démarche de restructuration des locaux mis en œuvre depuis quelques années. Les travaux mentionnés dans le SPSI sont en effet nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et l'adéquation aux activités de l'établissement, en lien avec le nombre d'effectifs étudiants.

Le plan d'actions prévoit ainsi une quarantaine d'opérations concernant des constructions neuves, des travaux de restructuration ou de réaménagement, ou des missions de maîtrise d'œuvre.

Certaines opérations ont été effectuées depuis la date de réalisation du diagnostic immobilier, soit le 1^{er} janvier 2011, d'autres sont en cours de réalisation ou en cours d'étude. Les actions mentionnées sont des intentions de l'établissement et peuvent également constituer des étapes préparatoires de projets qui se réaliseront au-delà des 5 ans, ne pouvant être conduites à court terme faute de moyens financiers et logistiques suffisants (effectifs au niveau de la DPI pour le suivi des projets, absence de bâtiments tiroirs permettant une continuité de l'activité sur les sites en période de travaux, ...). Ainsi, différentes typologies d'actions sont présentes au sein du SPSI : opérations inscrites au CPER, actions budgétées et programmées par l'Université, et actions non budgétées et non programmées par l'établissement mais nécessaires à cinq ans pour répondre aux besoins d'optimisation du patrimoine.

Enfin, les projets envisagés sont également issus du Schéma Directeur de Mise en Sécurité (SDMS), effectué parallèlement au SPSI. Ce dernier répond à une demande du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche et prévoit l'identification, le chiffrage et la priorisation des actions à mener sur le patrimoine bâti pour assurer la sécurité des personnes au niveau des bâtiments propriété de l'Etat. Le SDMS concerne ainsi 47 bâtiments de l'Université.

La liste de l'ensemble des opérations envisagées dans le cadre du SPSI est présentée page suivante.

Campus Saint-Serge et Soulez-Larivière	IMMEUBLES DE BUREAUX	
	1 Densification des immeubles de bureaux	
	2 Création de l'accueil de la Présidence	
	FACULTE DE DROIT	
	3 Réaménagement des surfaces libérées sur la Faculté de Droit	
	4 Remplacement du groupe froid sur la Faculté de Droit	
	5 Pose de films de protection solaire sur les façades de la Faculté de Droit et l'ITBS	
	6 Aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel	
7 Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Droit		
ITBS		
8 Extension de l'ITBS		
Campus Santé	FACULTE DE MEDECINE	
	9 Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER	
	10 Poursuite de la restructuration de la Faculté de Médecine	
	11 Démolition des préfabriqués M et N de la Faculté de Médecine	
	12 Construction de deux amphithéâtres	
	13 Programme complémentaire sur le site de la Faculté de Médecine	
	14 Construction du bâtiment IRIS 2	
	15 Travaux de mise en sécurité de l'IRIS	
	UFR PHARMACIE	
	16 Restructuration du bâtiment A et travaux complémentaires	
	17 Travaux de mise en sécurité des bâtiments B, CDE et F de l'UFR Pharmacie	
	18 Réorganisation de l'UFR Pharmacie	
	Campus Belle-Beille	FACULTE DE LETTRES
		19 Rénovation / réorganisation de la Faculté de Lettres
		20 Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Lettres
		21 Travaux de mise en sécurité de la Maison des Sciences Humaines
		FACULTE DES SCIENCES
		22 Aménagement d'une animalerie « papillons et blattes »
23 Création d'une animalerie centrale		
24 Rénovation et travaux de mise en sécurité de la Faculté des Sciences		
IUT		
25 Extension et restructuration de l'IUT d'Angers inscrites au CPER		
26 Restructuration du bâtiment D et démolition des préfabriqués		
27 Restructuration interne des bâtiments A, B et C		
ISTIA		
28 Extension de l'ISTIA		
29 Travaux de mise en sécurité de l'ISTIA		
SERVICES COMMUNS		
30 Travaux de rénovation et de mise en sécurité des BU		
31 Opérations de réaménagement concernant le centre sportif		
32 Réaménagement de la Maison des Etudiants		
INSTITUT DU VEGETAL		
33 Construction d'un Institut du Végétal		
Cholet	DUC ET IUT	
	34 Extension du DUC	
	IUT – SITE DE CHOLET	
35 Travaux sur le site de Cholet de l'IUT		
ACTIONS TRANSVERSALES		
36 Location d'un local archives mutualisé avec d'autres opérateurs		
37 Formalisation d'une grille tarifaire pour l'accueil de manifestations extérieures		
38 Mise en place d'équipements dans le cadre de la démarche de développement durable		
39 Amélioration des dispositifs de sécurité incendie		
40 Amélioration des dispositifs anti-intrusion		

2.2 – Campus Saint-Serge et Soulez-Larivière

2.2.1 – Les immeubles de bureaux

Seuls trois bâtiments de l'Université d'Angers sont considérés comme des immeubles de bureaux au sens du Guide SPSI des opérateurs de l'Etat. Ils sont situés sur le campus Saint-Serge et accueillent les services centraux de l'Université. La Présidence est un immeuble spécifique dans le sens où le rez-de-dalle et le 1^{er} étage sont affectés à l'Espace culturel⁵, qui comprend une salle de spectacle.

Ces immeubles sont performants vis-à-vis des critères de France Domaine tant sur le plan technique qu'économique :

- Le coût des services au bâtiment, ainsi que les consommations énergétique et en eau, sont maîtrisés.
- Les bâtiments sont de conception récente et ne présente pas d'anomalies ou de carences spécifiques. Dans le cadre de l'élaboration du SDMS, seules deux anomalies ont été relevées au niveau de l'immeuble de la Présidence, en partie propriété de l'Etat : l'une concernant le stockage au niveau de l'Espace culturel (cf. action n°6), l'autre concernant une trappe de désenfumage. Les actions considérées appellent moins de 3 K€ de travaux.
- Le coût de location de la Tour Saint-Serge est conforme aux valeurs de marché pour sa localisation. Aucune relocalisation ne pourrait d'ailleurs être envisagée pour la Tour Saint-Serge hors de ce secteur géographique, car elle éloignerait la Direction des Affaires Financières des autres services centraux.

C'est d'ailleurs la principale contrainte recensée dans le cadre du SPSI : la dispersion des services centraux sur trois immeubles de bureaux et l'hébergement de certains effectifs voire de toute une direction (DSI) sur les sites des composantes. Cet enjeu ne pourra cependant pas être traité à court terme, mais des réflexions pour un regroupement à plus de cinq ans seront menées (cf. 1.2).

Les seules actions du SPSI concernant les immeubles de bureaux viseront donc à satisfaire une optimisation surfacique et une amélioration fonctionnelle avec d'une part, le respect des 12 m²/poste de travail d'ici à cinq ans, et d'autre part, la mise à disposition d'un espace d'accueil fonctionnel pour la Présidence de l'Université.

Ces actions sont d'envergure restreinte sachant que pour rappel, en excluant les surfaces affectées à l'Espace culturel pour calculer le ratio d'occupation effectif des locaux, l'établissement atteint à ce jour un ratio moyen de 12,8 m²/poste de travail.

	SUB	SUN	Nb de postes de travail	SUN / SUB	SUN / PDT
Cible France Domaine				> 67%	< 12 m²/pdt
Présidence	3 030 m ²	1 686 m ²	115	56%	14,7 m ² /pdt
<i>Présidence sans espace culturel</i>	<i>2 142 m²</i>	<i>1 501 m²</i>	<i>115</i>	<i>70%</i>	<i>13,0 m²/pdt</i>
Présidence - DEVE	455 m ²	263 m ²	19	58%	13,9 m ² /pdt
Tour Saint-Serge	425 m ²	288 m ²	27	68%	10,7 m ² /pdt
Immeubles de bureaux	3 911 m²	2 238 m²	161	57%	13,9 m²/pdt
<i>Sans espace culturel</i>	<i>3 023 m²</i>	<i>2 053 m²</i>	<i>161</i>	<i>68%</i>	<i>12,8 m²/pdt</i>

⁵ Dans le cadre du diagnostic, la Présidence et l'Espace Culturel sont traités indépendamment sauf au niveau des surfaces développées. Ces dernières sont consolidées.

Action n°1 : Densification des immeubles de bureaux

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments impactés :

- Présidence – 40 rue de Rennes – Angers
- Tour Saint-Serge – 11 place François Mitterrand – Angers
- Présidence – DEVE – 28 rue du Maine – Angers

Description de l'opération :

Cette opération vise un réaménagement succinct des locaux au sein des immeubles de bureaux pour accueillir les personnels nouvellement recrutés. Ces recrutements n'étant pas actés définitivement au regard de la prochaine période électorale pour les instances de l'établissement, un nombre définitif ne peut être communiqué.

Néanmoins, il est avéré que l'évolution des effectifs à cinq ans engendrera à minima la création de quelques postes de travail, notamment au niveau de la DEVE, dont l'équipe devrait croître. Avec cette croissance des effectifs et la densification succincte des espaces de bureaux (diminution de la surface de certains bureaux, réaffectation d'une salle de réunion pour accueillir des postes de travail ou une salle de cours), le ratio de 12 m²/poste de travail sera atteint.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes effectuées en interne
- Travaux estimés à environ 20 K€ TTC (estimation non définitive)

Action n°2 : Création de l'accueil de la Présidence

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Présidence – 40 rue de Rennes – Angers

Description de l'opération :

Cette opération a pour objectif la création d'un accueil central au niveau du rez-de-rue de la Présidence, lui conférant une plus grande visibilité et fonctionnalité. A ce jour, la Présidence ne possède pas d'espace d'accueil spécifique à l'exception d'un guichet au deuxième étage. Les surfaces vacantes du rez-de-rue, libérées courant 2010 par le CUFCo, seront ainsi réaménagées. Une salle de cours sera également créée au niveau du 1^{er} étage de la Présidence.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 187 K€ TTC (études et travaux)

Calendrier de réalisation : Etudes en 2011 et travaux en 2012

2.2.2 – La Faculté de Droit

La Faculté de Droit n'est pas visée par un projet du CPER 2007-2013. Aucune opération lourde ne sera entreprise sur le bâtiment de cette composante d'ici à cinq ans.

Quatre actions seront néanmoins poursuivies dans le cadre du SPSI et seront liées à l'augmentation des surfaces de recherche, carence mise en exergue dans le cadre du diagnostic, à l'amélioration du confort thermique, couplée à la diminution de la facture énergétique, et à la mise en sécurité du bâti dans le cadre du SDMS.

Un autre projet est envisagé au niveau du site de la Faculté de Droit, mais sans lien avec la composante, prévoyant l'aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel au niveau du parking.

Action n°3 : Réaménagement des surfaces libérées sur la Faculté de Droit

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

Cette opération prévoit des travaux de réaménagement interne du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment suite au départ du service de la documentation au niveau de la BU Saint-Serge, et de la cafétéria au niveau du CROUS. Ils consisteront notamment en l'aménagement de bureaux à destination des enseignants et des chercheurs et permettront ainsi une augmentation de la surface de recherche, restreinte à ce jour. Une banque d'accueil sera également créée au rez-de-chaussée.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Création d'une banque d'accueil :
 - Etudes effectuées en interne
 - Travaux de l'ordre de 60 K€ TTC programmés en 2011
- Réaménagement des espaces libérés par le service de documentation :
 - Etudes effectuées en interne
 - Travaux de l'ordre de 50 K€ TTC programmés en 2012
- Réaménagement des espaces libérés par la cafétéria : études et travaux non budgétés, non programmés (estimés à 130 K€ TTC)

Action n°4 : Remplacement du groupe froid sur la Faculté de Droit

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

Ce projet prévoit le remplacement du groupe froid de la Faculté de Droit, équipement vétuste. Cette action permettra de répondre en partie à l'inconfort des utilisateurs au niveau thermique rencontré sur ce bâtiment. Par ailleurs, une étude sera menée sur l'alimentation du réseau de froid au niveau de l'immeuble de la composante. A ce jour, tous les étages ne sont pas alimentés.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 70 K€ TTC (études et travaux)

Calendrier de réalisation : Etudes et travaux programmés en 2012

Action n°5 : Pose de films de protection solaire sur les façades de la Faculté de Droit et l'ITBS

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments concernés :

- Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers
- UFR ITBS – 7 allée François Mitterrand – Angers

Description de l'action :

La pose de films spécifiques sur les façades vitrées de la Faculté de Droit et de l'UFR ITBS permettrait d'augmenter les performances du vitrage seul et de limiter les apports énergétiques au sein des locaux, notamment la climatisation en été. La pose d'un film solaire permet notamment de réduire de plus de 50 % le facteur solaire du vitrage nu.

Toutefois, ce procédé a plusieurs inconvénients et notamment la réduction de la transmission lumineuse et l'absence de contrôle selon les besoins hiver / été.

Une étude spécifique de la protection solaire de ces bâtiments sera donc menée par l'établissement pour évaluer les bénéfices pouvant être apportés par cette solution, notamment en termes de consommation énergétique, ou identifier des alternatives.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Non défini

Action n°6 : Aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

L'Espace culturel possède une carence en locaux de stockage. Ainsi, les décors et costumes sont entreposés dans un préfabriqué de la Faculté des Sciences voué à la démolition, et certains équipements sont stockés sous un escalier de secours, entraînant des risques de propagation d'incendie et de gêne à l'évacuation au niveau de l'Espace culturel (anomalie constatée dans le cadre de l'élaboration du SDMS). Un projet a été étudié et chiffré. Il concerne l'aménagement d'un local de stockage spécifique pour l'Espace culturel au niveau du Parking Droit. Ce projet est mis en attente faute de financement

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes effectuées en interne
- Travaux estimés à 25 K€ TTC

Action n°7 : Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Droit

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur la solidité de quelques éléments de façade, les dispositifs de ventilation et d'éclairage, mais surtout sur l'absence de sécurité individuelle ou collective permettant le nettoyage des vitrages en intérieur et extérieur.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 303 K€, dont 280 K€ pour la mise en place d'un contrat prévoyant le montage / démontage d'un échafaudage.

2.2.3 – L'UFR ITBS

Le bâtiment de l'UFR ITBS représente actuellement une superficie de 2 963 m² SHON. Il a été conçu pour accueillir 750 étudiants, alors que le nombre d'étudiants présents sur le site est désormais d'environ 1 730 au 15 janvier 2010. Les locaux actuels sont donc insuffisants pour l'accueil de cette filière. Une opération d'extension a donc été inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013.

Par ailleurs, la conception des bâtiments avec la présence de façades simples vitrées présentent des inconvénients en termes de confort thermique et de dépenses énergétiques pour le chauffage et la climatisation, de même que pour la Faculté de Droit.

L'UFR ITBS fait donc l'objet d'une opération spécifique de construction dans le cadre du CPER 2007-2013 et d'une action mutualisée avec la Faculté de Droit (cf. action n°5).

Enfin, le SDMS ne met en exergue aucun désordre ou anomalie pouvant impacter la sécurité des personnes sur ce bâtiment.

Action n°8 : Extension de l'ITBS

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : UFR ITBS – 7 allée François Mitterrand – Angers (*seront également impactés par les travaux la Faculté de Droit - 13 allée François Mitterrand et la BU Saint-Serge - 11 allée François Mitterrand*)

Description de l'opération :

L'opération d'extension vise à créer des surfaces supplémentaires permettant d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante.

Les besoins estimés s'élèvent à environ 750 m² utiles (hors circulations) et concernent principalement le pôle enseignement avec la création de salles de cours et de bureaux pour les enseignants.

Ce projet a la particularité d'être en surélévation des bâtiments existants avec :

- La restructuration de surfaces existantes (185 m² SHON) : réutilisation d'une terrasse (niveau 4) et de surfaces non occupées sur le niveau le plus élevé (niveau 6),
- Et la création d'une extension (niveau 5) et d'un niveau complémentaire (niveau 7) sur 944 m² SHON.

L'extension vise à respecter des objectifs de développement durable, la RT 2012, sans recherche d'une certification.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Restructuration de 185 m² SHON
- Création de 944 m² SHON
- Soit le redéveloppement de 1 129 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Propriétaire final : Etat

Coût total : 2,80 M€ TTC (études et travaux, pas de financement Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes menées en 2011-2012 avec une sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre prévue mi-décembre 2011
- Travaux programmés de mai 2013 à août 2014

2.2.4 – Le CUFCo-CeLFE

Aucune action ne sera menée sur le site du CUFCo, mis à disposition par convention en 2010 par la CCI, à l'exception des actions transversales de développement durable. Cette implantation est vouée à être relocalisée sur un campus de l'Université à moyen-long terme (cf. 1.2).

2.3 – Campus Santé

2.3.1 – La Faculté de Médecine

Le diagnostic réalisé dans le cadre du SPSI a mis en exergue que la Faculté de Médecine présentait une situation contrainte en termes de surfaces, mais également en termes de fonctionnalité des locaux. Ces derniers sont en outre vétustes et nécessitent d'être remis à niveau pour accueillir étudiants et chercheurs dans de bonnes conditions.

La Faculté de Médecine fait ainsi l'objet de 3 opérations dans le cadre du CPER 2007-2013 consistant en la restructuration partielle des bâtiments, la construction de nouveaux bâtiments sur le site Rue Haute de Reculée (deux amphithéâtres et un restaurant universitaire confié au CROUS mais dont quelques locaux seront affectés à l'Université d'Angers) et d'un institut de recherche (IRIS 2).

Par ailleurs, d'autres opérations sont prévues par l'Université pour finaliser cette remise à niveau du site de la Faculté à cinq ans (finalisation de la restructuration du bâti et démolition de bâtiments modulaires).

Restructuration de la Faculté de Médecine

Description de l'opération :

Cette opération a pour objectifs principaux de répondre aux besoins de la Faculté de Médecine en termes d'adaptation des locaux aux activités développées, et de donner des conditions de travail adaptées en parfait accord avec le Code du travail.

Ce projet s'inscrit en continuité d'un projet de rénovation globale de la Faculté, dont les phases antérieures de travaux, en 1995, 1998, 2003 et 2008, ont permis la réhabilitation de certains bâtiments du site. En effet, le bâti de la Faculté a souffert d'un manque d'entretien pendant de nombreuses années.

Les travaux prévus portent essentiellement sur la remise à niveau des équipements techniques liés à l'immobilier (électricité, chauffage), et la restructuration des bâtiments existants : mise en conformité et en sécurité, adaptation des locaux aux nouvelles façons d'enseigner et aux nouvelles technologies utiles pour l'enseignement et la recherche. La structure des bâtiments n'est pas modifiée.

L'opération vise également l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du site, et une diminution des coûts de fonctionnement par la mise à niveau des équipements, notamment via une baisse de la consommation énergétique.

La programmation des travaux est organisée en tranches au regard des budgets prévus et des priorités.

Action n°9 : Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Faculté de Médecine – ABCDEFGHI et J – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Une première opération de restructuration est prévue dans le cadre du CPER 2007-2013 et vise d'une part la conduite d'une mission complète de maîtrise d'œuvre sur l'intégralité des bâtiments et d'autre part la restructuration de 3 600 m² SHON.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration de 3 600 m² SHON – 7 dalles sur 12

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 4,86 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes menées en 2011 avec choix du maître d'œuvre prévu en cours
- Travaux prévus d'août 2012 à avril 2014

Action n°10 : Poursuite de la restructuration de la Faculté de Médecine

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments impactés : Faculté de Médecine – ABCDEFGHI et J – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Un second projet est envisagé par l'Université d'Angers pour la poursuite de la restructuration initiée sur l'ensemble du bâti. La définition des travaux à mener, le chiffrage de ces derniers et leur priorisation seront établis dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre incluse dans le projet inscrit au CPER. Un remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures sur la Faculté de Médecine (hors amphithéâtres) est également envisagé.

Par ailleurs, cette action comprend la réalisation des travaux de mise en sécurité mis en exergue dans le cadre du SDMS et qui ne seraient pas réalisés lors de la mise en œuvre de l'opération inscrite au CPER. Le SDMS a en effet souligné des désordres et anomalies concernant le dispositif de ventilation et le câblage électrique par exemple. La ventilation est notamment insuffisante au sein des laboratoires et des salles de travaux pratiques lors d'utilisation de formol. L'ensemble des travaux de mise en sécurité sur les bâtiments ABCDEFGHI et Amphi 700 est estimé à 78 K€ TTC.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration d'environ 2 500 m² SHON - 5 dalles sur 12

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : A définir dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre – Estimation : 4 M€ TTC

Action n°11 : Démolition des préfabriqués M et N de la Faculté de Médecine

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments impactés : Bâtiments M et N - Faculté de Médecine – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Dans le cadre de la restructuration des bâtiments de la Faculté de Médecine, l'organisation interne sera revue et permettra l'intégration des activités développées au sein des bâtiments M et N, bâtiments modulaires vétustes dont la remise en état serait très coûteuse.

En effet, 57 K€ TTC sont estimés pour mettre en sécurité le bâtiment M correspondant principalement à une reprise de la canalisation de gaz. A noter que suite aux visites réalisées dans le cadre du SDMS, le bâtiment M sera fermé au public d'ici quelques jours.

La présente opération vise donc la démolition des bâtiments M et N.

Récapitulatif des surfaces considérées : Démolition de 340 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 40 K€ TTC (estimation non définitive)

Nouvelles constructions sur la Faculté de Médecine

Face à l'augmentation du nombre d'étudiants due, en partie, à l'augmentation du *numerus clausus* et à la réforme des études de santé, et ainsi à une situation contrainte en termes d'accueil des étudiants sur le site de la Faculté de Médecine, une réhabilitation complète du site est envisagée (actions 10 et 11) mais également des constructions neuves pour palier un manque de surfaces.

Cette opération inscrite au CPER 2007-2013 comprend :

- La réalisation de deux amphithéâtres supplémentaires, opération livrée et inscrite au CPER sous l'intitulé « Réalisation du schéma directeur de l'UFR Médecine : construction de deux amphithéâtres »,
- La réalisation d'un programme complémentaire pour l'Université comprenant la construction d'un logement de gardien et de locaux logistiques, l'aménagement d'une partie du site et la déconstruction du bâtiment K.
- La réalisation d'un programme pour le CROUS sur le site de la Faculté de Médecine avec la construction d'un restaurant universitaire et d'une cafétéria.

Action n°12 : Construction de deux amphithéâtres

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : Aucun (opération de construction neuve)

Description de l'opération :

Ce projet a consisté en la construction de deux amphithéâtres : l'un de 450 places, l'autre de 200 places. Ces deux bâtiments s'inscrivent en continuité de l'Amphi 700 "Averroès" livré en 2007 et répondent au manque de surfaces d'enseignement au niveau de la Faculté de Médecine.

L'extension vise à respecter des objectifs de développement durable, la RT 2012, sans recherche d'une certification.

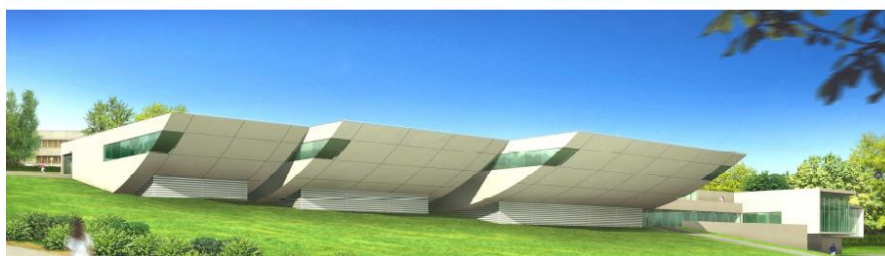
Récapitulatif des surfaces considérées : Création de 1 112 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de l'Académie de Nantes

Propriétaire final : Etat

Coût total : 3,5 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation : Livraison en août 2011 des deux amphithéâtres



Source : Université d'Angers

Action n°13 : Programme complémentaire sur le site de la Faculté de Médecine

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Bâtiments J et K - Faculté de Médecine – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Le projet global programmé sur le site de la Faculté de Médecine concerne, d'une part, une action qui n'affecte pas directement le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers et comprend la construction d'un restaurant universitaire et d'une cafétéria pour l'ensemble de la population de la Faculté (étudiants, administratifs, chercheurs), qui sera affecté au CROUS des Pays-de-la-Loire avec notamment un transfert du terrain propriété de l'Etat et affecté à l'Université, au profit du CROUS [ces locaux ne sont donc pas inclus au patrimoine de l'Université].

D'autre part, le projet envisagé comprend un programme complémentaire à destination de l'Université et objet de la présente action, avec :

- La construction d'un logement de gardien géré par l'Université d'Angers et de locaux poubelles, ainsi que le réaménagement de la surface cafétéria actuelle au sein du bâti de la Faculté de Médecine,
- La déconstruction du bâtiment K abritant un amphithéâtre de 500 places et le restaurant universitaire actuel,
- L'aménagement des voiries nécessaires, notamment le traitement de l'entrée du site et de la voie logistique avec création d'abris vélos sécurisés et redimensionnement des parkings, travaux réalisés en partie sur l'emprise foncière de la Faculté de Médecine et en partie sur la future emprise du CROUS.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Construction d'environ 120 m² SHON (logement du gardien et local poubelles)
- Démolition de 1 877 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de l'Académie de Nantes

Propriétaire final : Etat

Coût total : 2,2 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes menées en 2011-2012 - Concours de maîtrise d'œuvre à paraître
- Travaux prévus de juillet 2013 à août 2014

Action n°14 : Construction du bâtiment IRIS 2

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : Bâtiment 56 - Montéclair – Rue des Capucins – Angers

Description de l'opération :

Le développement important ces dernières années de la recherche biomédicale à Angers s'est traduit par une reconnaissance de nouvelles équipes, par des associations supplémentaires avec les organismes de recherche, par la création de nouvelles plateformes techniques mises en service commun, et par la création puis le renouvellement d'un Institut Fédératif de Recherche (IFR 132).

Le projet d'Institut de Recherche en Ingénierie de la Santé (IRIS), livré en 2010, a contribué de manière importante à cet essor de la recherche médicale, qui impose donc une évolution des infrastructures immobilières devant s'adapter désormais aux exigences d'une recherche moderne de niveau international.

Ainsi, dans le cadre du CPER 2007-2013, il est prévu de réaliser la construction d'un nouveau bâtiment en recherche biomédicale nommé IRIS 2, à proximité immédiate du CHU et de l'IRIS, afin de rassembler plusieurs unités de recherche et une animalerie conventionnelle hospitalo-universitaire sur environ 1 500 m² de surface utile.

Ce projet portait initialement sur la restructuration du bâtiment Montclair appartenant au CHU et mis à disposition par convention à l'Université. Désormais le projet porte sur une nouvelle construction et cela à cause de l'inadéquation du bâtiment Montclair aux activités envisagées. Cette nouvelle construction s'implantera judicieusement entre l'IRIS et la Faculté de Médecine sur une parcelle de 4 300 m² que le CHU s'est engagé à céder gratuitement à l'Etat.

L'IRIS 2 permettra d'une part, une mutualisation des installations et des compétences, et d'autre part, facilitera les proximités avec le CHU d'Angers pour les recherches transversales. Ce bâtiment sera construit dans le respect des réglementations de développement durable.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Construction de 2 150 m² SHON
- Libération de 3 697 m²

Propriétaire final : Etat

Maîtrise d'ouvrage pressentie : Région Pays-de-La-Loire

Coût total : 8,25 M€ TTC (dont 1,25 M€ TTC de financement Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2012 - Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours
- Travaux d'avril 2013 à septembre 2014

Action n°15 : Travaux de mise en sécurité de l'IRIS

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : IRIS – 4 rue Larey - Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur la mise en adéquation de certains locaux avec les activités qui y sont développées, notamment au niveau du local des déchets radioactifs.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 21 K€ TTC

2.3.2 – L'UFR Pharmacie

Une démarche de restructuration a été initiée sur l'UFR Pharmacie avec la mise en œuvre de travaux lourds de mise en sécurité et d'accessibilité sur le bâtiment C-D-E. Cette démarche va être poursuivie avec la réorganisation d'un bâtiment qui reste peu fonctionnel : le bâtiment A. Ce dernier va faire l'objet d'une restructuration dans le cadre du CPER 2007-2013 pour accueillir un espace de transfert technologique.

De plus, même si aucune opération n'est programmée à ce jour, le bâtiment F devrait faire l'objet de travaux de mise en sécurité relativement importants au regard des anomalies et désordres constatés dans le cadre de l'élaboration du SDMS de l'établissement, de même que les autres bâtiments du site du boulevard Daviers, mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, l'intégration de la Plate-forme Technologique (PFT) située au 22 rue Amsler à Angers serait opportune au regard de la relative sous-occupation de cet espace. La localisation de la PFT sur le site du boulevard Daviers pourrait permettre de faire émerger des synergies avec les espaces de recherche du bâtiment A, de libérer une implantation en location dont le loyer atteint 34 K€ et ainsi de rationaliser les surfaces occupées. La réorganisation du site paraît ainsi intéressante. En outre, certains besoins ont été recensés au niveau de la composante, et notamment la création d'un atelier de maintenance et d'une animalerie.

Néanmoins, la réorganisation de ce site s'avère complexe au regard de la configuration actuelle des locaux. Les bâtiments C-D-E et F sont en effet d'une conception peu optimale et les surfaces difficilement valorisables. Une étude de programmation sera donc lancée dans le cadre du SPSI.

Action n°16 : Restructuration du bâtiment A et travaux complémentaires

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Bâtiments A et Accueil + Loge – UFR Pharmacie – 16 boulevard Daviers - Angers

Description de l'opération :

Le financement obtenu dans le cadre du CPER 2007-2013 va permettre la rénovation du bâtiment A et du bâtiment Accueil + Loge, bâtiments cédés par la ville d'Angers au début du dernier CPER, et qui n'assurent pas un niveau de fonctionnalité suffisant et nécessite une mise en sécurité.

La restructuration de ces bâtiments permettra à l'UFR de s'appuyer sur des infrastructures de recherche de qualité en adéquation avec les normes actuelles et à venir, notamment en termes de sécurité. Les locaux seront adaptés aux besoins, accessibles aux personnes à mobilité réduite et devront répondre à minima aux normes THPE.

L'opération de restructuration du bâtiment A consiste à la mise à nu de ce bâtiment pour ne garder que la structure béton, la chaufferie, la charpente et la couverture. La distribution interne du bâtiment sera donc intégralement reprise. Le projet comprend également l'installation d'un ascenseur à double entrée pour desservir les 3 étages.

Les trois niveaux restructurés permettront après travaux :

- L'accueil dans des locaux adaptés d'équipes de recherche en fort développement : espace de transfert technologique : projet VECTORIS. Ce projet vise à créer une structure pharmaceutique permettant de fabriquer les lots pilotes pour mener les essais cliniques de phase I ou II. Il s'agit donc de monter un établissement pharmaceutique de production de médicament pour usage humain.

-
- La création d'une zone de bureaux pour les enseignants-chercheurs et de laboratoires d'enseignement de spectrométrie, chromatographie et d'analyse du médicament pour l'UFR.

Les travaux complémentaires prévus concernent la rénovation du bâtiment Accueil + Loge. Le bâtiment est vétuste et ne répond pas aux objectifs environnementaux. Une restructuration complète est prévue et comprend notamment la réfection des façades, la mise aux normes des réseaux, des travaux d'isolation.

L'opération se compose de 3 tranches : une tranche ferme pour la restructuration du bâtiment A, une première tranche conditionnelle pour le bâtiment Accueil + Loge et une seconde tranche conditionnelle concernant l'extension des laboratoires VECTORIS au rez-de-chaussée haut du bâtiment A, à la place des bureaux indiqués en tranche ferme.

Ce projet permettra enfin de répondre aux besoins de mise en sécurité soulevés dans le cadre du SDMS, estimés à 4 K€ TTC.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration de 1 601 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Propriétaire : Etat

Coût total : 4,24 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011 - Sélection des candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre en cours
- Travaux prévus d'octobre 2012 à janvier 2014

Action n°17 : Travaux de mise en sécurité des bâtiments B, CDE et F de l'UFR Pharmacie

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiments impactés : Bâtiments B, CDE et F – UFR Pharmacie – 16 boulevard Daviers - Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent principalement sur les câblages électriques, la présence de barres d'appui ou de garde corps inadaptés et enfin l'absence de mesures de confinement adaptées à l'utilisation d'agents biologiques pathogènes de niveau 2. Les actions pour palier ces anomalies représentent un montant d'investissement de 58 K€ TTC.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 99 K€ TTC, dont 72 K€ pour le bâtiment F

Action n°18 : Réorganisation de l'UFR Pharmacie

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments concernés : Ensemble immobilier UFR Pharmacie (hors bâtiment A) - 16 boulevard Daviers - Angers

Description de l'opération :

Cette action vise la réalisation d'une étude de programmation pour évaluer précisément les besoins de la composante (atelier de maintenance, locaux pour les jardiniers, animalerie) et définir des scénarios d'aménagement et de restructuration des bâtiments de l'UFR Pharmacie, dans le but également d'accueillir la PFT sur le site.

Les travaux ne seront pas envisagés avant 5 ans au regard des moyens financiers et logistiques déjà mobilisés sur l'action de restructuration du bâtiment A et des impacts que cette opération va d'ores et déjà avoir sur la fonctionnalité du site.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Etude estimée à 40 K€ TTC (estimation non définitive).

2.4 – Campus de Belle-Beille

2.4.1 – La Faculté de Lettres

La Faculté de Lettres n'est pas visée par un projet du CPER 2007-2013. Aucune opération lourde ne sera entreprise sur les bâtiments de cette composante d'ici à cinq ans, à l'exception de travaux de mise en sécurité, notamment sur les façades et la toiture.

Le bâtiment principal présente en effet des faiblesses structurelles induisant des infiltrations d'eau et des risques de chute d'éléments. Par ailleurs, la Faculté de Lettres n'est plus adaptée aux modes d'enseignement de la composante avec, selon les représentants de cette dernière, une carence en salles de cours et une sous-utilisation des amphithéâtres. Le bâtiment présente des surfaces sous-utilisées, notamment au niveau de l'allée centrale. Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée dans le cadre du SPSI.

La Maison des Sciences Humaines est enfin de construction récente et ne présente pas d'enjeux majeurs. Néanmoins, quelques actions de mise en sécurité sont nécessaires.

Action n°19 : Rénovation / réorganisation de la Faculté de Lettres

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiment impacté : Faculté des Lettres – 11 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Face aux contraintes d'organisation interne du bâti et aux problématiques de vétusté rencontrées sur l'immeuble, une mission de maîtrise d'œuvre est envisagée dans le cadre du SPSI afin de :

- Approfondir le diagnostic technique, notamment concernant la vétusté des façades (sur ce point, la mission inclura la BU Belle-Beille),

-
- Evaluer et quantifier les besoins,
 - Et définir différents scénarios pouvant par exemple comprendre le réaménagement des surfaces ou la déconstruction d'un amphithéâtre.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes estimées à 40 K€ TTC (estimation non définitive)
- Les travaux seront chiffrés dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre.

Action n°20 : Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Lettres

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : Faculté des Lettres – 11 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent principalement sur les revêtements d'étanchéité en toiture, qui provoquent des infiltrations au niveau du bâti, la présence d'éléments d'enduit de façade risquant de chuter sur les personnes et l'absence de désenfumage de la chaufferie.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 533 K€, dont 512 K€ au niveau de la toiture

Action n°21 : Travaux de mise en sécurité de la Maison des Sciences Humaines

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : Maison des Sciences Humaines – 5 bis boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent principalement sur des problèmes d'infiltration d'eau et l'absence de cheminement pour accéder au bâtiment La Passerelle.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 19 K€

2.4.2 – La Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences n'est pas visée par un projet du CPER 2007-2013, même si des surfaces seront libérées dans le cadre de la construction de l'Institut du Végétal. Néanmoins, la finalisation de la restructuration entreprise depuis de nombreuses années est envisagée à cinq ans, notamment la mise en sécurité des bâtiments et la mise en adéquation avec les besoins de la composante.

Deux actions seront poursuivies dans le cadre du SPSI et viseront à palier la vétusté de certains bâtiments et à répondre à un besoin de la recherche en animalerie fonctionnelle et aux normes.

Action n°22 : Aménagement d'une animalerie « papillons et blattes »

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté des Sciences – A / A' / B / B' / C / C' / F / F' / G / H – 2 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Pour répondre à un besoin de la recherche, une animalerie « papillons et blattes » sera créée au sous-sol du bâtiment G.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Etudes programmées en 2012 et estimées à 40 K€ TTC
- Travaux non programmés, estimés à 200 K€ TTC

Action n°23 : Création d'une animalerie centrale

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments concernés : Ensemble immobilier - Faculté des Sciences – 2 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Un des objectifs à long terme sur ce site consiste en la création d'une animalerie centrale au niveau de la Faculté des Sciences, où plusieurs animaleries sont disséminées. Ce local spécifique permettrait de répondre aux objectifs de sécurisation et de mutualisation de ces infrastructures. La construction de ce dernier n'est pas prévue dans le cadre du SPSI. Une étude de programmation sera réalisée par l'Université pour qualifier et quantifier les besoins, et évaluer les différents scénarios envisageables pour la création de cette infrastructure avec chiffrage des montants d'investissement afférents.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Pré-étude de faisabilité estimée à 20 K€ TTC (à compléter par la suite par une étude de faisabilité et de programmation le cas échéant)

Action n°24 : Rénovation et travaux de mise en sécurité de la Faculté des Sciences

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté des Sciences – A / A' / B / B' / C / C' / F / F' / G / H – 2 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Le diagnostic SPSI / SDMS a mis en exergue une situation très contrastée au niveau de la Faculté de Sciences. Certains bâtiments sont récents et fonctionnels (IJKL), d'autres ont été réhabilités (B-B'), tandis que certains n'ont bénéficié d'aucuns travaux de remise en état depuis plus de 40 ans. Par ailleurs, le confort thermique est souvent peu satisfaisant au niveau de ce site, notamment au sein des préfabriqués, dont l'installation a été pérennisée face à la croissance des effectifs étudiants. Des travaux d'isolation seront ainsi nécessaires, notamment pour réduire les consommations énergétiques.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée pour évaluer les besoins, programmer et chiffrer les travaux nécessaires dans le cadre de la rénovation du bâti vétuste. Par ailleurs, une première phase de travaux est programmée et prévoit notamment la mise en place d'un ascenseur au niveau de l'unité B-B' et des travaux d'isolation.

En outre, les travaux préconisés dans le cadre du SDMS sont liés à la dégradation des cloisons et des faux plafonds, la vétusté du câblage électrique, la présence d'une gaine de ventilation non visitable et l'inadéquation de quelques locaux aux activités développées (utilisation de produits chimiques, lasers, ...), voire l'absence des dispositifs d'éclairage et de ventilation adéquats. Les actions correctives et travaux inscrits au SDMS représentent un montant d'investissement de 284 K€.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes estimées à 20 K€ TTC (estimation non définitive)
- Première tranche de travaux programmés de 423 K€ TTC
- Seconde tranche de travaux non programmés, estimés à plus de 2 M€ (ordre de grandeur).

Calendrier de réalisation : Première tranche de travaux prévus en 2012

2.4.3 – L'IUT d'Angers

Les effectifs de l'IUT d'Angers ont augmenté de 23,6% sur 10 ans et de 15,7% sur les cinq dernières années. Des diagnostics menés en 2001 et 2003 ont révélé un manque de surfaces (d'environ 5 500 m²), l'inadaptation du bâtiment C aux nouvelles activités et la vétusté et non-conformité des locaux existants, suite à un manque d'entretien. Par ailleurs, l'aspect extérieur des locaux induit un déficit d'image pour la composante.

Enfin, le SDMS soulève un certain nombre d'anomalies et de désordres au niveau des bâtiments de l'IUT sur Angers :

- Des actions correctives et des travaux à hauteur de 72 K€ sont nécessaires sur le bâtiment ABG en lien avec des éclats de béton au niveau des façades, la vétusté des menuiseries extérieures et une détérioration de la voirie.
- La vétusté et les éclats de béton en façades sont aussi les principaux désordres constatés sur le bâtiment D (actions estimées à 60 K€).

- 379 K€ d'investissement sont fléchés dans le SDMS pour le bâtiment C au niveau de l'alimentation et des équipements électriques, mais surtout de l'organisation interne du bâti pour permettre de rejoindre les sorties de secours (distance supérieure à 50 mètres).
- Les bâtiments P1 – P2 – P5 représentent 51 K€ de travaux de mise en sécurité notamment au niveau de l'alimentation électrique.
- Enfin, seuls 10 K€ sont nécessaires pour la mise en sécurité du bâtiment E.

Afin de restructurer le bâti, palier la vétusté des équipements et réaffirmer l'identité de l'IUT, trois opérations sont prévues dans le cadre du SPSI, dont une inscrite au CPER 2007-2013.

Action n°25 : Extension et restructuration de l'IUT d'Angers inscrites au CPER

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Bâtiments C, F et G - IUT – 4 Boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

L'opération de restructuration inscrite au CPER 2007-2013 fait suite à une première phase de travaux réalisée en 2007 avec la construction du bâtiment E et comprend :

- La restructuration du bâtiment C, qui sera constitué du pôle tertiaire de deux départements, d'un espace vie étudiante, du pôle logistique et de laboratoires. Les travaux visent la mise aux normes thermiques, électriques, sanitaires, acoustiques, sécurité incendie, accessibilité handicapée du bâtiment.
- La démolition du bâtiment G et la construction d'un nouveau bâtiment F sur l'espace libéré, accueillant le département GEII et l'accueil de l'IUT. L'implantation de ce bâtiment a été décidée pour revaloriser l'entrée de l'IUT et ainsi donner une dynamique sur l'image de l'établissement et permettre de résoudre la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments A et B. La voirie sera reprise.
- La réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments A et B, en réalisant une rénovation et une isolation des toitures et des façades, y compris remplacement des menuiseries extérieures, afin de compléter la revalorisation de l'ensemble de la façade de l'IUT et de se rapprocher de la future réglementation thermique 2012. L'enveloppe extérieure des bâtiments A, B, F et C a donc été conçue pour s'harmoniser avec les façades du bâtiment E.

L'opération se décompose en deux tranches de travaux :

- Tranche ferme : démolition du bâtiment G et construction du nouveau bâtiment F,
- Tranche conditionnelle : restructuration du bâtiment C et réhabilitation des façades (y compris remplacement des menuiseries extérieures) et des toitures des bâtiments A et B.

Cette démarche de revalorisation et de cohérence d'aspect pourra être ultérieurement appliquée au dernier bâtiment de l'IUT, le bâtiment D.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Démolition de 410 m² SHON (bâtiment G de 321 m² et locaux annexes du bâtiment C de 89 m²)
- Construction de 2 203 m² SHON (bâtiment F)
- Soit une augmentation de SHON de 1 793 m²
- Restructuration de 3 389 m² SHON (bâtiment C)

Maîtrise d'ouvrage : Région Pays de la Loire

Propriétaire : Etat

Coût total : 4,16 M€ TTC pour la construction du bâtiment F (sans financement de la part de l'Etat) et 7,66 M€ TTC pour la restructuration / réhabilitation du bâti (dont 1,525 Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011 – Avant-projet détaillée (APD) validé
- Travaux prévus de mai 2012 à août 2014



Action n°26 : Restructuration du bâtiment D et démolition des préfabriqués

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiments impactés : Bâtiments D, P2, P5 – IUT – 4 Boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Ce projet prévoit d'une part la restructuration du bâtiment D avec des travaux de réaménagement, de mise en sécurité et d'isolation, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. D'autre part, les bâtiments préfabriqués P2 et P5 seront démolis au regard de leur vétusté et des anomalies constatées en termes de mise en sécurité. (Le bâtiment P1 sera également démoli à la fin de l'opération de restructuration complète du site, à une échéance hors SPSI.)

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Restructuration de 1 305 m² SHON
- Démolition de 520 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Restructuration du bâtiment D : études estimées à 64 K€ TTC et travaux à hauteur de 800 K€ TTC, y compris remplacement des menuiseries extérieures,
- Démolition des préfabriqués : travaux estimés à 30 K€ TTC (estimation non définitive).

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011
- Restructuration du bâtiment D prévue en 2012
- Démolition des préfabriqués P2 et P5 (520 m² SHON) prévue en 2011

Action n°27 : Restructuration interne des bâtiments A, B et C

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiments impactés : Bâtiments A, B et C – IUT – 4 Boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Pour finaliser la restructuration de l'IUT d'Angers, des travaux seront à prévoir concernant l'intérieur des bâtiments A et B, mais également un espace non impacté par l'opération du CPER au niveau du bâtiment C. Ces travaux ne seront réalisés qu'en partie sur une période de 5 ans au regard du volume de travaux déjà engagés sur ce site.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration de 3 105 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Travaux estimés à 183 K€ TTC pour la première tranche. Le budget affecté aux restes des travaux à effectuer n'est pas défini.

Calendrier de réalisation : Première tranche prévue sur 2011

2.4.4 – L'ISTIA

L'ISTIA a obtenu l'habilitation d'école d'ingénieur en 2006. Ce nouveau statut, ainsi que la croissance des effectifs étudiants, engendre des besoins pédagogiques nouveaux nécessitant l'adaptation des locaux et notamment le doublement de la capacité du hall de technologie.

Un projet d'extension a ainsi été inscrit au CPER 2007-2013. Aucune autre action n'est prévue sur les bâtiments de cette composante, à l'exception de travaux de mise en sécurité.

Action n°28 : Extension de l'ISTIA

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : ISTIA – 62 Avenue Notre-Dame-du-Lac – Angers

Description de l'opération :

Afin de répondre aux besoins de surfaces de l'ISTIA, une annexe de 500 m² utiles au bâtiment actuel est prévue, ainsi que :

- Le déplacement du centre de documentation, permettant d'une part l'extension du hall de technologie et, d'autre part, de remédier aux dysfonctionnements du centre de documentation (service excentré du cœur de vie de l'école, accès difficile, configuration peu attractive...),
- Le déplacement des laboratoires de langues, afin de développer les travaux dirigés liés à l'enseignement de la mécatronique, de la robotique et de l'informatique embarquée.

L'extension « tertiaire » comprendra ainsi :

- Un centre de documentation et une salle polyvalente avec visioconférence,
- Deux laboratoires de langues,
- Un espace accueil entreprises pour renforcer les synergies avec le monde économique,
- Les locaux nécessaires au bon fonctionnement (logistique et stockage).

Le hall de technologie et les salles de travaux dirigés seront étendus au sein du bâtiment existant. Le bâtiment s'inscrira dans le cadre d'une démarche environnementale. Les performances énergétiques du bâtiment devront atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). En raison de la configuration du site (pente) et de l'exiguïté, le bâtiment sera édifié sur deux niveaux et viendra s'appuyer sur l'amphithéâtre existant. Il devra pouvoir accueillir une extension fonctionnelle éventuelle.

Récapitulatif des surfaces considérées : Construction de 778 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Région Pays de la Loire

Coût total : 1,85 M€ TTC (pas de financement Etat)

Propriétaire final : Etat

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011 - Etude de maîtrise d'œuvre en cours de notification
- Construction de juillet 2012 à juin 2013

Action n°29 : Travaux de mise en sécurité de l'ISTIA

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : ISTIA – 62 Avenue Notre-Dame-du-Lac – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur un vitrage cassé et la présence d'un conduit d'évacuation dans une gaine non visitable.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 22 K€

2.4.5 – Les bâtiments des services communs

Les bâtiments des services communs ne sont pas visés par un projet du CPER 2007-2013. Seules trois actions sont prévues dans le cadre du SPSI et détaillées ci-dessous.

Au regard de son caractère récent, le bâtiment « La Passerelle » ne fait pas l'objet d'actions spécifiques.

Action n°30 : Travaux de rénovation et de mise en sécurité des BU

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : BU Belle-Beille – 5 rue Lenôtre – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie d'une part au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment.

Les travaux envisagés portent principalement sur la BU Belle-Beille et répondent aux désordres en façade (corrosion des aciers de construction, éléments d'enduit risquant de chuter) et en toiture (revêtement d'étanchéité soufflé provoquant des infiltrations). De plus, l'éclairage de sécurité ne fonctionne plus.

Sur ce bâtiment, une première tranche de travaux est donc programmée par l'Université pour répondre en partie aux besoins de mise en sécurité. Une réfection des sanitaires est également prévue.

D'autre part, des travaux de réfection des façades sont à prévoir outre les actions de mise en sécurité et seront définis dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre prévus dans l'action n°19 de la Faculté de Lettres.

Sur la BU St-Serge, les travaux de mise en sécurité à effectuer sont mineurs.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Concernant la BU Belle-Beille : actions correctives et travaux dans le cadre du SDMS estimés à 196 K€, dont 121 K€ au niveau de la toiture. Sur ces 121 K€, 40 K€ sont programmés sur une première tranche de travaux prévue 2011, auxquels s'ajoutent 60 K€ pour la réfection des sanitaires. Par ailleurs, une deuxième tranche de travaux de 230 K€ sera programmée pour la rénovation de l'éclairage intérieur.

Le coût des travaux de réfection des façades n'est pas défini.

- Concernant la BU St-Serge : actions correctives et travaux dans le cadre du SDMS estimés à 3 K€.

Action n°31 : Opérations de réaménagement concernant le centre sportif

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour (à l'exception de travaux légers à hauteur de 20 K€)

Bâtiment impacté : Centre sportif universitaire – 6 boulevard Beaussier – Angers

Description de l'opération :

Cette action prévoit d'une part la réalisation d'une étude de programmation concernant le centre sportif universitaire et visant à étudier :

- Les possibilités d'aménagement, voire d'extension d'un atelier de maintenance fonctionnel et aux normes d'environ 40 m²,
- Ainsi que la relocalisation d'ici à 5 ans du local de plongée localisé dans la Maison des Etudiants.

Cette dernière sera libérée aux environs de 2016, selon les souhaits de la commune, propriétaire du bien. Ce local de plongée sera accompagné d'une salle de cours théorique avec une surface d'ensemble pour les deux locaux d'environ 60 m². Cet espace dédié à l'activité plongée pourrait éventuellement être relocalisé sur le site d'une composante.

D'autre part, des travaux de réaménagement légers sont programmés en 2011 au niveau des bureaux du centre sportif. Le SDMS prévoit un investissement de moins de 1 K€ pour la mise en sécurité du bâtiment.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Non définis pour l'étude de programmation et les travaux qui s'en suivront (à qualifier par une pré-étude en interne).
- Travaux de réaménagement légers programmés en 2011 de l'ordre de 20 K€ TTC

Action n°32 : Réaménagement de la Maison des Etudiants

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Maison des Etudiants – 2 boulevard Beaussier – Angers

Description de l'opération :

Le SUMMPS occupe à ce jour une surface restreinte et non fonctionnelle au sein de la Maison des Etudiants, bâtiment mis à disposition par la Ville d'Angers contre un loyer faible de 4 K€ TTC. Cette implantation devra être libérée dans 5 ans, selon les souhaits du propriétaire. Toutefois, les contraintes actuelles ne peuvent permettre d'attendre ce délai notamment en termes d'adéquation des surfaces aux activités et de mise en sécurité notamment au niveau électrique.

Ainsi, l'Université a programmé le réaménagement des surfaces vacantes présentes au sein de la Maison des Etudiants et libérées par le SUIO-IP transféré au sein du bâtiment La Passerelle (environ 150 m² SUB). Cette opération permettra au SUMPPS de disposer de surfaces suffisantes pour son activité et fonctionnelle, permettant de renforcer également le niveau de confidentialité en scindant les espaces d'accueil du personnel et des étudiants.

A noter que cette opération a été envisagée car aucun bâtiment n'est à ce jour en mesure d'accueillir le service, une construction neuve serait trop coûteuse, de même qu'une location au regard du loyer pratiqué à l'heure actuelle.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 150 K€ TTC (études et travaux)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011
- Travaux prévus en 2012

2.4.6 – L'Institut du Végétal

Le secteur de la recherche sur le végétal est en plein développement et la majorité des acteurs angevins ont mis en place un vaste projet de structuration d'un pôle de recherche visant à regrouper sur un même lieu géographique l'ensemble des moyens de travail dans le but de créer de nouvelles synergies, de constituer un élément d'attractivité propice à la venue de nouvelles équipes et de faciliter les interactions entre les secteurs recherche-développement et l'enseignement supérieur (formation et recherche).

Ce projet appelé « Campus Végétal » regroupant l'INRA, l'Université d'Angers, Agrocampus Ouest, l'ESA ainsi que Vallinov, Plante et Cité et Végépolys concerne un complexe de bâtiments qui seront situés sur les sites de l'INRA et d'Agrocampus Ouest. Il comprend un bâtiment « recherche », un bâtiment « transfert de technologie », et des installations expérimentales. Le bâtiment « recherche » sera la propriété de l'Etat et affecté à l'Université d'Angers.

Action n°33 : Construction d'un Institut du Végétal

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté: Bâtiment F de la Faculté des Sciences, Bâtiment A de l'UFR Pharmacie et ARES – Angers (*libération en tout ou partie*)

Description de l'opération :

Le bâtiment « recherche » devrait atteindre 5 675 m² de surface utile au regard des besoins recensés. Il a pour objectifs d'accueillir les unités mixtes de recherche Université d'Angers – INRA – Agrocampus Ouest et les autres unités dans le domaine rattachées à l'Université d'Angers, l'ESA ou le pôle de compétitivité Végépolys.

Cette structure permettra ainsi l'accueil des équipes de recherche dans des locaux adaptés et le regroupement d'équipes actuellement éclatées sur plusieurs sites au sein d'un bâtiment où les plateaux techniques seront mutualisés. Pour l'Université d'Angers, il s'agit du bâtiment F de la Faculté des Sciences, du bâtiment A de l'UFR Pharmacie, de l'IBT et de l'ARES.

A ce stade la cession du terrain d'assiette, propriété de l'INRA et nécessaire pour la dévolution ultérieure du bâtiment, n'est pas entérinée.

La construction permettra la poursuite d'une démarche environnementale et visera un certain nombre de cibles HQE, sans viser la certification.

L'opération est inscrite au CPER 2007-2013 sous l'intitulé « Création d'un Institut du Végétal au sein du Campus du Végétal ».

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Création de 7 900 m² SHON environ
- Libération d'environ 3 940 m² SHON (ARES et IBT)

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général du Maine-et-Loire

Coût total : 20,2 M€ (dont 1,09 M€ de financement Etat)

Propriétaire final : Etat

Calendrier de réalisation :

- Etudes effectuées en 2011-2012 - Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre courant octobre
- Travaux prévus de juillet 2013 à décembre 2014

2.5 – Autres implantations

2.5.1 – Campus de Cholet

Pour rappel, le Domaine Universitaire du Choletais est la propriété de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Cette dernière supporte l'intégralité des dépenses liées au bâti jusqu'aux dépenses de fonctionnement (électricité, eau, ...).

Pour répondre à l'augmentation des effectifs présents et conforter ce campus délocalisé, la collectivité a réalisé un projet d'extension du bâtiment existant.

Action n°34 : Extension du DUC

Typologie d'opération : Action réalisée en intégralité par la Communauté d'Agglomération du Choletais

Bâtiment impacté : Domaine universitaire du Choletais – Boulevard Pierre Lecoq – Cholet

Description de l'opération :

Le projet d'extension du campus répond à l'augmentation des effectifs présents sur ce campus délocalisé et consiste en l'implantation de deux grandes fonctions : enseignement et convivialité, réparties en 2 blocs dans le prolongement des bâtiments existants. Il intègre les accès depuis l'existant en portant une attention particulière aux espaces et ambiances intérieurs.

Le projet se traduit donc par une extension de 879 m² SHON composée de salles de cours, d'un petit amphithéâtre, d'une salle de convivialité permettant une restauration rapide et de sanitaires et locaux techniques.

L'implantation des volumes reprend les proportions des deux ailes bâties ponctuées pas une façade radicalement ouverte sur le paysage sud.

Cette extension en ossature bois, façade en zinc prépatiné avec brises soleils sur l'amphithéâtre et la grande salle de cours est résolument moderne et en harmonie avec l'environnement. Le bâtiment ne s'inscrit pas dans une démarche HQE mais sa conception a été pensée avec l'emploi de matériaux pérennes et dans l'idée de limiter les consommations d'énergie (orientation des façades au Sud pour l'éclairage naturel, recours à des détecteurs de présence pour l'éclairage artificiel...).

L'extension de l'établissement permet un accueil supplémentaire de 340 étudiants, dont des étudiants de l'IUT présents sur Cholet. Cette mutualisation a permis la libération à mi-année 2011 de la location rue Carteron à Cholet portée par l'IUT.

Récapitulatif des surfaces considérées : Création de 879 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Choletais

Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Choletais

Coût total : 1 453 K€ TTC (pas de financement Etat)

Calendrier de réalisation : Travaux réalisés de novembre 2010 à août 2011

Action n°35 : Travaux sur le site de Cholet de l'IUT

Typologie d'opération : Action partiellement programmée et budgétée

Bâtiment impacté : IUT – 3 rue Henri Huré - Cholet

Description de l'opération :

Cette action renvoie d'une part au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur des dégradations diverses au niveau des façades et des vitrages, et sur les dispositifs d'alimentation électrique. D'autre part, le remplacement des volets et la mise en place de stores sont programmés sur le site.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Mise en place des équipements prévus en 2011 avec un coût de l'ordre de 20 K€
- Actions correctives et travaux dans le cadre du SDMS, non budgétés et non programmés, estimés à 12 K€

2.5.2 – Sites de Saumur, de l'Île-d'Yeu et implantation annexe d'Angers

Les sites de Saumur et de l'Île-d'Yeu sont mis à disposition gratuitement par les collectivités locales, qui prennent en charge l'intégralité des coûts de fonctionnement des bâtiments. Ce sont ces derniers qui assurent la maintenance et les travaux. A ce jour, aucune opération n'est prévue sur ces actifs.

Le studio loué au CROUS – 4 rue Faidherbe à Angers – sera conservé dans le cadre de l'accueil de chercheurs étrangers et ne fera pas l'objet d'actions dans le cadre du SPSI.

2.6 – Actions transversales

Cette partie du document expose les actions transversales qui impactent plusieurs composantes ou l'ensemble du parc immobilier et vise à répondre aux objectifs de mutualisation, de rationalisation des surfaces, d'optimisation économique et environnementale, et d'amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle.

Action n°36 : Location d'un local archives mutualisé avec d'autres opérateurs

Typologie d'opération : Opération en cours d'étude – non budgétée

Description de l'opération :

L'Université est soumise à des obligations en termes de conservation des archives publiques et doit, par exemple, conserver les dossiers étudiants pendant 50 ans. A ce jour, les locaux dont disposent les composantes sont insuffisants pour permettre le stockage des archives administratives. Le service archives de l'Université n'a plus suffisamment d'espaces mis à sa disposition et les composantes utilisent de plus en plus des locaux techniques non destinés à ce type de stockage. Ainsi, cette action vise à la création d'un local d'archives mutualisé de taille modeste. Le service archives a estimé que la mise à disposition d'un local de 158 m² suffirait à couvrir les besoins de l'Université jusqu'au seuil de roulement, et donc à très long terme.

La recherche d'un local est d'ores et déjà en cours et mutualisée avec d'autres opérateurs de l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la Commune qui souffrent également d'une carence en locaux d'archives. Deux pistes sont envisagées en termes de mise à disposition de locaux avec convention de la part de la Communauté d'Agglomération, situés sur Saint-Léonard et Beaucozéz. Le loyer envisagé serait modeste et le projet répondrait à toutes les contraintes spécifiques liées au stockage d'archives publiques, en termes de respect des normes incendie, de détection anti-intrusion et de dispositifs liés aux inondations. Les services au niveau du bâtiment seraient mutualisés.

Néanmoins, il faut noter que les archives des laboratoires ne sont pas comprises dans l'estimation des surfaces nécessaires et sont difficilement quantifiables. Pour le stockage de ces dernières, la mutualisation de surfaces au niveau des composantes sera nécessaire avec l'aménagement de locaux spécifiques en densifiant les locaux existants ou en sous-sol pour certains bâtiments.

Récapitulatif des surfaces considérées : Location d'environ 158 m² SUB (à confirmer dès lors que le site serait identifié)

Maîtrise d'ouvrage : Recherche commune avec d'autres opérateurs et collectivités locales – projet soumis à l'autorisation de la Direction des archives départementales.

Coût total : A confirmer dès lors que le site d'accueil sera identifié (moins de 10 k€ de loyer charges comprises)

Calendrier de réalisation : Entrée dans les lieux envisagée au 1^{er} semestre 2012

Action n°37 : Formalisation d'une grille tarifaire pour l'accueil de manifestations extérieures

Typologie d'opération : Opération en cours de réalisation

Description de l'opération :

L'Université d'Angers accueille fréquemment des manifestations non organisées par ses soins, que ce soit des congrès ou des réunions d'acteurs privés et publics au sein des amphithéâtres et des salles de réunion sur les sites des composantes, et notamment au niveau de la Faculté de Droit dont le bâtiment est récent, fonctionnel et stratégiquement situé sur le campus Saint-Serge à proximité immédiate d'une station de tramway.

Pour autant, l'Université ne dispose pas à l'heure actuelle d'une politique tarifaire claire lui permettant de valoriser économiquement cette offre. Ainsi, une grille de tarifs est en cours d'élaboration par l'établissement pour l'accueil de manifestations extérieures en fonction des locaux mis à disposition et des typologies d'utilisateurs. Cette grille a pour objectif de couvrir les dépenses engendrées en termes de fonctionnement (énergie, eau, sécurité, ...) et d'engendrer des recettes complémentaires pour l'Université en adéquation avec les valeurs de location de salles sur Angers.

Calendrier de réalisation : Mise en œuvre avant la fin d'année 2011. La grille tarifaire sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Action n°38 : Mise en place d'équipements dans le cadre de la démarche de développement durable

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour

Description de l'opération :

Tel évoqué lors de la présentation de la stratégie immobilière de l'opérateur, l'Université d'Angers s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche active de développement durable. Cette dernière transparaît dans l'intégralité des projets de rénovation et de construction. Des clauses spécifiques sont insérées dans les appels d'offres des marchés de service, notamment relatifs au nettoyage et à l'entretien des espaces verts.

Elle est également ponctuée par des actions visant à réduire les déchets, favoriser les transports doux et diminuer la consommation énergétique.

Dans le cadre de cette politique, mais également de la mise aux normes de certains locaux, la généralisation de certains équipements au niveau de toutes les composantes seraient opportunes, notamment les systèmes d'éclairage économes et des limiteurs de débits d'eau.

La création ou l'aménagement de locaux poubelles aux normes est notamment nécessaire sur l'UFR Pharmacie, la Faculté de Sciences, la Faculté de Droit et l'ISTIA. Un système de tri des déchets sera également déployé à l'échelle de l'ensemble des sites de l'Université en commençant par le campus St-Serge et le campus Santé.

Par ailleurs, la création d'abris à vélos sécurisés permettrait de valoriser les modes de transports doux et sont déjà prévus dans certains projets de construction. En outre, une attention particulière devra être portée lors des projets d'aménagement futurs ou de constructions neuves sur la réalisation de pistes cyclables compatibles avec celles déjà existantes au regard de la mise en place des abris à vélos sécurisés.

Des GTC seront mises en place au niveau de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Droit. Les études sont en cours et les travaux devraient être réalisés en 2012.

Enfin, l'Université souhaite faire réaliser un DPE pour chaque bâtiment occupé. Ces derniers seront réalisés dans le cadre du SPSI de l'établissement. Les actions préconisées dans le cadre de ces DPE pourront également venir alimenter le plan d'actions de l'Université.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Environ 30 K€ TTC pour la réalisation des DPE
- 30 K€ TTC pour la mise en place des équipements de génie climatique
- 300 K€ TTC pour la mise en place des équipements de génie électrique
- 200 K€ TTC pour la mise en place des équipements de collecte des déchets

Calendrier de réalisation :

- Mise en place des GTC en 2012
- Réalisation des DPE en 2013-2014
- Mise en place des équipements au fil de l'eau

Action n°39 : Amélioration des dispositifs de sécurité incendie

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour

Description de l'opération :

Cette action comprend la prise en charge par l'Université d'Angers du coût de mise en place de centrales incendie nouvelle génération dans le cadre des projets prévus sur les sites de l'ISTIA, de l'IUT et de l'ITBS.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Travaux de mise en place des équipements estimés à 250 K€

Action n°40 : Amélioration des dispositifs anti-intrusion

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour

Description de l'opération :

Le diagnostic SPSI a mis en exergue qu'au niveau de la sécurisation des sites, peu de problèmes ont été rencontrés au niveau des sites de l'Université d'Angers, à l'exception de l'ISTIA avec des dégradations de façade, le site étant excentré du campus Belle-Beille, et sur le bâtiment de l'IUT à Cholet. Néanmoins, les sites ne semblent pas suffisamment équipés au niveau des installations techniques et de recherche. En effet, seuls 21 bâtiments disposent d'un système de détection anti-intrusion. A titre d'exemple, l'UFR Pharmacie n'en dispose pas, de même que certains bâtiments de la Faculté des Sciences ou l'ISTIA. Moins de dix bâtiments présentent un dispositif de contrôle d'accès sur tout ou partie du bâtiment.

Cette action vise à généraliser les dispositifs anti-intrusion au niveau des locaux de recherche, ainsi que les équipements de contrôle d'accès par badges. Un audit sera réalisé en 2012 pour évaluer les besoins et les installations techniques nécessaires pour renforcer la sécurité des locaux.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Travaux de mise en place des équipements estimés à 800 K€ TTC

3 – Synthèse

L'évolution ces dernières années des activités et des effectifs de l'Université, les enjeux de visibilité et d'augmentation du potentiel de recherche rendent nécessaires les adaptations du patrimoine immobilier de l'établissement pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires et renforcer l'attractivité des campus. Au-delà de ces objectifs d'évolution, l'Université d'Angers souhaite améliorer la qualité de son parc existant, tant dans une optique de meilleur accueil des utilisateurs (étudiants, personnels, chercheurs, ...), que dans le souci de maintenir dans un état satisfaisant ce parc immobilier d'environ 160 000 m² SHON.

A l'échelle de chacun de ces sites, l'Université d'Angers envisage donc une remise à niveau la plus complète possible des bâtiments les plus vétustes et la mise en œuvre du Schéma directeur de mise en sécurité. Ce dernier flèche des actions pour un montant d'investissement de l'ordre de 2,2 M€.

Une partie des travaux nécessaires à la mise en sécurité du patrimoine mais également à la restructuration des surfaces occupées pour améliorer leur fonctionnalité et palier leur vétusté, est d'ailleurs inscrite dans le cadre d'opérations du CPER 2007-2013. Ce dernier prévoit en effet près de 20 M€ pour des opérations de remise à niveau des sites existants. Deux actions sont également prévues pour la création de nouveaux équipements mutualisés avec d'autres opérateurs de l'Etat et à destination de la recherche : l'IRIS 2 et l'Institut du Végétal. Enfin, le CPER inclut l'extension de deux bâtiments (ISTIA et ITBS) et la création de deux amphithéâtres sur la Faculté de Médecine, en réponse à la saturation des locaux actuels sur l'ensemble des sites. Ce sont ainsi 60 M€ qui seront investis au niveau du patrimoine de l'Université. A noter qu'au niveau de ces projets, près de 19 M€ sont des financements Etat, le reste étant financés par les acteurs publics locaux et le fonds européen FEDER.

Outre les projets du CPER, 12 actions sont programmées par l'Université d'Angers pour la remise en état du parc immobilier et le réaménagement de surfaces existantes, et représentent 1,8 M€ d'investissement. Ces actions prévoient la réaffectation de surfaces libérées pour répondre à des besoins avérés au niveau des composantes et des services centraux (augmentation du nombre de bureaux pour les chercheurs de la Faculté de Droit, création d'un accueil au niveau de la Présidence, aménagement de locaux pour le SUMPPS, ...), mais surtout la majorité des investissements concernent la programmation de travaux urgents de rénovation et de mise en sécurité, notamment au niveau de la BU Belle-Beille et de l'IUT. D'autres projets sont également nécessaires d'ici à cinq ans mais conditionnés à l'obtention de financements. Ces actions ont majoritairement été définies dans le cadre du Schéma directeur de mise en sécurité et concernent principalement la Faculté de Médecine, la Faculté des Lettres et la BU Belle-Beille.

Enfin, des missions de maîtrise d'œuvre et de programmation sont envisagées dans l'optique de calibrer et programmer les travaux futurs, au-delà de l'échéance du SPSI, et ainsi de poursuivre cette démarche de remise en état du bâti. Les opérations qui en découleront sur la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie permettront de valoriser au mieux les surfaces occupées et d'accueillir potentiellement la PFT sur le site du boulevard Daviers.

L'ensemble des projets précités permettront de libérer, démolir ou de restructurer des locaux vieillissants et vétustes et de développer des installations spécifiques (amphithéâtres, plates-formes de recherche, locaux de vie étudiante,...). Les optimisations menées par ces différents projets entraînent la construction de 16 086 m² SHON à l'horizon 2014 (exclusivement dans le cadre du CPER), la démolition de 3 147 m² SHON, et une restructuration d'au minima 10 000 m² à l'horizon 2015. L'établissement libèrera également trois implantations (Montclair, ARES, IBT) correspondant à 7 637 m², engendrant une économie de 116 K€/an de loyer.

La libération des surfaces dans le cadre du SPSI de l'Université d'Angers et les travaux de restructuration prévus permettront de plus de diminuer les consommations énergétiques sur les sites. Pour rappel, l'Université suit une politique active de développement durable et l'ensemble des restructurations poursuivront des objectifs de très haute performance énergétique. Les constructions viseront le respect des normes bâtiment basse consommation. En outre, une action transversale de mise en place d'équipements (génie climatique, électrique, GTC, ...) est prévue dans le cadre du SPSI.

L'ensemble des actions prévues devra alors permettre à l'établissement de disposer d'un parc immobilier plus performant et pouvant répondre aux enjeux d'adéquation du patrimoine avec les missions de l'Université.

Les seuls bâtiments conservés en l'Etat seront ceux (deux ERP) constituant La Passerelle, livrée en 2010 et disposant de tous les équipements adéquats pour répondre aux objectifs de développement durable et offrant un niveau de fonctionnalité élevé. Les bâtiments qui ne seront pas affectés par une opération de remise en état ou de mise en sécurité seront en effet intégrés à la démarche de développement durable et donc impactés dans le cadre du SPSI. Concernant les bâtiments de Saumur et de l'Île-d'Yeu, les actions d'optimisation ne peuvent être envisagées que par les collectivités locales qui en possèdent la propriété, en assurent la gestion et supportent l'intégralité des frais de fonctionnement.

L'établissement répondra ainsi aux objectifs du SPSI de la façon suivante :

Objectifs visés	Réponse apportée par le SPSI de l'Université d'Angers
Mutualisation / regroupement avec d'autres services ou opérateurs de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de deux plateformes de recherche dans le cadre du CPER 2007-2013 (IRIS 2 et Institut du Végétal), bâtiments mutualisés avec d'autres opérateurs de l'Etat
Rationalisation surfacique	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement succinct des immeubles de bureaux pour atteindre le ratio de 12 m²/poste de travail sur ces bâtiments - Démolition et libération des surfaces sous-utilisées ou vétustes : près de 2 800 m² démolis et 7 600 m² libérés dans le cadre des opérations programmées, 340 m² supplémentaires démolis si obtention des financements - Restructuration interne des locaux permettant d'améliorer le niveau d'adéquation du bâti avec les activités développées et ainsi d'augmenter le niveau d'occupation sans construction neuve - Conduite de missions de maîtrise d'œuvre (sous conditions de financement) pour évaluer les réorganisations possibles au niveau de la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie pour valoriser plus encore les surfaces occupées et libérer une implantation (PFT)
Optimisation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Libération de 3 implantations dans le cadre des opérations inscrites au CPER représentant un loyer de 116 K€/an - Baisse des consommations énergétiques par, d'une part, les travaux de restructurations incluant notamment le changement de menuiseries extérieures et des travaux d'isolation, et d'autre part, la mise en œuvre active de la démarche de développement durable prônée par l'Université et la mise en place d'équipements spécifiques (Sur ce point, il faut rappeler les contraintes financières en termes de maintenance et ainsi l'absence de levier d'optimisation sur ce point.)
Optimisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Application des principes du développement durable à l'immobilier en visant la haute performance environnementale, notamment la très haute performance énergétique (THPE) lors de restructuration de bâtiments existants et la construction de bâtiments basse consommation (BBC) - Mise en place d'équipements pour réduire la facture énergétique, les émissions de CO₂ et assurer le tri des déchets - Intégration de clauses développement durable dans les contrats de nettoyage et d'entretien des espaces verts
Amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de 15 700 m² de bâti vétuste : plus de 25 M€ investis en cinq ans dans la remise en état du patrimoine (dont près de 11 M€ financés par l'Etat dans le cadre du CPER, 10 M€ financés par les acteurs publics locaux, 2 M€ budgétés par l'Université d'Angers et de 1 à 5 M€ en attente de financement) - Mise en œuvre du Schéma directeur de mise en sécurité - Amélioration des dispositifs de sûreté (sécurité incendie et anti-intrusion)

De manière précise, les opérations envisagées s'échelonneront comme suit :

Désignations des opérations envisagées dans le cadre du SPSI	Opérations programmées (financements prévus)				Opérations non programmées (estimations)	Commentaires
	2011	2012	2013	2014		
CAMPUS SAINT-SERGE ET SOULEZ-LARIVIERE						
IMMEUBLES DE BUREAUX						
1 Densification des immeubles de bureaux	Etudes	Travaux			Etudes Internes	Travaux 20 K€
2 Création de l'accueil de la Présidence	187 K€					
FACULTE DE DROIT						
3 Réaménagement des surfaces libérées sur la Faculté de Droit	Travaux - 1ère tranche 60 K€	Travaux 2ème tranche 50 K€			Etudes et travaux - 3ème tranche 130 K€	
4 Remplacement du groupe froid sur la Faculté de Droit		Etudes et travaux 70 K€				
5 Pose de films de protection solaire sur les façades de la Faculté de Droit et l'ITBS					Etudes et travaux Budget non défini	
6 Aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel	Etudes Internes				Travaux 25 K€	
7 Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Droit					Travaux 303 K€	Actions SDMS
ITBS						
8 Extension de l'ITBS		Etudes	Travaux 2 800 K€ (0% Etat)			Opération CPER
CAMPUS SANTE						
FACULTE DE MEDECINE						
9 Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER	Etudes		Travaux 4 860 K€ (100% Etat)			Opération CPER
10 Poursuite de la reconstruction de la Faculté de Médecine	Etudes incluses dans CPER				Travaux 4 000 K€	Dont 78 K€ actions SDMS
11 Démolition des préfabriqués M et N de la Faculté de Médecine					Travaux 40 K€	
12 Construction de deux amphithéâtres	Travaux 3 500 K€ (100% Etat)					Opération CPER
13 Programme complémentaire sur le site de la Faculté de Médecine	Etudes		Travaux 2 200 K€ (100% Etat)			Opération CPER
14 Construction du bâtiment IRIS 2		Etudes	Travaux 8 250 K€ (15% Etat)			Opération CPER
15 Travaux de mise en sécurité de l'IRIS					Travaux 21 K€	Actions SDMS
UFR PHARMACIE						
16 Restructuration du bâtiment A et travaux complémentaires	Etudes		Travaux 4 240 K€ (100% Etat)			Opération CPER
17 Travaux de mise en sécurité des bâtiments B, CDE et F de l'UFR Pharmacie					Travaux 99 K€	Actions SDMS
18 Réorganisation de l'UFR Pharmacie					Etudes 40 K€	Travaux hors SPSI

Désignations des opérations envisagées dans le cadre du SPSI	Opérations programmées (financements prévus)				Opérations non programmées (estimations)	Commentaires
	2011	2012	2013	2014		
CAMPUS BELLE-BELLE						
FACULTE DE LETTRES						
19	Rénovation / réorganisation de la Faculté de Lettres				Etudes 40 K€	Travaux hors SPSI
20	Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Lettres				Travaux 533 K€	Actions SDMS
21	Travaux de mise en sécurité de la Maison des Sciences Humaines				Travaux 19 K€	Actions SDMS
FACULTE DES SCIENCES						
22	Aménagement d'une animalerie « papillons et blattes »	Etudes 40 K€	Travaux 200 K€			
23	Création d'une animalerie centrale				Pré-étude 20 K€	Etudes Non défini
24	Rénovation et travaux de mise en sécurité de la Faculté des Sciences		Travaux - 1ère tranche 423 K€		Etudes 20 K€	Travaux - 2è Non défini (> 2 M€)
IUT						
25	Extension et reconstruction de l'IUT d'Angers inscrites au CPER	Etudes	Travaux 11 860 K€ (13% Etat)			Opération CPER
26	Restructuration du bâtiment D et démolition des préfabriqués	Etudes 64 K€	Travaux 30 K€	Travaux - 2ème tranche 800 K€		
27	Restructuration interne des bâtiments A, B et C	Travaux - 1ère tranche 183 K€			Travaux - 2ème tranche Non défini	
ISTIA						
28	Extension de l'ISTIA	Etudes	Travaux 1 850 K€ (0% Etat)			Opération CPER
29	Travaux de mise en sécurité de l'ISTIA				Travaux 22 K€	Actions SDMS
SERVICES COMMUNS						
30	Travaux de rénovation et de mise en sécurité des BU	Travaux - 1ère tranche 100 K€			Travaux - 2è 230 K€	Travaux - 3è Non défini
31	Opérations de réaménagement concernant le centre sportif	Travaux - 1ère tranche 20 K€			Etudes Non défini	Travaux - 2è Non défini
32	Réaménagement de la Maison des Etudiants	Etudes 150 K€	Travaux			
INSTITUT DU VEGETAL						
33	Construction d'un Institut du Végétal	Etudes	Travaux 20 200 K€ (5% Etat)			Opération CPER
SITE DE CHOLET						
34	Extension du DUC	Travaux 1 453 K€ (0% Etat)				
35	Travaux sur le site de Cholet de l'IUT	Travaux - 1ère tranche 20 K€			Travaux 12 K€	Dont 12 K€ actions SDMS
ACTIONS TRANSVERSALES						
36	Location d'un local archives mutualisé avec d'autres opérateurs	Etudes Internes			Travaux Non défini	
37	Formalisation d'une grille tarifaire pour l'accueil de manifestations extérieures	Etudes Internes				
38	Mise en place d'équipements dans le cadre de la démarche de développement durable				Travaux 560 K€	
39	Amélioration des dispositifs de sécurité incendie				Travaux 250 K€	
40	Amélioration des dispositifs anti-intrusion				Travaux 800 K€	

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Annexe 1 du Guide SPSI des opérateurs de l'Etat



ANNEXE 1 : Glossaire

ARES : Anjou Recherche Semences

CHU : Centre hospitalo-universitaire

CUFCo : Centre universitaire de formation continue

CELFe : Centre de langue française pour étrangers

DAF : Direction des affaires financières

DEVE : Direction des enseignements et de la vie étudiante

DUC : Domaine universitaire du Choletais

EPCSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

ETPT : Effectifs en équivalent temps plein travaillé

Faculté de Droit : Faculté de Droit, Economie et Gestion

Faculté de Lettres : Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

IBT : Institut de Biologie Théorique

Immeuble de bureaux : Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009

IRIS : Institut de recherche en ingénierie de la santé

ISTIA : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur

IUT : Institut universitaire de technologie

LEBIM : Laboratoire d'Etude des Bio-Indicateurs Marins

MSH : Maison des sciences humaines

PDT : Poste de travail

PFT : Plate-forme technologique

PV : Procès-verbal

SCD : Service commun de la documentation

SDMS : Schéma directeur de mise en sécurité

SHON : Surface hors œuvre nette

SUAPS : Service des activités physiques et sportives

SUB : Surface utile brute

SUIO-IP : Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SUMPPS : Service de médecine préventive et promotion de la santé

SUN : Surface utile nette

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

STIC : Service des technologies de l'information et de la communication

UFR ITBS : UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services

UFR Pharmacie : UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé

ANNEXE 2 : Annexe 1 du Guide SPSI des opérateurs de l'Etat

Tableau récapitulatif de la stratégie immobilière de l'opérateur													
Caractéristiques des bâtiments actuels (de bureaux) concernés par le projet													
N° de dépt	Code du bâtiment	Nom du site	Opérateur occupant	Statut d'occupation	SUB (en m²)	Ratib SUN/poste de travail	Objectifs à atteindre				Stratégie immobilière envisagée		
							Mutualisation Regroupement	Rationalisation des surfaces	Optimisation économique	Réponse environnementale	Amélioration tech, fonc, régi	Actions spécifiques engagées sur chacun des bâtiments	Commentaires
49	163758/324626	Présidence	Université d'Angers	Propriété et bien domanial	2142,00	13,00		X			X	- Densification - Création d'un accueil central - Réalisation d'un DPE	
49	3633	Présidence - DEVE	Université d'Angers	Propriété	455,00	13,90		X			X	- Densification - Réalisation d'un DPE	
49	Non connu	Tour Saint-Serge	Université d'Angers	Location	425,00	10,70		X				- Densification - Réalisation d'un DPE	

Coordonnées :

DTZ CONSULTING

8 rue de l'Hôtel de Ville
92 522 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Tél : 01 49 64 49 35

Intervenante : Sandrine HUBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 juin 2012

Point 03
CHARTE UNIVERSITE-HANDICAP

3.1. Charte Université-handicap

1

3.1. CHARTE UNIVERSITE-HANDICAP

ENGAGEMENT UNIVERSITE - HANDICAP :	
Objectifs :	<p>Cette nouvelle charte, qui fait suite à celle qui avait été signée en 2007, s'inscrit dans le contexte de responsabilités élargies des universités.</p> <p>La mise en place d'une politique inclusive en matière de handicap rencontre en effet les ambitions d'une Université française déterminée à assurer, à l'ensemble de ses étudiants, l'égalité des chances de réussite.</p> <p>L'accompagnement des pouvoirs publics permettra la mise en œuvre effective de la charte dont le champ a été étendu aux personnels en situation de handicap. Les modalités de soutien de l'Etat seront définies en concertation avec la CPU.</p> <p>En s'engageant dans cette nouvelle charte, les universités ont souhaité inscrire le handicap au cœur des stratégies d'établissement dans le cadre d'une démarche globale concernant à la fois les étudiants et les personnels, la formation comme la recherche.</p>
Bilan Charte handicap conclue en 2007 :	<p>La charte conclue en 2007 avait contribué au doublement en quatre ans du nombre d'étudiants en situation de handicap à l'université. Ils sont 12 000 aujourd'hui à suivre des études supérieures.</p> <p>Cette charte s'était accompagnée d'un effort budgétaire significatif et d'une mobilisation importante des établissements eux-mêmes dans la production d'outils méthodologiques</p>
Procédure d'approbation par le CA	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la charte présentée ci-après : cette charte fixe des objectifs concrets, pour favoriser, dans le contexte universitaire, l'égalité des chances des personnes handicapées. Ces objectifs s'inscrivent dans une progression et sont évaluables dans le cadre de la politique contractuelle liant le MESR aux universités. - Elaboration et approbation d'un schéma directeur pluriannuel
Elaboration d'un schéma directeur pluriannuel :	<p>Le schéma directeur, couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap (étudiants, personnels, formation et recherche, accessibilité). Il présente les priorités stratégiques retenues par les établissements, au regard des obligations fixées par la loi. Il explicite le pilotage et les modalités de mise en œuvre, décrit les actions engagées et à venir et précise le calendrier.</p> <p><u>Quatre axes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire, de la licence jusqu'au doctorat (notamment au travers de contrats doctoraux dédiés) et vers l'insertion professionnelle ; - développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ; - augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ; - développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements. <p>Le schéma ou les actions de ce schéma pourront faire l'objet d'un accompagnement particulier, notamment financier, inscrit au contrat de l'établissement.</p>
CHARTE UNIVERSITE - HANDICAP :	
Objectif :	<p>Par la signature de cette charte, l'université s'engage à élaborer un schéma directeur pluriannuel définissant sa politique et les axes stratégiques en matière de handicap.</p>

CHARTRE UNIVERSITE / HANDICAP

Entre

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR),

Le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé,

Le Ministère des cohésions sociales et de la solidarité

et

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) :

Préambule :

La charte université-handicap signée en 2007 a créé une dynamique permettant d'accélérer la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Toutes les universités disposent désormais d'une structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés qui reçoit un soutien financier du ministère.

Cette charte venue à son terme le 5 septembre 2011 a favorisé la poursuite d'étude dans tous les niveaux du cursus universitaire, la création de contrats doctoraux réservés aux étudiants handicapés les incitant à investir davantage le doctorat.

Dans les universités, les étudiants handicapés dont le nombre a doublé en quatre ans sont près de 11 000.

Outre les efforts budgétaires réalisés pour les diagnostics et les travaux de mise en accessibilité durant cette même période, divers outils d'aide méthodologique et d'information destinés à l'ensemble de la communauté universitaire ont été élaborés : un guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université, un cahier des charges-cadre et un guide méthodologique (« De la règle à l'usage » D. Ferté)

Dans le même esprit, et afin de diffuser le plus largement possible les informations relatives aux conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place dans les établissements, le site HANDI-U a été entièrement refondu.

Enfin pour familiariser les personnels aux problématiques liées au handicap, des séminaires nationaux et des initiatives locales leur sont désormais proposés régulièrement.

Dans le même temps, le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées (2008-2012), commun aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, a incité les universités à développer une politique d'insertion et d'accompagnement de leur personnel handicapé en application de la loi du 11 février 2005.

L'ambition de la présente charte est de consolider les dispositions de la charte université-handicap de 2007, de confirmer et d'amplifier l'engagement conjoint des ministères et des établissements.

Dans le contexte de responsabilités élargies des universités, la mise en place d'une politique inclusive en matière de handicap s'intègre dans les ambitions d'une université française qui souhaite offrir une égalité des chances aux étudiants comme aux personnels quel qu'en soit le statut. Elle répond également aux demandes sociétales en rendant lisibles les formations et recherches relatives au handicap ainsi que les dispositifs d'accessibilité offerts.

Inscrire le handicap dans la stratégie des établissements participe donc, d'une part, à l'exercice de leur mission sociale et, d'autre part, à leur attractivité nationale européenne et internationale.

Objectifs

Inviter les universités à faire du handicap un thème transversal intégré dans leur stratégie en articulant étroitement les quatre axes :

- consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ;
- développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Article 1

Par la présente charte, les signataires participent à la mise en œuvre de politiques inclusives en matière de handicap dans le but de favoriser dans le contexte universitaire l'égalité des chances des personnes handicapées.

Article 2

Chaque établissement élabore sa politique en la matière et en définit les axes stratégiques. Cette politique est déclinée sous forme d'un schéma directeur pluriannuel adopté en conseil d'administration.

Le schéma directeur, couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap (étudiant-e-s, personnels, formation et recherche, accessibilité). Il présente les priorités stratégiques retenues par les établissements, au regard des obligations fixées par la loi. Il explicite le pilotage et les modalités de mise en œuvre, décrit les actions engagées et à venir et précise le calendrier.

Il est articulé avec les schémas directeurs existants.

Article 3

Prenant appui sur la politique conduite dans le cadre de la Charte université-handicap de 2007, chaque établissement développe et approfondit le plan d'actions mis en œuvre à l'égard des étudiants handicapés.

Ce plan couvre les divers champs liés au parcours de l'étudiant et pouvant nécessiter un accompagnement spécifique : l'orientation - depuis le lycée-, la formation, la vie étudiante et l'insertion professionnelle.

La constitution et le fonctionnement de l'équipe plurielle ainsi que son articulation avec les partenaires associés, déterminants dans la réussite de la stratégie mise en œuvre, font l'objet d'une attention toute particulière.

Le guide de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université constitue, dans sa version mise à jour, une aide pour tous les professionnels et partenaires de l'établissement

Article 4

Chaque établissement élabore et met en œuvre une stratégie permettant de faire connaître les formations aux métiers du handicap qu'il propose. Cet affichage, de lisibilité nationale et internationale, s'adresse aux personnes handicapées, aux professionnels qui les accompagnent, aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs, aux BIATOS ou à toute autre personne concernée par la question du handicap.

Le site de chaque université ainsi que le site HANDI U, mis à jour par les établissements, permet de valoriser ces formations.

Article 5

Prenant appui sur la réglementation en vigueur, chaque établissement impulse, avec un soutien de l'Etat dont les modalités seront définies en concertation avec la CPU une politique de ressources humaines en matière de handicap s'appliquant à l'ensemble des personnels. S'appuyant sur le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, elle porte notamment sur le recrutement et l'accompagnement professionnel destiné à leur assurer un développement de carrière.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du schéma directeur pluriannuel de l'établissement.

Article 6

Chaque établissement poursuit et développe l'accessibilité des services et des offres (ressources documentaires, environnement numérique de travail, accessibilité du cadre bâti...).

Pour ce qui concerne l'accessibilité du cadre bâti, il se fixe des objectifs pour répondre par paliers à l'échéance fixée par la loi du 11 février 2005 aux établissements qui reçoivent du public.

Article 7

Chaque établissement renforce la cohérence et la lisibilité des enseignements et recherches menés dans le domaine du handicap. Ceux-ci, intégrés au schéma directeur, sont soumis à l'avis des conseils compétents.

Article 8

Le MESR examine le schéma directeur pluriannuel que l'établissement lui présente dans le cadre du dialogue contractuel, lui apporte son expertise et son conseil ainsi que les éléments de comparaison issus des pratiques des autres établissements.

Le schéma ou des actions de ce schéma peuvent faire l'objet d'un accompagnement particulier, financier notamment, inscrit au contrat de l'établissement.

Le MESR développe les échanges appropriés avec les autres ministères et instances concernés pour que les actions en faveur des personnes handicapées conduites au niveau national comme au niveau régional prennent en compte les étudiants.

Article 9

Le MESR associera la CPU à la convention avec le FIPH relative au financement des actions mises en œuvre par les universités en faveur des personnes handicapées, en vue, notamment, de simplifier les circuits de financement et de favoriser les versements directs du FIPH aux universités.

Article 10

La présente charte est signée pour une durée de cinq ans et prend effet à la date de signature. Elle fera l'objet d'un bilan à mi-parcours.

Les signataires peuvent dénoncer la présente charte par envoi d'un courrier recommandé à l'autre partie.

Fait en autant d'exemplaires originaux que de signataires,
A Paris, le

*Le Ministre de l'Enseignement
supérieur
et de la Recherche*

*Le Ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Santé*

*Le Ministre des Solidarités
et de la Cohésion Sociale*

Laurent WAUQUIEZ

Xavier BERTRAND

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

*Le Président de la Conférence des
Présidents d'Université*

Louis VOGEL

Annexe

Textes de référence

- Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Charte université/handicap du 5 septembre 2007
- Statut général des fonctionnaires
- Texte discrimination

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 juin 2012

Point 04 DISPOSITIONS BUDGETAIRES

4.1.	Adhésion à UNF3S	1
4.2.	Cession immobilière	2

4.1. ADHESION A UNF3S

Le conseil d'administration approuve la demande d'adhésion à l'UNF3S de 12000€.

L'UNF3S est l'UNT (Université Numérique Thématique) santé et sport qui élargit la branche médicale de l'Université médicale virtuelle francophone (UMVF) aux autres filières des sciences de la santé et du sport : l'UNSPF - l'Université Numérique des Sciences Pharmaceutiques Francophones, l'UNSOF - l'Université Numérique des Sciences Odontologiques Francophone et l'UV2S Université Virtuelle des Sciences du Sport (STAPS).

La cotisation 2012 s'élève à 12 000€ : 6000€ Université / 1500 € : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé / 4500€ : Faculté de Médecine. (même montant qu'en 2011)

4.2. CESSION IMMOBILIERE

Par testament authentique établi devant notaire, Mme Simone ALLIAUME, pharmacienne retraitée a institué la faculté de pharmacie d'Angers **légataire à titre particulier de 5% de sa succession**.

Outre des actifs, ce legs comprend un immeuble situé à Angers, 128 avenue René Gasnier à ANGERS.

Ce legs a été approuvé par le Conseil d'administration de l'université le 19 juin 2008, sous réserve d'inventaire.

La Communauté Jeanne JUGAN à Angers est également légataire, ainsi que les trois associations suivantes:

- Les chiens guides d'aveugles ;
- La Société Protectrice des Animaux ;
- La ligue contre le cancer.

Etant donné qu'il y a plusieurs légataires, les biens seront mis en vente. Maître Sabot est chargé de la succession.

L'étude de Maître SABOT a informé l'université qu'un acquéreur a été trouvé pour l'immeuble dépendant de la succession de Mme ALLIAUME, situé à Angers, 128 avenue René Gasnier à ANGERS, moyennant le prix de 350000€.

En vertu de l'article L.712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver ces cessions immobilières.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 juin 2012

Point 05 ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

Avis favorable du CEVU du 15 mai 2012.

5.1.	Archives ouvertes des travaux universitaires	1
5.2.	Convention relative à la délivrance des diplômes en partenariat international entre L'Université Nationale Normale de Taiwan et l'Université d'Angers	12
5.3.	Convention entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI »	15

5.1. ARCHIVES OUVERTES DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Point présenté au CEVU du 15 mai 2012.

ARCHIVE DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

I Contexte

I LE « PROJET MÉMOIRES »

En 2011 le SCD a impulsé le projet Mémoires. L'objectif est le remplacement progressif de l'exemplaire papier déposé à la bibliothèque par la version numérique du document, pour limiter l'occupation des magasins et faciliter la consultation de ces documents, très demandés par les usagers. Pour la diffusion du texte intégral l'utilisation de la plateforme DUMAS a été envisagée (déjà utilisée pour les mémoires de sages-femmes).

Le Bureau a accepté le projet, qui a été présenté en CEVU au mois de mai 2012. Toutes les UFR sont concernées par le dépôt électronique à partir de l'année 2012-2013.

I ELARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DU « PROJET MÉMOIRES » : LES THÈSES D'EXERCICE

Début 2012, les facultés de médecine et de pharmacie ont accepté le principe du dépôt numérique des thèses d'exercice.

I UNE DEMANDE RÉCURRENTÉ DE L'ISTIA SUR LA DIFFUSION EN LIGNE DES RAPPORTS

Depuis 2008, l'ISTIA est en relation avec le SCD sur le sujet de la diffusion en ligne des rapports d'étudiants, en accès restreint (signalement ouvert, mais accès au rapport uniquement pour la communauté universitaire de l'UA, en raison des demandes de confidentialité des entreprises partenaires).

I Projet Mémoires » : les livrables

I LE « KIT MÉMOIRES »

Un « Kit Mémoires » sera disponible via l'ENT. Il comprendra :

- une feuille de style
- un guide (consignes d'utilisation personnalisées selon l'UFR concerné et le type de travail universitaire)
- un engagement de non-plagiat à compléter et déposer en même temps que les exemplaires « papier » à la scolarité

Les feuilles de styles sont actuellement en cours d'élaboration. Trois modèles de documents seront proposés, selon le type de document à élaborer : mémoires ou assimilés, thèses d'exercice, thèses de doctorat (ces dernières n'étant pas concernées par le « Projet Mémoires »). Chaque modèle sera décliné en deux versions, une Word et une Writer.

I LE FORMULAIRE DE DÉPÔT EN LIGNE

Les étudiants doivent pouvoir déposer directement leur document en ligne, par le biais d'un formulaire « cassifié » récupérant automatiquement les informations du déposant (numéro d'étudiant, code du diplôme, etc.).

I LE STOCKAGE

Les documents déposés doivent pouvoir être conservés plusieurs années, qu'ils soient diffusés ou non. Volumétrie annuelle : environ 150 thèses d'exercice (100 médecine, 50 pharmacie), 400 mémoires, 400 rapports ISTIA.

I LA DIFFUSION

Option a : diffusion des documents en accès libre sur l'archive DUMAS. Inconvénient : les rapports de l'ISTIA ne peuvent pas être traités sur cet outil.

Option b : utilisation d'une archive permettant le dépôt et la consultation de documents en accès libre ou restreint (sur authentification pour ces derniers). Avantage : tous les documents peuvent y être mis en ligne.

I Les avantages de l'archive institutionnelle

L'utilisation d'une archive institutionnelle dédiée aux travaux universitaires hors thèses de doctorat (actuellement déposées dans TEL) a plusieurs avantages.

D'abord, elle permettrait de traiter tout type de document quelles que soient les modalités de consultation : les travaux librement accessibles sur internet, mais aussi les documents dont l'accès est réservé aux membres de la communauté UA. Des embargos différant la date de mise en ligne du texte intégral pourraient être mis en place à la demande, pour le cas des documents faisant l'objet d'une confidentialité temporaire.

Ensuite une archive institutionnelle centralisera la production des étudiants et en favorisera la visibilité.

I Réalisation

I ACTEURS

- Conception technique de l'archive : SCD + DSI
- Accompagnement au dépôt : scolarités + SCD
- Dépôt des fichiers : étudiants
- Mise en ligne après réception de l'autorisation de diffusion : SCD

I CALENDRIER

- depuis septembre 2011 : prise de contacts et présentation du projet par le SCD aux scolarités, composantes, conseils
- mai 2012 : formulaires aux scolarités (critères de diffusion, volumétrie, etc.)
- mai-septembre : conception du site et des « kits mémoires »
- à partir d'octobre : passage en production et accompagnement à la prise en main des outils (notamment pour les étudiants : ateliers Zotero, tutoriels feuille de style, etc.)

5.2. CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE DES DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL ENTRE L'UNIVERSITE NATIONALE NORMALE DE TAIWAN ET L'UNIVERSITE D'ANGERS

Avis favorable à l'unanimité du CEVU du 15 mai 2012.

CONVENTION RELATIVE A LA DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL

Entre

**L'Université Nationale Normale de Taiwan
(Taiwan)**

Et

**L'Université d'Angers
(France)**

Vu l'article 1 de l'Accord de coopération en date du 15 juin 2009, et notamment le souhait des parties de développer des projets communs d'enseignement et de recherche,

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Diplôme(s) visé(s)

Les parties souhaitent collaborer en matière d'enseignement, par la délivrance de deux diplômes,

- le diplôme de **Master Mention « *Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs* » délivré par l'Université d'Angers, UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (ITBS)**
- le diplôme de **Master Mention « *Cultures européennes et tourisme* » délivré par L'Université Nationale Normale de Taiwan, l'Institut supérieur des cultures européennes et du tourisme (GIECT)**

En conséquence de quoi, les étudiants inscrits en formation se voient décerner le diplôme de Master de l'Université d'Angers ainsi que le diplôme de Master accrédité par l'Université Nationale Normale de Taiwan, sous réserve d'avoir satisfait aux modalités de validation du diplôme de Master de l'université d'accueil, ainsi que d'avoir souscrit aux critères de validation des études de Master en double diplôme stipulés par l'université d'origine.

Article 2 – Sélection

Le double diplôme concerne la deuxième année de Master. La sélection pour l'entrée s'effectue par l'université d'origine. La sélection des étudiants se fait en Master 1 en deux temps parmi les candidats ayant obtenus leur année de Master 1 :

- 1^{ère} sélection de candidats sur dossier selon des critères universitaires et d'expériences de stages (notes obtenues aux examens, au projet de mémoire, lieux de stages...);
- 2^{ème} sélection par audition des candidats retenus, devant un jury qui les classe par ordre de mérite et établit la liste des étudiants retenus selon les places disponibles en plus d'une liste d'attente pour le cas de désistement de certains candidats retenus.

Chaque année jusqu'à 6 étudiants au maximum par université seront sélectionnés pour poursuivre leur Master 2 dans l'université partenaire. La liste des étudiants sélectionnés par ordre de mérite à l'université d'origine pour

suivre la formation de double diplôme en Master doit être transmise à l'université d'accueil au plus tard à la fin du mois de juillet. L'université d'accueil dispose de 10 jours pour valider tout ou partie de cette sélection.

Les étudiants doivent avoir validé leur année de Master 1 dans l'université d'origine ; L'université d'accueil doit reconnaître l'année de Master 1 comme donnant accès à l'année de Master 2.

Chaque étudiant s'engage à autoriser la transmission de l'université d'origine à l'université d'accueil de ses résultats académiques de première année de Master.

Article 3 - Déroulement des études

Article 3.1 - Déroulement des études proposées par l'Université Nationale Normale de Taiwan :

1. Les étudiants doivent être présents à Taiwan pour le début de l'année universitaire.
2. La durée des études est d'une année composée du suivi des enseignements ainsi que d'un stage validé par la réalisation et la soutenance d'un mémoire.
3. Les stages sur le terrain, effectués au sein d'institutions taiwanaises seront organisés par l'Université Nationale Normale de Taiwan,
4. Les études proposées par l'Université Nationale Normale de Taiwan se déroulent à plein temps.

Article 3.2 - Déroulement des études proposées par l'ITBS de l'Université d'Angers :

1. Les étudiants doivent être présents à Angers pour le début de l'année universitaire.
2. La durée des études est d'une année composée du suivi des enseignements ainsi que d'un stage validé par la réalisation et la soutenance d'un mémoire.
3. Les stages sur le terrain, effectués au sein d'institutions françaises seront organisés par l'ITBS de l'Université d'Angers.
4. Les études proposées par l'ITBS de l'Université d'Angers se déroulent à temps plein.

Article 4 - Inscriptions

Les étudiants bénéficieront d'une double inscription dans l'université d'origine et dans l'université d'accueil mais n'acquitteront les droits d'inscription que dans l'université d'origine. Pour ce faire, les étudiants participant à ce programme de double diplôme s'engagent à transmettre une copie, légalisée de leurs attestations de réussite aux examens et de leurs diplômes antérieurs à l'université d'accueil.

Article 5 - Coordonnateurs du programme

- Le coordonnateur, pour l'Université d'Angers, est Monsieur Jean-René MORICE
- Le coordonnateur, pour l'Université Nationale Normale de Taiwan, est Yi-De Liu

Article 6 - Délivrance des diplômes

Les étudiants participant à ce programme de double diplôme,

- ayant suivi, dans son intégralité, le cursus de Master 2 dans lequel ils se sont engagés,
- ayant souscrit aux critères de validation des études de Master en double diplôme stipulés par l'université d'origine, par la validation des modules de formation complémentaires proposés,

Les étudiants se verront délivrer deux diplômes :

- le diplôme de Master, du domaine « **Droit, Economie et Gestion** » mention « **Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs** » de l'Université d'Angers
- le diplôme de Master « **Cultures européennes et tourisme** » de l'Université Nationale Normale de Taiwan.

Chaque étudiant s'engage à autoriser la transmission de l'université d'accueil à l'université d'origine de ses résultats académiques de deuxième année de Master.

Les jurys délivrant les diplômes, et ce dans chacune des universités partenaires, se tiendront entre le 1^{er} juin et le 30 septembre (session 1 + session 2) de l'année civile du début du programme de double diplôme.

Article 7 – Dispositions diverses

Les étudiants sélectionnés devront prendre à leur charge une couverture sociale spécifique, couvrant les problèmes de santé, les accidents et les éventuels frais de rapatriement. Les étudiants de l'Université Nationale Normale de Taiwan devront acquitter les frais d'affiliation à la Sécurité Sociale française.

Ils bénéficieront dans l'université d'accueil, de l'accès aux centres de documentation, bibliothèques, médiathèques etc., dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

L'université d'accueil facilitera l'accès au logement des étudiants en formation, toutefois les frais de logement seront à la charge des étudiants, comme les frais de déplacement et tous frais annexes.

Article 8 – Durée

Cette convention de double diplôme en partenariat international prend effet à la signature des deux parties, et entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2012-2013, pour la durée de l'habilitation des masters mentionnés.

Article 9 – Modifications, résiliations, litiges

Cette convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par chacune des parties.

Elle peut être résiliée avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, à l'initiative de chacune des parties, sans préjudice aux actions en cours d'exécution.

Les litiges seront résolus par tentative de conciliation ou par médiation.

Article 10 – Langues utilisées

La présente convention est rédigée en langues française et chinoise, en quatre exemplaires originaux.

Taiwan, le

Angers, le

**Le Président de L'Université Nationale
Normale de Taiwan**

Le Président de l'Université d'Angers

Kuo-En CHANG

Pr Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

5.3. CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET L'IFTIC-SUP DE YAOUNDE (CAMEROUN) POUR LA DELOCALISATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPECIALITE « MANAGEMENT DES PME-PMI »

Avis favorable à la majorité avec 17 votes pour 4 votes contre, 12 abstentions, du CEVU du 15 mai 2012.

Convention entre l'IFTIC-SUP et l'Université d'Angers

Relative à la licence professionnelle "Management des Organisations" Spécialité "Management des PME-PMI"

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet la mise en place à l'Institut supérieur de Formation aux métiers des Télécommunications, de l'Innovation technologique, de Commerce et de gestion (IFTIC-SUP) de Yaoundé au Cameroun de la Licence Professionnelle « Management des Organisations » Spécialité « Management des PME-PMI » habilitée pour la période 2012-2016 à l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet) par arrêté du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et faite en partenariat avec l'UFR de Droit, d'économie et de gestion d'Angers et le lycée professionnel et technologique La Providence de Cholet (partenaire en France).

Etablie entre :

L'Université d'Angers (UA), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche,

Sise au : 40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 Angers cedex 1 (France)

Représentée par son Président Monsieur Jean-Paul SAINT-ANDRE

Et

L'IFTIC-SUP de Yaoundé

Sis au : Awae escalier, BP 33384 Yaoundé (Cameroun)

Représenté par son Président du Conseil d'Administration, Administrateur Statutaire Monsieur Armand Claude ABANDA

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans un contexte national largement marqué par une place importante des demandes d'emplois dans le cadre de la fonction publique et le besoin réel de créer et de développer un tissu économique de PME-PMI favorable à la création d'entreprises et d'emplois privés, l'IUT d'Angers-Cholet et l'UFR Droit, Economie et Gestion, développent au sein de l'IFTIC-SUP, le diplôme habilité à l'UA, sous la dénomination suivante Licence Professionnelle « Management des organisations » Spécialité « Management des PME-PMI ».

Cette délocalisation bénéficie déjà du soutien de deux Ministères camerounais, celui de l'Enseignement Supérieur, et celui des PME-PMI, de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé et de l'Ambassade du Cameroun au Gabon. L'ancrage économique de la formation, notamment, à travers la réalisation de stages et de projets par les étudiants, prend appui sur une collaboration étroite avec les représentants du PAPESAC (Pôle d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale), et la constitution de plusieurs réseaux relationnels avec des représentants du MEDEF International, la CGPME Internationale, l'association Agir et de responsables économiques au Cameroun.

La présente convention s'appuie sur la charte de l'UA pour la mise en œuvre de formations françaises à l'étranger, votée en CA du 1^{er}/07/2010.

Article 1 : Responsabilité de la formation

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle (LP) et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogiques de la licence sont assurées par l'UA.

La composante porteuse est l'IUT d'Angers-Cholet.

La gestion est faite en collaboration avec l'UFR Droit, Economie et Gestion et en coordination avec l'IFTIC-SUP de Yaoundé.

L'organisation de la formation est placée sous l'entière responsabilité du responsable de la LP de l'UA qui veille au strict respect des dispositions prévues à l'article 2 et des textes législatifs et réglementaires s'appliquant à l'organisation des enseignements en France.

Article 2 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est présidé par un enseignant-chercheur en poste à l'UA, ci-après désigné responsable de la LP ou son représentant (enseignant-chercheur).

Sa composition sera la suivante :

- le Vice-Président des Relations Internationales (RI) ou son représentant,
- le Directeur de l'I.U.T. d'Angers-Cholet ou son représentant,
- le Doyen de l'UFR Droit, Economie et Gestion ou son représentant,
- le Directeur de l'IFTIC-SUP ou son représentant,
- le Responsable de la LP ou son représentant,
- le Directeur des études de la LP (de l'IFTIC-SUP) ou son représentant,
- deux représentants du monde professionnel,
- deux enseignants intervenant dans la LP.

Les missions du comité de pilotage sont :

- la définition de la politique de recrutement des étudiants ;
- le suivi pédagogique et financier de la formation ;
- la fixation des modalités et l'organisation de validations et de contrôle, conformément à l'habilitation. En cas de modification, celles-ci sont soumises pour avis au CEVU en tenant compte des délais légaux définis à l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
- la validation de l'évolution des enseignements et vérifier leur adéquation avec les besoins de l'entreprise ;
- validation des sujets de projets tuteurés et des sujets de stage ;
- le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés ;
- la validation de tous les documents destinés à la communication externe (site, dépliants, flyers, maquette,...).

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois dans l'année, et autant de fois que besoin, à la demande du responsable de la LP. Des moyens de visio-conférence et de téléphonie pourront être utilisés afin de limiter les déplacements. Ces moyens pourront être complétés par d'autres supports technologiques (type Basecamphq).

Parallèlement, les deux responsables (*le Responsable de la LP et le Directeur des études LP*), se rencontreront régulièrement pour faire le point sur le fonctionnement et un compte rendu succinct sera transmis aux directeurs des trois sites : IUT, UFR Droit, Economie et Gestion, IFTIC-SUP.

Le contenu de l'enseignement devra correspondre au dossier d'habilitation. Toutes les modifications pouvant s'avérer nécessaires se feront en concertation avec les mêmes partenaires, sous l'autorité de l'UA, après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et décision du Conseil d'Administration.

L'UA et l'IFTIC-SUP peuvent porter à la connaissance du public l'existence de la LP concernée, à travers leurs réseaux et par tous moyens habituels de communication (radio, presse, TV, magazines, forums, salons...) étant entendu que la formation considérée est portée par l'UA, et sanctionnée par un diplôme universitaire français. Dans tous les cas, la communication externe de la Licence doit respecter, dans tous documents, la charte graphique de l'UA.

La mention « partenariat entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP » devra figurer dans toute publication.

Article 3 : Organisation pédagogique

Chaque partie désignera un responsable de la coordination des activités réalisées dans le cadre de la présente convention. L'IFTIC-SUP, en accord avec le Directeur de l'IUT d'Angers-Cholet, nommera un coordonnateur à YAOUNDÉ (sous la responsabilité du responsable de la LP à Angers), chargé de la responsabilité sur site de cette formation sur les plans administratif et pédagogique (communication sur la formation, inscription et recrutement, organisation des enseignements, suivi des étudiants et des stages, relations avec les entreprises, évolution de l'insertion des étudiants).

Les enseignements, complétés par des suivis pédagogiques, seront assurés par des enseignants de l'UA en mission à l'IFTIC-SUP. Cette formation sera complétée par des enseignements, des suivis pédagogiques, et des visites de stagiaires en entreprises, réalisés par des enseignants de l'IFTIC-SUP travaillant en collaboration avec leurs homologues de l'UA. Ces derniers, lors de leur présence à l'IFTIC-SUP, puis par courrier électronique, apporteront le concours pédagogique nécessaire aux enseignants de l'IFTIC-SUP.

Les enseignants de l'IFTIC-SUP (intervenants dans la formation) seront recrutés et rémunérés par l'IFTIC-SUP après agrément du responsable de la LP de l'UA en lien avec le comité de pilotage.

Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants

Les candidats à la formation sont sélectionnés dans les mêmes conditions que leurs homologues angevins (sur la base de pré-requis en gestion) par un jury de recrutement paritaire présidé par le responsable de la LP selon les règles et les conditions d'admission définies dans le dossier d'habilitation.

Conformément aux articles L 613-1, 613-3 et 613-4 du code de l'éducation français et aux décrets n°85-906 du 23 août 1985 et n°2002-590 du 24 avril 2002, la mise en œuvre des procédures de Validation des Acquis Professionnels ou de l'Expérience sont obligatoirement du seul ressort de l'UA.

Tout étudiant inscrit au sein de la délocalisation à Yaoundé désirant suivre la formation de la LP, devra être normalement inscrit à l'UA et acquitter les droits d'inscription par l'entremise de l'IFTIC-SUP.

Le stage donne lieu à la signature d'une convention définie par l'UA et signée par l'UA, l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Le suivi de stage obligatoirement en entreprise d'au moins 3 salariés est assuré par les enseignants et professionnels intervenant dans la formation. Ce suivi implique des contacts téléphoniques, des courriers (papiers ou électroniques), l'envoi de fax, et au moins une visite dans l'entreprise avec compte-rendu dûment archivé sur une plateforme dédiée.

Tous les enseignants et professionnels pourront également être impliqués dans les projets tuteurés.

Article 5 : Suivi et accompagnement à l'insertion professionnelle

L'IFTIC-SUP assurera la mise en place d'une cellule d'accompagnement et de veille à l'insertion professionnelle. Elle concernera la diffusion de l'information et les relations avec :

- les organisations professionnelles,
- et les organisations patronales,
- et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans l'insertion.

Par ailleurs, il s'agira, pour l'IFTIC-SUP dès que cela s'avère possible, de faciliter la mobilisation d'aide au financement à la création d'entreprise :

- En lien avec le ministère de PME-PMI,
- En lien avec des associations assurant la promotion du microcrédit (AGIR...),
- et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans l'aide à la création d'entreprise.

Article 6 : Contenus et modalités d'obtention du diplôme

Les contenus de la formation et les modalités d'obtention de la LP sont conformes à l'habilitation ministérielle délivrée à l'UA.

Les modalités de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage au plus tard un mois après le début des enseignements, elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

La LP susnommée sanctionnant les études suivies à l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) est délivrée par l'UA (France), au vu du procès verbal de délibération du jury présidé par un représentant (enseignant-chercheur) de l'UA.

Conformément à l'article L 712-2 du code de l'éducation français, le Président de l'UA nomme le jury de diplôme de la LP. Il est composé majoritairement d'enseignants de l'UA. La constitution du jury est conforme aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999.

Le jury est composé de la façon suivante :

- Le Président du jury (enseignant-chercheur de l'UA) ;
- Le chef du département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'IUT ;
- Le responsable de la LP ou son représentant ;
- Le Directeur des Etudes de l'IFTIC-SUP ou son représentant ;
- Deux enseignants intervenant dans la LP ;
- Trois professionnels des secteurs concernés par la LP.

Il se réunira à Angers, à l'issue des soutenances de stage, en présence des responsables de l'IFTIC-SUP.

Des moyens de visio-conférence et de téléphonie pourront être utilisés lors de la tenue des jurys afin de limiter les déplacements. Ces moyens pourront être complétés par d'autres supports technologiques (type Basecamphq). Dans tous les cas, l'ensemble des membres du jury sera présent lors des délibérations.

Article 7 : Modalités d'évaluation de la formation

Pour l'évaluation des enseignements prévue à l'article 13 de l'arrêté relatif à la LP, à l'article 23 de l'arrêté du 9 avril 1997 et à l'article 20 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, une évaluation par les étudiants est prévue sous la forme d'un questionnaire anonyme réalisé par discipline et délivré par l'UA. Une évaluation globale complétera cette évaluation à la fin de la formation.

Chaque année à la date du 15 février, il est prévu de compléter des tableaux d'évaluation qui viendront en appui de l'information et des décisions du comité de pilotage de la LP et en appui au dispositif d'évaluation prévu dans la charte de délocalisation : recrutement, formation-pédagogie, ressources humaines, évolutions et tendances, vie étudiante, professionnalisation et finances.

La responsabilité de ces évaluations incombe au directeur des études de l'IFTIC-SUP qui fera remonter l'information au responsable de la LP.

Article 8 : Fonctionnement, engagement financier

Un budget prévisionnel détaillé de fonctionnement (recettes et dépenses) est nécessairement élaboré chaque année universitaire, présenté et discuté en comité de pilotage.

La dotation horaire-maquette définie pour la LP traduisant le volume d'heures dispensées pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation est de 420 heures d'enseignement plus 150 heures de projets tuteurés, l'ensemble représentant 785 h effectives à rémunérer. Le comité de pilotage s'assure que la part des enseignements dispensés par des professionnels est conforme à l'habilitation et aux prévisions.

L'IFTIC-SUP assurera le financement nécessaire au fonctionnement de la présente convention en conformité avec les modalités d'application précisées dans l'annexe financière de cette convention.

Il assure directement et en totalité l'ensemble des dépenses de fonctionnement matériel et logistique de la formation et met à disposition des intervenants et des étudiants, la documentation référencée et notamment se charge de la reproduction des documents pédagogiques fournis par les intervenants et par l'UA.

En fin d'année universitaire, un bilan des charges et produits réels, est effectué par l'IFTIC-SUP gestionnaire du budget et transmis au comité de pilotage.

Article 9 : Règlement de litiges

Tout litige devra faire l'objet d'une demande amiable de règlement préalable à tout recours juridictionnel. Cette demande devra être adressée par lettre recommandée à l'autre partie qui devra répondre dans un délai d'un mois. A défaut d'accord amiable, les litiges seront soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Nantes.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour **l'année 2012-2013**.

Un bilan annuel sera effectué (avant le 15 avril de l'année en cours) et la convention pourra être reconduite pour l'année suivante.

Toute modification à la présente convention sera établie par voie d'avenant dûment signé par les parties.

Convention établie en deux exemplaires originaux.

Date

Date

Jean-Paul SAINT ANDRE

Armand Claude ABANDA

Président de l'Université d'Angers

Président du Conseil d'Administration Administrateur
Statutaire IFTIC-SUP

CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 juin 2012

Point 07
INFORMATION : DECISIONS
PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION

Information : décisions prises par président par délégation

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.



université
angers

INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION**Service juridique****Conventions signées par le président, par délégation, du 30 mars au 11 mai 2012**

PARTENAIRES	OBJET	DATE DE SIGNATURE
RADIO CAMPUS/ UA (SUJO-IP) UTC / UA (STIC)	Convention de partenariat avec le SUJO-IP. Convention de redistribution d'une subvention du Ministère (SDTICE) dans le cadre du G.I.S. UNISCIEL (Université des sciences en ligne) auquel a contribué le STIC.	23/04/2012 30/04/2012
UNF3S / UA (STIC)	Convention de remboursement de frais avancés par le STIC pour 1 déplacement.	23/04/2012
Lycée Colbert de Torcy Charles Cros/ UA (IUT)	Avenant n°3 à la convention relative à la licence professionnelle Maintenance des systèmes automatisés.	05/04/2012
Association de la cause freudienne Val de Loire Bretagne Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de la journée d'étude de l'association de la cause freudienne "l'autorité n'est plus ce qu'elle était".	04/04/2012
CHU Angers / UA	Annexe n° 1 à la convention "établie le 2 nov. 2011" précisant les internes affectés à l'UA pour la période du 02/11/11 au 01/05/12.	13/04/2012
DIFCAM/UA	Convention de formation « Agent Commercial Bancassurance».	04/04/2012
Association Surdi49 Angers /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires dans le cadre du congrès bisannuel de l'association Bucodes-Surdirfrance.	02/04/2012
Golf Blue Green Avrillé /UA (ISTIA)	Convention d'utilisation des installations du Golf Blue Green d'Avrillé par les étudiants.	05/04/2012
AUTOBAR OUEST / UA (IUT)	ODP, pour mise à disposition d'emplacements réservés à l'exploitation de distributeurs automatiques.	30/04/2012
Association Archives du féminisme / UA (SCD)	Avenant au contrat de dépôt du 22/09/2008 relatif aux archives de l'association. UFCS données à l'association Archives du féminisme.	23/04/2012
GROUPE ESA / Lycée agricole de Pouillé/ UA (IUT)	Avenant N°1 à la convention n°30-10 relative à la licence professionnelle « Management des entreprises agricoles ».	05/04/2012
AGROCAMBUS OUEST/ Groupe ESA /AGRILIA Formation /CFPA de Montebourg / UA (IUT)	Avenant n°1 à la convention n°31-10 relative à la licence professionnelle « Métier du conseil en élevage ».	05/04/2012
UTC (UNR Picardie) / UA (STIC)	Remboursement de frais d'inscription au CIUEN avancés par l'UTC.	23/04/2012
L.E.A. Valley / UA (ISTIA)	Location de 2 salles de l'ISTIA le 26/04/12.	16/04/2012
Athlétis Les Ponts-de-Cé / UA (Médecine)	Contrat de location.	24/04/2012

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INRA ANGERS /UA	Avenant n°1 à l'autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires relatif à la convention n° 34-12.	03/04/2012
France Nature Environnement Pays de la Loire Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'une réunion.	26/04/2012
Préfecture du Maine et Loire DRCL /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'un examen "taxis".	26/04/2012
Commune de Cholet/ Région des Pays de la Loire/ Lycée Fernand Renaudeau de Cholet/ UA (SUAPS)	Avenant n° 1 à la convention d'utilisation des locaux sportifs du LPO Renaudeau à Cholet par les étudiants du Domaine Universitaire Choletais pour l'année scolaire 2011/2012.	27/04/2012
Houda ARGANI, Wei HAN, Hubert ARNOUX, Thierno Aliou BARRY, Thierno Saidou BARRY, Pierre DESPORT, Benoît LEGRAND, Yann MAVREL, Boris MIGNÉ, Thomas SCLAVO, Vincent VIGNERON / UA (Sciences)	Prêt de matériel informatique pour des étudiants en Master 1 informatique.	30/04/2012
Ordre des Experts comptables Région Pays de la Loire à Angers /UA (droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de conférences fiscales.	04/05/2012
LMDE / UA (DEVE)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires.	11/05/2012
SMEBA / UA (DEVE)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires.	11/05/2012
Cancérologie Grand Ouest Nantes / UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de leur congrès annuel.	11/05/2012
Réunion des Musées Nationaux Grand Palais (RMNGP) (établissement public) / UA (SCD)	Accord de prêt (fonds du SCD) pour l'exposition "Au Bazar du genre" à Marseille de mai 2013 à janvier 2014.	07/05/2012
Comité Départemental de Badminton Les Ponts de Cé /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "badminton".	09/05/2012
Institut des sciences sociales et du travail de l'Ouest (ISSTO) Rennes / UA (droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de réunions "stages CGT PDL & CFDT BZH	04/05/2012
Association des Psychomotriciens du Maine et Loire (APML) /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de stage pour les psychomotriciens.	04/05/2012
Cancérologie Grand Ouest Nantes / UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre du colloque "Gliome".	11/05/2012
CNED / Ingrid LE POTTIER / UA	Convention de stage en faveur d'une étudiante du CNED auprès de Céline RIOUAL (SUMPPS).	05/04/2012
FA Relocation (M. Fabrice ROBERT)/ UA (ISTIA)	Autorisation d'utilisation ponctuelle des locaux de l'ISTIA pour "environ 4 mois" en faveur de la société FA Relocation de M. Fabrice ROBERT.	06/04/2012
MILLOT Pierre-Alain, BILLIARD Jean-Pierre, ROUSSEL Frédéric, ESCAFFRE Lionel, SARRAZIN Véronique, FAVREAU Michèle, GIRANDIER Daniel, DUMOULIN Régis, LEHUEDE Pascal, SAGOT-DUVAUROUX Dominique, DE COURCEL Gilles, COSTIOU-LEGRAND, TAILLEFAIT Antony /UA (Centre Jean Bodin)	Contrat de cession de droits d'auteur "intervention filmée".	26/04/2012

Secrétariat général

Numéro délégation20	Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
CA0020-2012	Subventions	Faculté des Sciences	SOCIETE UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE IAE UBO	300,00 €	911UMR12	JOURNEE DE LA CHIMIE - 21/04/2011 à UBO
CA0020-2012	Subventions	IUT	ASSOCIATION TECH'10	2 990,00 €	905207	Participation Projet d'étudiants : - Voyage d'études sur les concepts de la grande distribution du 4 au 9 juin 2012 en France et Belgique
CA0020-2012	Subventions	UFR Sciences Pharmaceutiques et ingénierie de la santé	association ACEPA (moldavie)	500,00 €	90710	
CA0020-2012	Subventions	UFR Sciences Pharmaceutiques et ingénierie de la santé	association ACEPA	935,00 €	90710	
CA0020-2012	Subventions	UFR Sciences Pharmaceutiques et ingénierie de la santé	association ACEPA	100,00 €	90720	
CA0020-2012	Subventions	UFR Sciences Pharmaceutiques et ingénierie de la santé	association BDE	935,00 €	90710	
CA0020-2012	Subventions	UFR Sciences Pharmaceutiques et ingénierie de la santé	association STOLON	15,00 €	90720	
CA0021-2012	Adhésions	SCD	ACEF Association des clients d'Ex Libris France	120,00 €	909	
CA0021-2012	Adhésions	IUT	CRI IUT	100,00 €	90510	Cotisation Association Informaticiens des IUT
CA0021-2012	Adhésions	IUT	ACSADIUT	100,00 €	90540	Cotisation Association Responsables Administratifs des IUT
CA0021-2012	Adhésions	IUT	APLIUT	25,00 €	90530	Adhésion à l'Association des Professeurs de Langues des IUT

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0021-2012	Adhésions	IUT	AFNOR	30,00 €	90530	Complément 2012 au tarif voté au Conseil IUT du 18/10/2011 - Cotisation Membre associé
CA0021-2012	Adhésions	CUFCo	RUFS (Réseau Universitaire des formations du social)	150,00 €	91320150	
CA0021-2012	Adhésions	DRI	Association ISEP France	2 504,00 €	900301	adhésion ISEP Central 2012/2013
CA0021-2012	Adhésions	DA/SJ	JURISUP " Réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur"	300,00 €	905105	Cotisation année 2012
CA0021-2012	Adhésions	Recherche	Pôle de Compétitivité Images et Réseaux	3 229,20 €	900 105	Demande émanant de la Dir Recherche
CA0021-2012	Adhésions	Cabinet/ITBS	AsTRES	3 000,00 €	900 103	
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	DELL D510 S/N : 6R1SX1J BdC 933/30/05/599 15" / PentiumM 1.73GHz / RAM 512Mo / DD 40Go			Le comité départemental de Gymnastique Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	DELL D510 S/N : BR1SX1J BdC 933/30/05/599 15" / PentiumM 1.73GHz / RAM 512Mo / DD 40Go			Le comité départemental de Gymnastique Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	DELL D510 S/N : 8R1SX1J BdC 933/30/05/599 15" / PentiumM 1.73GHz / RAM 512Mo / DD 40Go			Le comité départemental de Gymnastique Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	DELL D510 S/N : 9R1SX1J BdC 933/30/05/599 15" / PentiumM 1.73GHz / RAM 512Mo / DD 40Go			Le comité départemental de Gymnastique Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8Z BdC 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8W BdC 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8P BdC 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8H BdC 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8F Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D85 Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8V Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D7Q Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D86 Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8Y Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8S Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8R Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6320 S/N : HUB6320D8L Bdc 933/30/06/481 15" /Cel M420 (1.83GHz) / RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6410 S/N : HUB6410Y4D Bdc 933/30/06/620 15,4" / T2400 (1.83GHz) /RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6410 S/N : HUB6410Y4R Bdc 933/30/06/620 15,4" / T2400 (1.83GHz) /RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6410 S/N : HUB6410Y49 Bdc 933/30/06/620 15,4" / T2400 (1.83GHz) /RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6410 S/N : HUB6410Y4S BdC 933/30/06/620 15,4" / T2400 (1.83GHz) /RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	HP NC6410 S/N : HUB6410Y4L BdC 933/30/06/620 15,4" / T2400 (1.83GHz) /RAM 1Go / DD 100Go			École publique A. Tigeot - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			École publique Montesquieu - Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Assoc, BDE Sciences

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			S Esnault – personnel UFR sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			SAUVAGE Patrick Personnel SUAPS
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			PROUCHET Patrice Personnel SUAPS
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Pierre SAULUE Personnel DSI
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Stéphanie BOGART Personnel Présidence DAF
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	UC DELL GX60 sans écran Intel Celeron 2.4GHz / RAM 1Go / DD 40Go			Destruction
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Assoc, BDE Sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Assoc corpo sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Assoc corpo sciences
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FP Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FP Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FP Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FPÉcran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FP Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran DELL E173FP Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran Iiyama AS4614UT Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran Iiyama AS4614UT Écran 17" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran Iiyama AS4611UT Écran 18" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran Iiyama AS4611UT Écran 18" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Écran Iiyama AS4611UT Écran 18" TFT			Ecole publique Montesquieu -Angers
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Imprimante HP LJ1022 s/n : CNBV59WHST Laser N&B			Comité départemental de Gymnastique de Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Imprimante HP LJ1022 s/n : CNBV59WHRY Laser N&B			Comité départemental de Gymnastique de Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	Imprimante HP LJ1022 s/n : CNBV59WHRK Laser N&B			Comité départemental de Gymnastique de Maine-et-Loire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 4000n laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1100 laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante tektronix Phaser 840 encre solide			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 4M laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 4L laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 6L laser			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 6L laser				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 6L laser				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 520 deskjet				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 690C deskjet				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 690C deskjet				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante epson stylus c20UX jet d'encre				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp apollo p2200 jet d'encre				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp apollo p1200 jet d'encre				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	scanner agfa arcus2 scsi				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	scanner plusstek optipro 9636T parallèle				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	scanner hp scanjet II scsi				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	scanner epson gt8500 scsi				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	scanner canon canoslide lide 30 usb				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	tour scsi axis axis store scsi				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	tour scsi axis axis store scsi				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 5M laser				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	ordi portable toshiba satellite pro 6100				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	ordi portable toshiba satellite pro 6100				à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc hp pavillion 723fr			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	terminal txt bull Questar 310			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur sun ultra entreprise 3000 ultrasparc			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	boitier serveur - -			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur intel iline			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur sun Entreprise 250 ultrasparc			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc indéterminé indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc indéterminé indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc ATD P2			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc NEC SE400 P2			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc ATD P2			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc DELL optiplex GX1 P3			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc DELL optiplex GX1 P3			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc ATD P2			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	videoprojecteur nec LT240			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	ordi portable unika mp-989 P2			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	ordi portable DELL latitude C600 P3M			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	boitier serveur indéterminé generique			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc ATD Pentium P90				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	appliance lancop firewall lancop10				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc ATD				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	boitier serveur indéterminé vide				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	boitier serveur indéterminé vide				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	terminal txt hp 700/70				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	terminal txt hp 700/70				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	terminal txt hp 700/70				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	terminal txt hp 700/96				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453				à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD thin star 400			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD thin star 400			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX NCD Explora 453			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX VXL TC 3200			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX tektronix XP117C			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc DELL optiplex GX270			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran Philips 15C cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran Philips 14C cathodique			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran Philips 105S cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran Philips 15C cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran SONY Multiscan 15 sf cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran Philips 14C cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 17 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran HP 17 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran tektronix 17 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran Compaq 14 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran SHAMROCK 14 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran SHAMROCK 14 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran apple 20 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran NEC Multisync 20 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran apple Multiscan 17 cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran philips 107S cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran philips 107B cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur terminaux emulex			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur terminaux bay networks			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc indéterminé pentium II			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc pc leader pentium			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex prosentia			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	ordi portable toshiba satellite 4090CDS Celeron			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran philips 105B cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	scanner hp 5400			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL 19" cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL 19" cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL 19" cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran IIYAMA 19" cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX bull 3052			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX HP 700/96			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran daewoo 14 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc GOUPIL G6 386sx			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc apple macintosh II			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	TX hp 700/96			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	modem multitechsystem V34 /28K			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	modem Bull CII Honeywell LSI1021			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	modem Bull CII Honeywell LSI1021			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante HP 8100dtn			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC Smart UPS 450			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC Smart UPS 450			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC back ups 500			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur Merlin guerlin Pulsar sv8			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC back UPS pro 1000			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC back UPS pro 1000			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC Smart UPS 1000			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC smart UPS 700			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC smart UPS 700			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC smart UPS 700			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC smart UPS 700			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	onduleur APC back UPS plus 650			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran SHAMROCK 14" cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc HP			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	carcasse pc indéterminé			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	boitier serveur indéterminé pentium P200pro			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 990cxi deskjet			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 4550DN laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia Celeron 600			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	ordi portable Elonex soliton III Celeron 600			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc indéterminé generique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur elonex résilience biproc			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur elonex résilience biproc			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc DELL optiplex GX1 P3 500			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc DELL optiplex GX1 P3 500			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc DELL optiplex GX1 P3 500			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex presentia P3 866			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 17 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL ultrascan1110 cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran DELL ultrascan1110 cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1200 laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1200 laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1200 laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1200 laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1200 laser			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 1200 laser			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	sunray sun Sunray 100 client sun			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia 2000 P3			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia P3			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran microtouch Tactile 15 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 17 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 17 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 19 » cathodique			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	écran elonex 19 » cathodique			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex prosentia P4 1,5GHz			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex prosentia P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex prosentia P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex bookpc P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	imprimante hp 2280 business inkjet			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	serveur sun sunfire 880			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia 4000 P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia 4000 P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia 4000 P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia 4000 P4			à détruire
CA0022-2012	Déclassement	UFR Sciences	pc elonex Prosentia 4000 P4			à détruire

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	Unité Centrale HP DC7600 N° de série : CZC84400YP Lieu/ E15			Association Jeunesse Intercommunale (A.J.I.C.) à St Clément de la Place (P.VEYER)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	Unité Centrale HP DC7600 N° de série : CZC84400YR Lieu/ E15			Association Jeunesse Intercommunale (A.J.I.C.) à St Clément de la Place (P.VEYER)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	Unité Centrale HP DC7600 N° de série : CZC6463KNQ Lieu/ E15			MARTINE PAUMARD personnel
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	Unité Centrale DELL Optiplex GX620 N° de série : 6XWXZ1J Lieu/ E15			ECOLE F.RABELAIS BOUZILLE (C.TRAON)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD ELONEX 15' N° de série : PM27009736 Lieu : E15			ECOLE ST CLEMENT DE LA PLACE (P.VEYER)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD ELONEX 15' N° de série : KM28002327 Lieu : E15			ECOLE ST CLEMENT DE LA PLACE (P.VEYER)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD BELINA 15' N° de série : AA115130441 – AC10407426 Lieu : E15			MARTINE PAUMARD personnel
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD HP L1520 N° de série : TW20801158 Lieu : E15			ECOLE F.RABELAIS BOUZILLE (C.TRAON)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD BELINA 17' N° de série : AA117170517 – AC19405794 Lieu : E15			ECOLE F.RABELAIS BOUZILLE (C.TRAON)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD BELINA 15' N° de série : AA115130441 – AC10407826 Lieu : E15			Mairie ST CLEMENT DE LA PLACE (P.VEYER)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA	ECRAN LCD ELONEX 15' N° de série : 6120331000305			Mairie ST CLEMENT

Point 07 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

				Lieu : E15			DE LA PLACE (P.VEYER)
CA0022-2012	Déclassement	ISTIA		Unité Centrale DELL Optiplex GX270 N° de série : FP1791J Lieu/ E15			A détruire
CA0023-2012	FSDIE	ACEPA		Hôpital des nounours		245,00 €	Projet accepté
CA0024-2012	Tarifs	IUT		TARIFICATION DES PRESTATIONS IUT - formation continue + LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE DE PUISSANCE et SONDE			
CA0025-2012	Adhésions	Recherche		Atlanpole Biothérapie	1 000,00 €	900 105	complément D_CA_2012_12-1 Décision